DOCUMENTS INÉDITS

CONCERNANT

L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE

DOCUMENTS INÉDITS

CONCERNANT

L'HISTOIRE LITTÉRAIRE

DE LA FRANCE

PUBLIÉS PAR

ULYSSE ROBERT

Employé au Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

PARIS

Librairie de VICTOR PALMÉ, 25, rue de Grenelle-Saint-Germain

—

M D C C C L X X V

919925

DOCUMENTS INÉDITS

CONCERNANT

L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE.

Avis préliminaire.

Il serait superflu de faire l'éloge de l'*Histoire littéraire de la France*. Le succès que cet ouvrage obtint, dès la publication des premiers volumes, a été justifié et la faveur, dont il jouit encore aujourd'hui, en prouve amplement le mérite et l'utilité. Pas n'est besoin non plus de faire l'éloge des savants Bénédictins qui en eurent la première idée, qui préparèrent les matériaux et établirent les bases de ce monument élevé à la gloire des écrivains français. Leur nom est digne d'être associé à ceux des d'Achery, des Mabillon, des Montfaucon et des Martène. Si leur œuvre ne suffisait pas pour les immortaliser, c'est à leurs continuateurs qu'il appartiendrait de les faire mieux connaître.

Parmi eux, Dom Rivet a seul eu les honneurs d'une notice biographique de quelque étendue; cependant on sait à peu près la part de travaux et de recherches qui revient à ses principaux collaborateurs et à ses continuateurs immédiats. Mais on ignore, pour ainsi dire complètement, les noms de religieux modestes, qui dépouillaient avec autant d'abnégation que de patience les manuscrits des bibliothèques monastiques, en faisaient des extraits et rédigeaient des notices qu'ils adres-

saient à Dom Rivet, à Dom Taillandier, à Dom Clémencet et à Dom Clément. C'est par leurs lettres que nous pouvons, le plus souvent, apprendre à quelles investigations ils se sont livrés.

A ce titre, la correspondance des Bénédictins est du plus haut intérêt. Il est regrettable que, pas plus que leurs mémoires et leurs notices littéraires, elle ne nous soit parvenue dans toute son intégrité ; car elle nous aurait révélé bien des particularités curieuses ; elle aurait mis en évidence bien des noms obscurs. Par les fragments que nous en publions dans ce recueil, il sera facile de voir tout le parti que l'on peut tirer de pareils documents.

Les lettres, qui concernent le plus particulièrement l'*Histoire littéraire de France*, sont dans les mss. 12803, 12804 et 19681 du fonds français de la Bibliothèque nationale. Les deux premiers font partie des papiers légués par Dom Brial à la Bibliothèque ; le ms. 19681 provient du fonds connu autrefois sous le nom de *Résidu Saint-Germain*.

Nous aurions voulu pouvoir donner en entier cette précieuse correspondance ; le cadre et surtout le caractère de la Revue, dans laquelle ces fragments ont paru d'abord, ne nous l'ont pas permis. Nous avons donc dû nous contenter de publier les lettres ou les extraits de lettres renfermant les détails les plus intéressants pour l'*Histoire littéraire*. Pour ce qui a rapport à l'exécution matérielle de l'ouvrage, la correspondance et les traités avec les libraires nous ont semblé dignes d'être signalés. C'est sans aucun doute aux lenteurs et aux tiraillements, dont se plaignent les Bénédictins, qu'il faut attribuer les intervalles, parfois considérables, qui s'écoulèrent entre la publication de chaque volume ; c'est certainement par suite de ces mêmes lenteurs qu'ils n'ont pas publié un plus grand nombre de volumes et qu'il ne leur a pas a été possible d'utiliser les

matériaux qu'ils avaient recueillis. Deux de ces lettres sont curieuses, parce qu'elles donnent une idée du talent d'un des censeurs chargés de réviser et d'approuver l'*Histoire littéraire*

A part quelques critiques insignifiantes, l'*Histoire littéraire* fut louée comme elle méritait de l'être. Elle rencontra un détracteur parmi les Bénédictins, mais elle eut aussi un ardent apologiste dans Dom Catelinot. La dissertation, qu'il composa pour défendre la méthode de Dom Rivet, est un modèle de critique et de style. Elle est publiée en entier à la suite de nos documents. Nous ne saurions pas qu'il en est l'auteur, si, dans une de ses lettres à Dom Rivet, il ne lui annonçait l'envoi de son mémoire.

Pour rester fidèle au plan que nous nous sommes tracé, nous avons cru devoir laisser les Bénédictins faire l'histoire de leur propre ouvrage. Nous avons donc joint aux lettres que nous publions les éclaircissements rigoureusement indispensables pour l'intelligence du texte; les notes moins importantes ont été rejetées à la fin Faire un choix de pièces intéressantes, tel a été notre but; nous espérons l'avoir atteint.

1. Notice sur Dom Rivet. La mouvance de Bretagne. Histoire des evêques de Poitiers.

Dom Antoine Rivet de la Grange naquit, le 30 octobre 1683, à Confolens, petite ville du diocèse de Poitiers Sa famille, originaire de Niort en Poitou, s'était divisée en deux branches : l'une, qui avait embrassé le calvinisme, avait produit André Rivet, dont il est parlé dans deux des lettres que nous publions, et Guillaume Rivet de Champvernon. Les protestants les ont mis l'un et l'autre au rang de leurs plus illustres écrivains. Dom Rivet appartient à la branche restée catholique.

Il fit ses premières études dans sa ville natale, puis il alla à Poitiers suivre les cours de philosophie chez les Dominicains. Un accident de chasse, qui faillit lui coûter la vie, lui inspira le dessein d'embrasser la vie

religieuse; il reçut l'habit bénédictin dans l'abbaye de Marmoutier, le 25 mai 1704, et il prononça ses vœux, le 27 mai de l'année suivante. Il fit successivement son cours de philosophie et de théologie et fut envoyé à Saint-Florent de Saumur, où l'on venait d'établir une petite académie, toute composée de sujets distingués par leurs talents.

C'est là que Dom Rivet, en 1711, composa son premier écrit contre l'ouvrage que l'abbé de Vertot avait fait paraître, l'année précédente, sous ce titre : *Traité de la mouvance de Bretagne*. Les deux lettres de Rivet sur la mouvance de Bretagne, quoique très-curieuses, n'ont pas été publiées.

En 1716, Dom Rivet passa dans le monastère de Saint-Cyprien de Poitiers. Il prépara le plan d'une *Bibliothèque des auteurs du Poitou*. Cet ouvrage fut plus tard fait par Dreux du Radier. Il s'occupa aussi d'une histoire des évêques de Poitiers, mais, en 1717, ses supérieurs le firent venir à Paris. La lettre suivante, écrite par M. de la Poype de Vertrieu, alors évêque de Poitiers, à Dom Rivet, qui était en ce moment aux Blancs-Manteaux, ne permet pas de douter qu'il n'eût conçu le dessein de cet ouvrage et qu'il n'eût commencé de le mettre à exécution :

« Poitiers, ce 14 novembre 1717.

« Vous me faites un singulier plaisir, mon révérend et très-cher Père, de me donner des marques de votre souvenir. Je suis ravi de sçavoir que vous avez commencé l'histoire des évêques de Poitiers, et que vous ne perdez point de vue cet ouvrage, quoique l'on vous ait appliqué à un autre. Je vous prie de reprendre le plus tost que vous pourrez cette histoire de nos prédécesseurs à l'évêché de Poitiers.

« Je feray de mon mieux pour rendre service à votre jeune frère étudiant en théologie. Nous poursuivons un procès pour la fondation des demi-pensions au petit séminaire, et je serois ravy que votre frère en pust profiter. Je seray bien aise de le

connoistre particulièrement. Madame de Chambon ma parente vous est fort obligée des bons sentiments que vous avez pour son mérite et sa piété. Sa recommandation m'est fort chère, et la vôtre, mon Révérend Père, me l'est aussi. Je suis parfaitement votre très-humble et très-obéissant serviteur † JEAN CLAUDE, *évêque de Poitiers.* »

II. Dictionnaire Bénédictin.

Dom Rivet fut appelé à Paris en 1717. Ses supérieurs le chargèrent avec quelques autres religieux de travailler à un dictionnaire des hommes illustres de l'ordre de S. Benoît. On demanda des mémoires aux différentes congrégations. Voici une lettre écrite à Dom Gervais Boucicaut, aux Blancs-Manteaux à Paris :

« Mes Révérends Pères, nos supérieurs majeurs sont très-sensibles à l'honneur que vos Révérences leur ont fait de leur écrire une lettre aussi gracieuse et aussi obligeante. Vous pouvez être persuadés, mes Révérends Pères, qu'ils se feront une mérite de correspondre à une si grande confiance, et d'avoir une attention particulière de favoriser en tout ce qu'il dépendra d'eux l'exécution d'un ouvrage que vous entreprenez, qui sera si glorieux à tout l'ordre de S. Benoît, et dont la gloire rejaillira également sur nostre congrégation, qui se croira toujours trop heureuse d'avoir quelque union avec la vostre qui se distingue depuis longtemps d'une manière si éclatante par les grands hommes qu'elle forme dans son sein, et par les services qu'elle rend à toute l'Eglise par ses beaux et savants écrits. D. Thierri de Viaines s'est chargé avec plaisir de la part du Définitoire de faire imprimer un mémoire des articles énoncés dans votre lettre, pour en envoyer des exemplaires dans toutes vos maisons. — DOM ROBERT VILLICY, *chancelier du chapitre.* » A Verdun ce 22 avril 1720.

La lettre suivante se rapporte, à ce qu'il paraît, au dictionnaire dont nous parlons :

« A Paris le 19 janvier 1722.

« Monsieur Mariette mon associé au même livre et sans lequel par conséquent je ne puis rien faire, était allé faire un

long voyage dont il n'est de retour que depuis quelque temps. Il m'a fallu conférer avec lui sur vos articles, bien entendu qu'il vous sera gardé de notre part un secret inviolable. Nous vous prions d'agréer nos très-humbles remercîments; mais pour mieux correspondre à votre bienveillance, je dois vous parler à cœur ouvert. Les articles que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer sont très-utiles et fort bons. Mais je prévois que le public les trouvera un peu trop longs et qu'il se soucie fort peu du récit des austérités pratiquées dans certaines congrégations. Il serait à propos, mon R. P., que vous eussiez pour agréable de suivre à cet égard le goût le plus commun, et ce sans gaster vos mémoires dont on se servirait avec plus d'utilité que de tout ce qui a pu être fait jusqu'à présent. Cela estant j'attends avec impatience les articles que vous voudrez bien me faire la grâce de me donner, et à l'égard des conditions, dès que je sçaurai à peu près votre dessein là-dessus, j'en parlerai à mon associé et nous en conviendrons aisément.

« Je ne puis vous donner pour le présent le poëme de la grâce. Cet ouvrage quoique imprimé depuis longtems avec privilége et approbation ne peut obtenir de voir le jour. J'en souffre le premier et le public est privé d'un excellent livre capable de l'édifier parfaitement; mais vous sçavez comme moi que nous sommes dans un temps ou partie ignorance, partie méchanceté de la part de bien des gens fait que l'on regarde tout ce qui est bon comme de nouvelles hérésies. — Coignard. »

En 1722, le dictionnaire était interrompu. C'est ce que prouve une lettre de Dom Conrad, procureur des Bénédictins de Saint-Maur, à Rome. Dom Rivet avait demandé des mémoires aux Célestins. L'Italie monastique désirait vivement voir le commencement du dictionnaire.

« Rome, 11 août 1722.

« Je suis charmé que V. R. ait reçu les mémoires de la congrégation des Célestins. L'aimable Dom Jérôme Bargellini, qui a pris la peine de les compiler, n'est plus procureur géné-

ral; son chapitre, qui vient de se tenir, l'a nommé abbé de Florence. Je vais lui envoyer un extrait de ce que vous venez de m'écrire sur son chapitre; cela lui fera un très-grand plaisir. Il mérite en effet que vous pensiez à lui en temps et lieu.

« Je n'ai, ni ne puis avoir aucune sinistre prévention sur votre compte. J'ai eu l'honneur de vous écrire par un abbé du Mans, parti de Rome il y a quelques mois; ma lettre vous en aura parfaitement convaincu et que je continue de vous être également dévoué. Vous seriez le plus injuste du monde si vous en doutiez un moment. Procurez-moi une occasion de vous le prouver, qui soit de ma petite sphère; vous verrez qu'il n'y a rien de romanesque dans ce que j'ai l'honneur de vous écrire. Au reste, je suis très édifié de la manière dont vous envisagez votre éloignement de Paris; ce qui ne peut servir qu'à donner un plus grand relief à votre vertu et à votre mérite. J'espère d'ailleurs que vous en verrez bientôt la fin.

« On désire fort en ce pays voir le commencement de votre dictionnaire. Je n'ai garde de publier que vous en avez interrompu le travail; cela affligerait toute l'Italie monastique. Si, dans le prospectus que vous en donnerez, vous proposez des souscriptions, je vois de grandes dispositions à vous en procurerbeaucoup en ce pays.

« Notre situation en cette cour est assez triste. Nous y sommes regardés comme des hiboux et toutes les nouvelles scènes qui se succèdent, ne font que croître et augmenter la triste idée qu'on y a du corps. Un petit nombre de bons esprits et d'honnêtes gens font notre consolation. — Fr. CHARLES L. CONRAD. »

III. Collaborateurs de Rivet. Dom Roussel et Dom Catelinot.

Dom Rivet hérita des mémoires de Roussel, bénédictin de Reims, lequel promettait beaucoup, et mourut à la fleur de son âge. Dom Catelinot offrit des notes qu'il avait faites sur un grand nombre d'auteurs.

« Mon très-honoré Père,

« Je suis plus que charmé d'apprendre par votre dernière que vous êtes devenu le légitime héritier des beaux et saints mémoires de feu notre cher D. Roussel. Je vous dirai,

sans flatterie et ingénûment, qu'ils ne pouvaient pas tomber en de meilleures mains que les vôtres. J'ai eu l'honneur de voir cet illustre religieux à Saint-Nicaise de Reims quand j'y passai il y a huit ans pour aller à Paris; il me fit la grâce de me communiquer son louable dessein, et vous pouvez croire que je lui donnai tout l'applaudissement qu'il mérite. J'avais déjà conçu une haute estime de son aimable personne par la belle traduction des lettres de saint Jérôme dont il a enrichi le public; mais je vous avoue que quand j'ai eu l'honneur de le converser, j'ai dit ce que la reine de Saba dit à Salomon. Quel malheur pour nous que nous ayons perdu sitôt un homme qui promettait beaucoup et à la fleur de son âge!

« J'ai toute l'inclination de vous seconder, tant par rapport à vous que par rapport à cet aimable défunt que je n'oublierai jamais parce que je l'ai mis dans la Litanie de mes saints. M. de Talvanne vous envoie ce qu'il a pu trouver touchant les auteurs que vous lui avez marqués. J'aurai l'honneur de vous dire que je suis tout occupé à dresser le catalogue alphabétique des livres de notre bibliothèque, après avoir dressé celui des matières, et chemin faisant, je fais un catalogue général de tous les auteurs avec une liste de leurs ouvrages, un abrégé de leur vie et un précis de leur caractère. J'ai déjà fait tous ceux qui sont compris sous la lettre A, et une bonne partie de la lettre B, et cela en latin. Il y a plus de 20 ans que j'ai eu ce dessein; mais il a été fort interrompu par le changement de maisons et la bizarrerie de la vie monastique, pardonnez-moi ce terme, s'il vous plaît. Ainsi, voici en quoi je puis vous servir. Ayez la bonté de me marquer les auteurs sur lesquels vous pouvez avoir quelque difficulté, peut-être pourrai-je vous en éclaircir. Si le Seigneur me donne assez de santé et de vie, je me propose de dépouiller tous les différents bibliothécaires et de les réunir en un seul, mais fort succinctement pour ne pas faire de gros volumes. Si nous étions plus à portée, je prendrais la liberté de vous communiquer ce que j'ai déjà ramassé de 4,000 auteurs. Il faut espérer que le Seigneur nous rapprochera quelque jour. Je m'imagine que vous avez tous les livres nécessaires pour votre ouvrage et dom Roussel en avait fait

une bonne provision, tels que je les ai vus dans sa chambre à Saint-Nicaise. Si cependant il vous manque quelque bibliothécaire d'Allemagne qui parle de nos écrivains français, comme Mersofius, Fabricius, etc. je vous enverrai ce qu'ils en disent. J'ai obligation à M. de Talvanne de nous les avoir fait venir de Strasbourg, et ils me sont d'une grande utilité pour pousser mon ouvrage au point où je voudrais qu'il fût déjà. Mais le temps est si court et il en faut tant pour bien éplucher la vie, le caractère, le génie d'un auteur, le bon et le faible de son ouvrage que cela me met aux abois. Cependant, *labor improbus omnia vincit.* De plus, *Otium sine litteris, mors est et sepultura vivi*, dit Sénèque.

« Sans doute que vous vous servez du Père Le Long pour votre ouvrage, c'est pourquoi je prends la liberté de vous avertir que j'ai déjà trouvé un grand nombre de fautes et d'impression et de chronologie dans le peu que j'ai parcouru; par exemple, sur Bertrandus, il y a une confusion qui ne se peut pas pardonner; il ne parle point du fameux Pierre Bertrand l'ancien qui a si fort disputé pour la juridiction ecclésiastique contre Pierre de Cugnières ; il attribue cet ouvrage et un autre du même à Jean, archevêque de Sens, qu'il devait plutôt nommer Guillaume; il dit que François Bertrand fils de Jean Bertrand de Toulouse,est auteur de la vie des jurisconsultes; néanmoins elle est de Jean son père. Il en est de même d'un grand nombre de fautes. Je me flatte qu'elles ne vous échapperont pas. Vous êtes trop clairvoyant pour vous fier purement à cet écrivain. C'est pourquoi je finis en vous affirmant que si vous avez des véritables amis dans tout autre pays que celui-ci,et je ne doute point que vous n'en ayez un très-grand nombre, notre triumvirat peut le disputer et pour la sincérité et pour la tendresse, vous devez le croire de celui qui est très-respectueusement, mon Révérend Père, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« D. Ildefonse Catelinot. »

Du cabinet des Muses, ce 9e décembre 1723.

On trouvera plus loin une autre lettre de Dom Ildephonse Catelinot.

IV. Le *Journal des Savants*. Papiers de Dom Méry.

Le *Journal des Savants*, octobre 1724, annonça l'ouvrage de Rivet. Le libraire Barois écrivait à notre auteur :

« 5 novembre 1724.

« J'ai vu hier M. l'abbé Desfontaines, l'un des quatre qui travaillent au *Journal des savants*. Il me dit que ce qu'il a mis dans son journal, il le tenait d'une personne qui travaille aux Auteurs du Languedoc, dont il a deux volumes prêts à mettre sous presse. Il me dit aussi qu'aussitôt que vous auriez quelque chose de prêt à mettre dans le journal, vous pouviez me l'envoyer ; qu'il vous en ferait honneur. Je pourrais aussi le faire mettre dans les journaux de Trévoux et de Verdun, dans le *Mercure galant*, et même dans les journaux et gazettes de Hollande. Comment pouvez-vous me soupçonner d'avoir le goût assez mauvais pour songer à me charger de l'ouvrage de M. de la Mounoye... ? BAROIS. »

Dom Rivet fut contrarié qu'on eût annoncé l'*Histoire littéraire* sous son nom ; il envoya à Barois une note pour le *Journal de Trévoux*, pour celui de Verdun et pour le *Mercure;* dans cette note, l'ouvrage fut annoncé au nom de la congrégation de Saint-Maur en général.

« 24 novembre 1724.

« J'ai fait usage du petit extrait que vous m'avez envoyé, en le remettant entre les mains de M. l'abbé Desfontaines, du P. Toubeau journaliste de Trévoux ; de M. Ganeau, pour celui de Verdun, et de M. de la Roche pour le *Mercure de France*. Il sera annoncé dans ces trois derniers au nom de la congrégation en général, n'ayant point voulu y faire paraître votre nom.

« Voici ce qui vous regarde dans le *Journal des savants* du mois d'octobre dernier :

« Dom Antoine Rivet, religieux Bénédictin demeurant dans « l'abbaye de S. Vincent du Mans, travaille à une biblio- « thèque des Auteurs français, beaucoup plus ample que l'ou-

« vrage de la Croix du Maine, dont M. de la Monnoye prépare « une nouvelle édition. Dom Rivet a eu la communication « d'une collection très-ample que feu D. Méry Bénédictin « avait sur les auteurs du Berry. »

« Monsieur de Lorchers s'est trompé lorsqu'il vous a dit que j'avais commencé l'ouvrage de dom Ceillier, puisque je n'en ai encore que trois cahiers pour les faire voir, et je lui ai écrit pour savoir s'il partira bientôt pour ce pays-ci, ou s'il veut m'envoyer le premier volume, pour que je le donne à l'examen. J'attends sa réponse. Vous auriez très-grande raison de vous plaindre de moi si je ne vous rendais point compte de ce que je ferais sur cette affaire sans vous en faire part, puisque c'est votre propre ouvrage, ne le tenant que de vous. Barois. »

V. L'abbé Granet. Bibliothèque de Bourgogne. Voyage de Rivet à Paris.

Nous ne savons pas ce qui se passa entre Dom Rivet et l'auteur de la Bibliothèque Chartraine. Il en est parlé dans une lettre de l'abbé Granet, du 21 avril 1725. Cette lettre renferme quelques nouvelles littéraires du temps.

« Vous m'avez fait un vrai plaisir, mon très-cher et très-révérend père, de m'apprendre ce qui s'est passé entre vous et l'auteur de la Bibliothèque Chartraine ; j'ai par là des armes pour repousser les traits de la calomnie. Vous pouvez compter sur mon zèle à vous faire rendre la justice que vous méritez. Votre ouvrage, dont j'espère beaucoup, fermera la bouche aux envieux, je vous exhorte à en donner bientôt une partie ; c'est le moyen le plus sûr pour décréditer les bruits qu'on a affecté de répandre.

« M. Bouhier président au parlement de Dijon va enfin imprimer la vie de M. de Saumaise par M. de la Mare ; la latinité a été retouchée par feu M. Huet et par M. de la Monnoye. On m'a assuré que ce dernier a fourni à des libraires hollandais de nouvelles remarques pour faire une nouvelle édition des jugemens des savans de M. Baillet.

« On imprime à Genève l'*Historia Hepatica* de M. Bianchi professeur d'anatomie à Turin, avec des augmentations considérables. Les pasteurs et les professeurs de cette ville vont

donner au public une nouvelle version du Nouveau Testament qui leur a coûté dix-sept ans de travail. Ils ne tutoyent pas le bon Dieu ainsi que les protestants ont fait jusqu'à présent.

« On imprime encore une traduction française d'un traité anglais qui a pour titre *Traité des lois civiles et ecclésiastiques contre les hérétiques.*

« Le poëme de Clovis par M. de S. Didier sera en vente lundi prochain. On ne croit pas qu'il fasse une si bonne fortune que celui de Voltaire. Ce dernier vient de redonner au Théâtre français sa tragédie de *Marianne* qui tomba il y a un an; le poète a si bien profité de la critique, qu'il a la satisfaction de se voir accablé d'applaudissements.

« Il me vient dans l'esprit de prendre la liberté de vous donner un petit avis. On imprime journellement je ne sais combien d'ouvrages anonymes. On ne laisse pas cependant de les démasquer; mais comme ces découvertes ne sont point écrites, c'est un embarras dans la suite, de retrouver ces inconnus. Il serait de votre intérêt de prier quelqu'un de vos amis de se donner la peine de marquer ces faits qui souvent ne se conservent pas longtemps. — GRANET. » A Paris le 21 avril 1725.

On proposa au libraire Barois d'éditer la Bibliothèque de Bourgogne, par l'abbé Papillon. Le libraire offrit d'acheter le manuscrit, pour l'envoyer à Dom Rivet ; mais l'auteur tint à imprimer l'ouvrage sous son nom.

« 16 avril 1726.

« Dom Guyon m'a fait le plaisir de me communiquer la table de votre second volume. J'en ai été très-content, étant très-persuadé que le corps de l'ouvrage y répondra parfaitement.

« Le P. Desmolets, bibliothécaire de l'Oratoire de S. Honoré, m'a proposé la bibliothèque de Bourgogne, par M. l'abbé Papillon. Il la trouve excellente; elle fera environ 2 vol. in-4°. Je lui ai offert d'acheter cet ouvrage pour vous l'envoyer, mais il m'a répondu que l'auteur voulait qu'il fût imprimé dans peu et sous son nom ; ce qui a fait que je l'ai très-fort remercié de

sa bonne volonté à mon égard. Je souhaiterais que quelqu'un de mes confrères se chargeât de cette impression, parce que pour lors vous seriez en état de profiter de cette édition. Barois. »

En 1729, Dom Rivet, qui résidait dans le couvent de Saint-Vincent, au Mans, voulant traiter avec les libraires et commencer l'impression du premier volume de l'*Histoire littéraire*, demanda au cardinal de Fleury la permission de faire le voyage de Paris.

« Monseigneur, ce n'est qu'avec une peine extrême que je me suis déterminé à prendre la liberté de m'adresser à Votre Eminence, dans la crainte de la distraire un seul moment des soins continuels qu'elle donne au gouvernement de l'Etat. Mais, puisqu'en vous envoyant, Monseigneur, une de mes lettres avec une interprétation contraire au sens propre et naturel des termes qui la composent, on me traduit à votre tribunal, je me trouve dans la nécessité d'y paroître, pour réclamer la bonté et la justice de votre Eminence. J'ai confiance de trouver en elle cette équité qui fait le caractère du sceptre de Jésus-Christ, et qu'il exige de ceux qui nous tiennent sa place sur la terre.

« La lettre dont il s'agit, Mgr, est écrite à Dom Jean-Baptiste Guyon, assistant de notre P. Général, et a été enlevée avec d'autres papiers le dix-neuf de ce mois par M. l'Intendant de Tours. J'y priais le P. Assistant de m'obtenir du chapitre général la permission de faire un voyage à Paris, afin de commencer à faire imprimer mon ouvrage que le public attend avec impatience.

« Ces termes, Mgr, ne sont point équivoques. Ils excluent manifestement toute idée d'ouvrage suspect, et désignent clairement un ouvrage connu du chapitre, dont la plupart des membres qui le composent ont lu le projet, et annoncé au public, puisqu'il l'attend avec impatience, comme plusieurs savants me l'ont marqué par leurs lettres.

« C'est néanmoins de ces mêmes termes, Mgr, que des esprits prévenus contre le P. Assistant et peut-être contre

moi aussi, et qui voudraient nous rendre coupables malgré nous, ont pris occasion de vous faire entendre qu'il s'agit d'un ouvrage sur les matières du temps. J'en appelle au discernement et à l'équité de Votre Eminence qui juge plus sainement des choses. Et afin de la confirmer à n'en pas douter dans le jugement plus équitable qu'elle en aura peut-être déjà porté, j'ai l'honneur de lui adresser le projet de l'ouvrage dont il est question : projet qui a paru dans le public dès 1727 avec les permissions requises.

« Ce n'est donc point, Mgr, un ouvrage sur les matières du temps pour l'impression duquel j'ai sollicité auprès de notre chapitre la permission de faire un voyage à Paris, après que notre général me l'avait refusée en me renvoïant à ce même chapitre. On ne demande point ces sortes de permissions pour des ouvrages de cette nature; et l'on se donne encore plus de garde de les annoncer au public. Mais c'est pour commencer à imprimer l'Histoire littéraire de la France, à laquelle je travaille assiduement depuis quinze ans, et qui ne me laisse pas un moment pour travailler à d'autres sujets, dont je me sens d'ailleurs très-incapable.

« Il n'en faut pas davantage, Mgr, pour détruire la fausse interprétation de ma lettre qu'on a voulu donner à V. E. J'espère même que Dieu, qui sait tirer du mal un plus grand bien, fera tourner à mon avantage ce que les hommes ont tâché de faire servir à ma perte. Oui, Mgr, j'espère que bien loin que V. E. conçoive la moindre indignation contre moi, elle m'honorera au contraire de quelques sentiments de bienveillance, en voyant que comme un bon citoyen je m'occupe selon mes petits talents à ce qui peut servir à la gloire de la nation et au bien de l'Etat, auquel elle consacre elle-même ses glorieux travaux. J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect » — A. S. Vincent du Mans le 29e de mai 1729.

Rivet obtint ce qu'il demandait. La lettre suivante constate qu'il fit, à cette époque, un voyage à Paris:

« J'ai appris que depuis votre translation au Mans, vous avez fait un voyage à Paris; je n'aurais pas manqué d'avoir

l'honneur de vous voir, si mon étoile ne me l'avait envié, j'étais alors à Metz auprès d'un oncle qui est chanoine de la cathédrale...

« Vous voulez bien que je vous marque la joie que j'ai d'apprendre que vous travaillez à un ouvrage infiniment utile à la République des Lettres. L'Histoire littéraire de la France est un ouvrage qu'on souhaite depuis longtemps. Les savants voient avec plaisir qu'il ne pouvait être mieux exécuté que par un homme aussi laborieux que vous. J'en dirois bien plus, mon très Révérend Père, si je ne craignois de blesser votre modestie. Après ce que différens journaux ont écrit, j'avois cru que votre ouvrage étoit déjà prêt à paroître. Cependant M. Barois m'a assuré que vous aviez encore le manuscrit. Le public est impatient de jouir du fruit de vos savantes veilles; ne lui enviez pas plus longtems les avantages qu'il en retirera. Savez-vous que M. de la Monnoye a travaillé sur du Verdier et sur la Croix du Maine? Je le vois quelquefois. Il s'est attaché uniquement à relever les bévues et les méprises de ces deux auteurs; il ne supplée à leurs omissions qu'autant que la mémoire vient à son secours; ce qui fera que ces deux ouvrages seront encore imparfaits. L'annonce de votre ouvrage a dégoûté les libraires de celui de cet Académicien. Vous n'ignorez pas encore que plusieurs personnes travaillent à des Bibliothèques particulières des provinces. L'Histoire littéraire de Provence paraîtra bientôt, l'auteur est M. de Haitze connu par plusieurs autres ouvrages. Il écrit pitoyablement, mais il est fort exact et très-laborieux, il m'écrit quelquefois. Je suis encore lié avec un Languedocien qui travaille avec soin à l'histoire de sa province, il a déjà ramassé plus de dix-huit cens auteurs; en quoy il est louable, c'est qu'il a presque tous les livres; il ne se borne pas à des simples catalogues, il donnera la vie abrégée de chaque auteur et les différents jugements qu'on a portés sur leurs ouvrages. Il est prêt à donner bientôt un volume in-4°. — GRANET. »

VI. Dom Ceillier.

Le célèbre auteur de l'*Histoire des écrivains ecclésiastiques*, Dom Ceillier, bénédictin, comme Rivet, mais de cette congrégation de Lorraine que les travaux

de Dom Calmet ont immortalisée, entretenait des relations d'amitié avec l'auteur de l'*Histoire littéraire*. Nous avons retrouvé plusieurs autographes de ce savant homme. Voici une lettre de 1731 ; on y voit que Dom Ceillier reçut de ses éditeurs huit francs par feuille, c'est-à-dire un franc par page, et vingt-cinq exemplaires reliés.

« Flavigny ce 4 juillet 1731.

« J'ai reçu l'honneur de votre lettre datée de Saint-Vincent du Mans. Si j'avais sçu le lieu de votre demeure lorsque mes imprimeurs vous ont fait présent de ma part des deux premiers volumes de mon ouvrage, j'aurois eu l'honneur de vous en escrire, mon révérend père, pour vous témoigner le plaisir que je me faisois de mettre mes écrits entre les mains d'une personne aussi capable d'en juger que vous. Le troisième volume ne tardera pas à paroitre; et j'aurai soin qu'il vous soit envoyé de même que les suivans, à mesure que je les donnerai au public. Vous savez sans doute, mon révérend père, que j'avois d'abord traité pour l'impression avec le sieur Barrois seul, mais il s'est trouvé depuis obligé de s'associer M. le Mercier, et il me paroît même que ce dernier a la plus grande part au traité. Les conditions qui me regardent sont qu'au cas que je viendrois à manquer, notre congrégation fourniroit une personne pour achever l'ouvrage; que je ne pourrois l'imprimer en latin sans l'agrément de mes imprimeurs dénommés au traité, et qu'ils auront la préférence ; qu'il leur sera loisible pour la seconde édition de la mettre en quelle forme ls trouveront à propos. De leur côté ils s'engagent de me donner de chaque volume vingt-cinq exemplaires tout reliés, dont deux sont en maroquin; de me payer huit francs par feuille tant pour le corps de l'ouvrage que pour les préfaces et les tables; de me donner dans une seconde édition quatre cents livres par volume, soit que j'y fasse des augmentations ou non ; de se charger de la correction des épreuves, et de tous les exemplaires du présent, soit au roi soit au censeur. Ils s'estoient encore chargés des tables; mais ils m'ont tant prié

que j'ai consenti à les faire moi-même en les payant sur le pied de l'ouvrage.

« Je crois que vous ne serez pas seul à trouver singulier que j'aie embrassé l'opinion qui attribue tous les pseaumes à David. Mais elle m'a paru la mieux appuyée, et sujette à moins d'inconvéniens que la contraire. Prenez la peine de lire la dissertation de Dom Calmet, et vous verrez dans quels embarras il s'est jeté sur ce point. C'est un amas de contradictions. J'ai suivi saint Augustin et Théodoret, deux des plus habiles critiques de l'antiquité. A l'égard de la version de saint Irénée, le sentiment que j'ai suivi m'a paru et me paroît encore hors de doute. Vous verrez, mon révérend père, dans la dissertation de Dom Massuet que le sentiment opposé est non seulement singulier, mais destitué de preuves.

« On me mande de Paris que le débit de notre ouvrage est grand. Si cela est vray j'en bénis Dieu, n'ayant eu d'autre vue dans mon travail que le bien de l'Eglise et l'honneur de mon ordre.

« Honorez-moi je vous en conjure, mon révérend père, de votre bienveillance que j'estime infiniment. Vous estes aimé et respecté de tous ceux qui dans notre corps ont l'honneur d'estre connus de vous. Nos pères de Champagne ont esté un peu maltraités au dernier chapitre et une grande partie d'entre eux n'ont rien voulu signer de sorte que beaucoup qui devoient estre supérieurs ne sont rien. J'ai l'honneur d'estre très-parfaitement, mon révérend père, votre très-humble et très-obéissant serviteur. — Remy Ceillier. »

Barois, un des éditeurs de l'ouvrage de Dom Ceillier, envoya, au nom de l'auteur, les premiers volumes à Rivet. Il écrit a celui-ci, le 14 juillet :

« 14 juillet 1731.

« Je vous ai promis le livre de Dom Ceillier, et je vous le promets encore ; vous l'aurez dans peu. Mais il n'est pas vrai que mes associés me l'aient donné pour vous, mais bien à la décharge de Dom Ceillier.

« Pour ce qui regarde la promesse que nous vous avions

faite de commencer l'impression de votre ouvrage vers la Saint-Jean, nous n'avons pu la tenir, contre nos propres intérêts. Vous trouverez ci-joint un projet de prospectus pour sonder le goût des Anglais et des Hollandais, et nous assurer, s'il se peut, quelques souscriptions. Nous serons obligés de faire une avance de neuf à dix mille livres pour l'impression et les ornements du premier volume, qui très-certainement, suivant le goût d'un nombre de très-habiles gens, ne sera pas d'un prompt débit. — BAROIS. »

VII. Traité avec les éditeurs de l'*Histoire littéraire*.

Depuis six ou sept ans, Barois, libraire, promettait à Dom Rivet de prendre à sa charge la publication de l'*Histoire littéraire*. Ce libraire n'ayant pas les fonds nécessaires pour une si grande entreprise, cherchait des associés.

Dom Doussot, qui habitait l'abbaye de S. Germain-des-Prés, représentait Rivet dans les négociations. Voici ce qu'il lui écrit, le 4 août 1731 :

« Paris, 4 août 1731.

« Il ne faut encore rien précipiter sur le changement que vous avez quelque dessein de faire de libraires pour l'impression de votre ouvrage. Il seroit expédient que vous revissiez exactement votre manuscrit. Il a pu aisément vous échapper certaines phrases qui ne sont pas tout à fait correctes: M. Lancelot m'en a fait remarquer quelques-unes. Ainsi il faut que vous revoyiez votre manuscrit, ou qu'une des conditions de votre marché soit qu'une personne un peu entendue voie les épreuves. — DOUSSOT. »

Les éditeurs, manquant de capitaux, proposaient la voie des souscriptions ; mais, à cette époque, il était difficile et même impossible d'en obtenir la permission du Garde des Sceaux.

« 16 novembre 1731.

« Je fis partir hier, 15 du mois courant, par le carosse du Mans à votre adresse une cassette où est votre manuscrit avec

quelques brochures ou feuilles imprimées que D. M. Bouquet m'avoit remises. Les frais que j'ai faits et payés montent à trente-quatre sous. Vous trouverez les remarques de M. Lancelot à la fin du ms. entre les deux derniers feuillets. Elles sont écrites sur deux quarts séparés, d'une feuille de papier. Je crains que vos libraires ne veuillent gagner du temps en vous proposant la voie de souscriptions ; car ils ne peuvent pas ignorer la difficulté ou même l'impossibilité d'en obtenir la permission de Mgr le Garde des Sceaux. Je travaillerai à petit bruit à chercher quelque autre bon libraire plus résolu et plus hardi que ceux-ci. — Doussot. »

Un mois après, Doussot conseille de rompre entièrement avec Barois et Guérin, qui reculent toujours. On a proposé un autre libraire qu'on dit être fort en état de remplir ses engagements.

« Paris, 17 décembre 1731.

« Je crois que vous ferez bien de rompre entièrement avec vos libraires, puisqu'ils reculent toujours. M. Guérin n'a aucune envie de finir : il sait par expérience qu'il n'y a aucun avantage à avoir M. Barois pour associé, parce qu'il n'est jamais en état de fournir son contingent pour les avances qu'il faut faire. On m'a proposé un libraire, qu'on n'a pas voulu me nommer ; qu'on m'a dit être fort en état de remplir ses engagements. Il ne veut même ni associé, ni souscription. J'ai quelque raison de croire que ce libraire est M. Sogrin. Il souhaiterait voir votre manuscrit. Renvoyez-le moi, s'il est tout revu ou corrigé, ou du moins, quelques cahiers, qui le seront. Envoyez-moi aussi le marché que vous avez fait avec vos premiers libraires, et un plan de celui que vous voudrez faire à présent.

« M. Lancelot m'a chargé de vous avertir que vous faites des extraits un peu longs de certains auteurs, qui sont assez connus et entre les mains de tout le monde. — Doussot. »

Nouvelles instances de rompre incessamment avec les deux libraires, qui ont déclaré ne vouloir point se

charger de l'ouvrage, à moins qu'on ne permette des souscriptions.

« Paris, 9 janvier 1732.

« Je suis fort d'avis que vous rompiez incessamment avec vos deux libraires. Il vous est très-aisé puisqu'ils se sont assez déclarés ne vouloir point se charger de votre ouvrage, à moins qu'on ne permette des souscriptions. — Doussot.

En effet, on rompit avec Barois et Guérin, qui, d'ailleurs, avaient sur les bras le grand ouvrage de Dom Ceillier. Deux éditeurs se présentèrent. D'une part, Vincent et Coignard ne voulaient donner que douze ou treize exemplaires. et cent pistoles pour chaque volume. La société rivale, Osmont et ses associés, consentait à donner quarante exemplaires reliés Doussot écrit le 9 avril :

Paris, 9 avril 1732.

Je m'étois persuadé qu'il n'étoit plus question des sieurs Vincent et Coignard, et que tout étoit rompu avec eux ; cependant le tempérament que vous leur proposez dans votre dernière lettre, étant de leur goût, ils m'ont demandé les conditions du traité. Je leur ai dit celles de l'ancien traité. M. Coignard qui conduit tout, s'est fort récrié sur le nombre d'exemplaires, et son dernier mot est qu'il faut réduire ce nombre à douze ou treize exemplaires. Il ne fait point difficulté sur les cent pistoles pour chaque volume. M. Osmont et ses associés consentent à donner quarante exemplaires reliés, et quant à la somme d'argent, j'ai pressenti qu'ils la pousseront plus loin que je ne vous ai mandé, et qu'ils ne m'avoient dit. Il faut que vous me mandiez quels caractères vous voulez tant pour le texte que pour les notes. — Doussot. »

Doussot, ennuyé des difficultés que faisaient les sieurs Vincent et Coignard, traita avec Osmond et ses associés. Mais il y avait lieu de craindre que Dom Rivet, qui avait écrit aux premiers, en leur faisant de nou-

velles propositions, hésitât à ratifier l'engagement. C'est pour cela que Dom Doussot lui écrit, le 19 avril:

« Paris, 19 avril 1732.

Ennuyé de toutes les difficultés que me faisoit le sieur Coignard, et des lenteurs de son associé le sieur Vincent, je me suis enfin déterminé à transiger avec ceux dont je vous envoie le traité. Je n'ai pu en honneur et en conscience faire autrement, parce que je leur avois donné ma parole, en cas que les propositions que je leur avois faites, leur agréassent. Je vous prie de ratifier mon engagement. J'espère que vous aurez sujet d'être content de cette société. Ils sont tous de fort honnêtes gens, de bonne composition, et fort zélés pour une belle impression de votre ouvrage. Le papier qu'ils m'ont fait voir est très fin et fort beau ; les caractères répondront à la beauté du papier. Il me tardoit si fort de finir cette affaire que j'ai profité d'abord de la première occasion. Combien de démarches n'ai-je pas faites depuis l'indétermination des sieurs Vincent et Coignard? Combien de corvées? Si ces Messieurs avoient goûté les propositions que vous leur faisiez dans votre dernière lettre que le sieur Vincent reçut mardi dernier, pourquoi quelqu'un d'eux ne vint-il pas me parler le mercredi suivant? N'avois-je pas lieu de croire qu'ils y trouvoient encore des difficultés? Vous me feriez un sensible déplaisir, si vous n'autorisiez pas mon engagement; je vous demande cette grâce avec toutes les instances possibles, et la justice de croire que je n'ai agi dans cette occasion-ci, que dans la seule vue de vous rendre service, et de vous donner des preuves de ma diligence et de mon zèle. — Doussot. »

Rivet prit du temps pour ratifier le traité. Osmont et ses associés parlèrent de procès. Doussot, désolé, écrivit, le 27 avril :

« 27 avril 1732.

« Vous ne sauriez croire quelle est ma peine ni quel est mon chagrin de n'avoir pu déterminer la société des libraires dont je vous ai envoyé le traité à se décider. J'ai promis aujourd'hui à M. Coignard qui s'est comporté en cette der-

nière occasion, en plus galant homme et avec plus de désintéressement que je n'aurois cru ; je lui ai promis, dis-je, de vous mander que je n'aurois aucune peine, et bien au contraire, que je serois très aise que vous n'eussiez aucun égard à mon traité avec les autres. En effet, je n'y prends aucun intérêt, et je serois au comble de ma joie, pour bien des raisons, si j'avois pu abroger le traité. Je suis en tout de votre sentiment au sujet de M. Vincent et de ses associés ; mais je vous prie de ne point penser comme eux au sujet des autres, et de ne point croire tout ce que ceux-là peuvent vous avoir écrit de ceux-ci. En un mot il faut vous résoudre à soutenir un procès qui nous jettera dans des embarras effroyables, si vous ne ratifiez point mon traité. Huart est si obstiné à soutenir, dit-il, son droit, qu'il étoit sur le point de prendre la poste pour vous aller trouver, si je ne l'en avois point dissuadé ; et d'en parler même à la reine dont il a l'honneur d'être l'imprimeur ; ses associés sont également fermes. Certains discours que M. Coignard, dit-on, a répandus dans la librairie sur leur compte, les ont piqués très-vivement ; cela soit dit entre nous. Sans cette imprudence et indiscrétion, j'aurois pu gagner quelque chose sur eux. Voilà où les choses en sont. Il faut à présent que vous écriviez aux autres d'une manière si obligeante, qu'ils se radoucissent. N'oubliez point surtout ce que je viens de vous dire au sujet de la promesse que j'ai faite aujourd'hui à M. Coignard. Il est bon aussi de leur mander que j'avois depuis longtems pouvoir de transiger avec toutes sortes de libraires, qui auroient été de mon goût.—Doussot.

Deux jours après, tout était conclu. Les libraires promirent d'imprimer deux volumes par an, en beau papier et beau caractère à l'instar de *l'Histoire ecclésiastique* de Tillemont. La compagnie s'engagea à payer le quart de ce qui était convenu, lorsque l'auteur livrerait le manuscrit. On verra que ces conditions ne furent pas exactement remplies. Les cinq libraires écrivirent à Dom Rivet la lettre qui suit :

29 avril 1732.

« Depuis la lettre que nous avons eu l'honneur d'écrire à votre Révérence, nous avons appris que M. Vincent et ses asso-

ciés s'étoient désisté de leurs prétentions sur votre ouvrage: ils nous ont enfin rendu justice, notre droit étoit si solidement établi, qu'il n'étoit pas possible de nous le disputer. Nous sommes ravis que le tout se soit terminé sans procès ; et nous allons nous mettre en état d'imprimer sans discontinuation. Nous avons fait un nouveau traité avec le R. P. Dom Doussot, conformément aux nouvelles conditions que vous avez exigées; vous nous trouverez toujours d'accord quand il s'agira de déférer à vos ordres, persuadés que vous n'exigerez rien de nous que de juste. Nous vous prions de nous donner l'idée des cinq vignettes qui doivent entrer dans le premier volume, afin que nous puissions promptement en faire faire les dessins et les gravures. Ayez aussi agréable, mon Révérend Père, de nous envoyer incessamment le deuxième volume, parce que M. Lancelot, d'ailleurs fort occupé, nous a dit qu'il étoit bien aise de n'être point pressé pour l'examen. Si vous avez quelques ordres à nous donner, nous vous prions d'adresser vos lettres au sieur Charles Osmont l'un de nous ; son adresse est: rue Saint-Jacques à l'Olivier. »

Charles Osmont. — Huart, l'aîné. — Jacques Clousier. — David, le jeune. — P. Gissey.

Les libraires voulaient donner quatre volumes par an ; ils étaient alarmés de ce que Rivet n'en voulait donner que deux. Hélas ! ils mirent deux ans, en moyenne, pour chaque volume.

« 9 mai 1732.

« Nous avons remis au R. P. Dom Doussot le double du traité qu'il s'est chargé de vous envoyer; à l'égard des espèces, elles n'ont point sorti des mains de D. Doussot, et s'il n'en a pas été fait mention dans notre traité, c'est une omission à laquelle il est aisé de remédier. D. Doussot a remis la somme à M. de La Grange qui a dû lui en donner un reçu. Nous ne rendrons compte à personne du nombre d'exemplaires que nous vous promettons par notre traité; si M. Barois l'apprend ce ne sera pas par nous.

« Nous avons compté donner quatre volumes par an ; nous

sommes alarmés de ce que votre Révérence n'en veut donner que deux ; nous osons vous représenter qu'en ne donnant que deux volumes, l'ouvrage sera bien longtemps à imprimer.

« Nous vous prions de nous envoyer au plus tôt les idées dont nous avons besoin pour les dessins, sinon toutes les cinq, du moins une ou deux. Nous comptons employer les plus habiles dessinateurs, et les graveurs les plus célèbres. Nous espérons que ces vignettes seront gravées dans le goût du fameux Picard de Hollande.

« Nous vous envoyons une épreuve de quatre pages, afin que vous voyiez si la disposition de l'ouvrage vous convient ; nous avons imité le Tillemont, et nous espérons que la copie vaudra bien l'original. Vous verrez par cette épreuve que l'on n'a rien épargné pour la beauté des caractères et du papier ; c'est un échantillon par lequel vous jugerez de la pièce. *Osmond et Compagnie.*

« J'ai remis les sept cents livres à M. votre frère ; il m'en a fait son billet, qu'il n'est pas absolument nécessaire de vous envoyer. J'ai donné ordre qu'on suivît exactement l'orthographe qui est présentement la plus commune et la plus belle. — Fr. Doussot. »

« Paris, 7 juin 1732.

VIII. Religion des Gaulois. Caracteres Grecs.

« On imprime tout de bon ; mais dans ces commencements il n'a pas été possible d'aller bien vite ; d'ailleurs j'ai été obligé de faire quelques corrections un peu considérables au sujet de l'Hercule des Gaulois que vous citez. Il m'a paru que vous n'avez lu cet endroit-là que dans le livre de la *Religion des Gaulois*, car vous faisiez raisonner de travers Lucien. Au reste je n'ai fait aucun changement que de l'avis du R. P. de Montfaucon, qui est choqué aussi bien que moi, de votre simplicité à donner si aisément dans toutes les visions de D. Jacques Martin. Je me repens bien de n'avoir pas examiné votre manuscrit longtemps avant que de le livrer à l'imprimeur ; mais aurois-je pu jamais penser que vous eussiez fait un pareil et si fréquent usage du livre d'un visionnaire ? Quel besoin aviez-vous d'aller puiser dans un auteur si peu estimé et si décrié ?

Cela ne fera honneur ni à vous ni à moi, et sera peut-être nuisible aux libraires. M. Lancelot m'en avoit touché quelque chose, il y a déjà bien du temps ; mais je crus alors qu'il vous en avertiroit. Dans la première épreuve, j'ai retranché les deux citations de cet écrivain moderne ; j'en avois fait de même dans le second cahier ; mais quand j'ai vu que vous en faisiez votre héros, j'ai remis les choses comme elles étoient. Doit-on, je vous prie, avancer sur la seule autorité de D. Jacques Martin que les caractères grecs aient été en usage chez les Gaulois jusqu'au sixième siècle et au suivant ; je vous prie de me prouver par quelque autre auteur, que cet usage ait été si loin. Nous trouvons dans Grégoire de Tours (lib. de Gloria Confess. c. 73, pag. 954) que les François avaient dans leur langue quelques mots qui viennent du Grec. Quoique cela ne dise pas grand chose, vous auriez eu peut-être occasion de citer cet historien.

« Votre style n'est pas bien chatié. Par exemple : *Quelle est la conjecture qui puisse soutenir les regards de cette conviction?* L'auteur du Néologe auroit fait usage infailliblement de cette phrase.

« Vous faites trop souvent des interrogations, et presque toujours à la seconde personne ; c'est contre le bon goût. — Doussot. »

« Paris, 16 juillet 1732.

IX Orthographe de Rivet. Guillemets. Titre courant des pages.

« L'honneur que la Compagnie m'a fait de me charger de la révision des dernières épreuves de votre ouvrage après les corrections du R. P. Dom Doussot m'engage plus particulièrement qu'un autre à répondre aux reproches d'inattention que vous nous faites par votre lettre du 13 de ce mois adressée à M. Osmont et que vous nous avez fait précédemment faire par le R. P. Dom Loyau dans la lettre du 9 adressée au R. P. Dom Doussot et qui le même jour que la vôtre nous est parvenue.

« Nous passons d'abord condamnation sur les deux fautes que vous nous indiquez par votre *Postscriptum* et il n'est pas nécessaire de vous dire que cela vient de quelque distraction arrivée à celui qui tient la copie dans le temps qu'on lit la première épreuve ; il n'est guère d'ouvrage quelque correct qu'on le suppose, dans lequel on ne puisse remarquer de

pareilles méprises, et c'est à les rectifier que sont ordinairement destinés les *Errata*.

« Nous avouons encore que nous pouvons avoir eu tort de ne pas suivre exactement l'orthographe de votre manuscrit ; mais nous pensons que vous conviendrez aussi qu'il y a de votre faute si nous nous en sommes écartés. Par votre lettre du 14 mars 1732 vous consentez qu'on satisfasse le père Dom Doussot qui souhaitoit qu'on fît usage de l'orthographe moderne. Comme cette orthographe est diamétralement opposée à la vôtre, il n'est pas difficile de concevoir que les ouvriers qui avoient la vôtre sous les yeux aient eu de la peine à se faire à celle qu'on leur prescrivoit et que par conséquent il y ait eu quelque variété dans les six ou sept premières feuilles ; quelque attention qu'on ait pu avoir pour la rendre uniforme, dans la multitude des corrections qu'on avait alors à faire il a bien pu en échapper quelqu'une à Dom Doussot et à moi. Depuis ces six ou sept premières le reste est assez suivi. Cependant si vous estes absolument attaché à l'orthographe du manuscrit, quoique ce changement ne doive produire qu'une nouvelle bigarrure qui ne pourra que faire encore un assez mauvais effet, il est aisé de vous satisfaire en commençant dès à présent à s'y conformer.

« Pour ce qui est des guillemets, nonobstant tout le respect que j'ai pour ceux qui ont travaillé sur le Tillemont, vous me permettrez de vous représenter que leur véritable place est celle qu'on leur a donnée dans votre ouvrage. C'est aujourd'hui l'usage constant de les placer en dedans la forme et toujours au commencement de chaque ligne ; cet usage se peut prouver par tous les livres imprimés avec quelque soin depuis un certain nombre d'années ; si les ouvriers qui ont travaillé sur le Tillemont se sont écartés de cet usage, c'est de leur part une faute qu'il ne faut point imiter, quelque résolu que l'on soit à prendre pour modèle le Tillemont d'ailleurs assez bien exécuté.

« La correction qu'on a faite au nom d'Ammian Marcellin ne vient point de moi comme vous le jugez bien ; au reste, quoique M. Fleuri ait toujours écrit Ammian, selon la remar-

que de Menage, s'ensuit-il absolument qu'Ammien pour *Ammian* soit une faute? Et ne pourrait-on pas croire plutôt que c'a été dans M. Fleuri une affectation d'écrire toujours *Ammian* pendant qu'il a toujours écrit comme tout le monde *Tertullien, Priscillien, Simphorien*, etc., tous noms dont la terminaison latine est la même.

« Me voici parvenu aux deux articles qui vous font le plus de peine. Le premier est la division qu'on a faite de votre premier volume en deux parties sous de nouveaux chiffres. S'il n'avait été question que de faire aller l'ouvrage à deux presses, dans une même imprimerie, on ne serait point tombé dans l'inconvénient que vous prévoyez qui en résultera pour les tables ; mais chaque partie se trouvant distribuée, et ce pour accélérer dans deux imprimeries différentes, sçavoir la première partie dans celle de M. Gilley et la seconde dans celle de M. Osmont, il a été du tout impossible de s'y prendre autrement.

« Le dernier article qui est celui qui vous tient le plus au cœur, c'est le titre courant des pages. Nous pourrions bien justifier ce que vous voulez trouver de fautif par les lettres mêmes que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire à ce sujet et nous le pourrions d'autant mieux que le père Dom Doussot ne les a pas entendues autrement que nous, lorsque le consultant sur ce que nous avions à faire par rapport à ces titres nous les lui avons communiquées ; mais nous laissons là toute justification parce qu'elle ne remédie point au mal. Il est donc question de vous demander précisément aujourd'hui ce qu'on doit faire pour la suite; il y a vingt feuilles de faites sur la première partie et douze sur la seconde. Ne croiriez-vous point que l'impression est trop avancée pour changer et que corriger pour la suite les fautes dont vous vous plaignez ce seroit en faire une autre par la désagréable variété que causeroit cette correction qui pourra contribuer toute seule à faire sentir une faute dont après tout j'ai bien de la peine à croire que beaucoup de lecteurs s'aperçoivent.

« *Histoire littéraire des Gaules* ou *Etat des lettres dans les Gaules*, cela est bien synonyme; le nom des auteurs en haut

de la page en titre ou à la marge en lettres capitales cela n'est-il pas bien indifférent pour le lecteur dont l'intérêt en tout cela n'est que de trouver d'un coup d'œil l'auteur dont il cherchera l'histoire ? Il me resteroit à vous dire qu'un homme de goust a parcouru chez moi toutes les bonnes feuilles de l'ouvrage et qu'il en a trouvé la disposition admirable, même pour les titres dont vous vous plaignez. Nous attendons cependant sur tout ce que dessus vos ordres précis pour nous y conformer. J'ai l'honneur d'estre en mon particulier avec un profond respect, etc. — CHAUBERT, libraire du *Journal des sçavants*, quai des Augustins, à la Renommée.

« Le père Dom Loyau demande à Dom Doussot des nouvelles de M. le Chevalier Follard. Il est certainement de retour à Paris et était hier chez moi.

« De Paris 25 juillet 1732.

Je viens de recevoir l'honneur de votre lettre en date du 23 du présent, et en conséquence j'ai à l'instant corrigé le titre courant au lieu duquel je fais mettre *Histoire littéraire de la France* IV^me^ *siècle* et I^er^ *siècle*, où il le faut. C'est toute la correction que j'ai cru devoir y faire en attendant que vous me leviez une difficulté considerable qui se trouveroit à suivre à la lettre ce que Dom Loyau a marqué au P. Dom Doussot au sujet de ces titres courants qu'il dit devoir estre *Etat des lettres dans les Gaules* pour les discours généraux, et le nom avec la qualité des auteurs dans les articles où vous faites l'histoire de leurs vies et de leurs écrits, en observant de mettre à la marge le siècle auquel ils ont vécu.

« Quelquefois et assez souvent dans l'histoire particulière des auteurs qui ont fleuri dans un tel siècle vous en renfermez quatre dont les qualités sont différentes, comme par exemple dans celui dont le titre est *Gennade orateur, Crispus, Urbicus, Herculanus, Grammairiens*. De quelle façon construire le titre courant de cet article dans lequel il n'est parlé que successivement de chacun de ces auteurs et en particulier, surtout si cela arrive dans la même page. Je crois donc que sentant comme moi cette difficulté vous n'en ferez point de con-

sentir que nous suivions l'ordre que nous avons tenu jusqu'ici en changeant seulement le titre d'*Etat des lettres dans les Gaules* en celui d'*Histoire littéraire de la France*.

Pour les guillemets, par respect pour votre sentiment je ne m'arrêterai point à vous donner des preuves d'un usage auquel je croyois me devoir conformer et ne vous citerai point pour exemple tous les livres imprimés chez M. Lottin sous mes yeux et dont j'ai corrigé les épreuves en suivant les principes qu'il m'avoit donnés et qu'il avoit lui-même puisés chez MM. Léonard et Coignard ses deux maîtres d'apprentissage comme il a été le mien. Je ne vous citerai point le *Journal des sçavants* que j'imprime depuis huit ans sous la direction de M. l'abbé Bignon non plus que l'édition magnifique faite des Actes des Martyrs de D. Ruinart chez les Westheins qui sont sans contredit les plus habiles imprimeurs de l'Europe; il vaut mieux chercher à vous satisfaire, mais il y a encore une difficulté à lever sur cet article, et la voici. Quand il se trouvera des guillemets à placer à des lignes vis-à-vis desquelles il y aura aussi une addition à placer, comment en usera-t-on ? Pour moi, voici ce que je pense, et en cela je ne m'éloigne pas beaucoup de votre sentiment. On peut comme vous le souhaitez les mettre en dehors de la ligne mais non pas du côté des chiffres, ce qui serait absolument impraticable lorsqu'il se trouverait une addition à placer vis-à-vis d'une ligne guillemettée.

« Pour l'orthographe je n'aurois pas mieux demandé que de m'en tenir à celle de votre manuscrit; cela m'eût épargné une peine infinie qui résulte de la contention d'esprit presque continuelle dans laquelle il faut estre pour rendre uniforme celle qu'on a suivie par rapport au retranchement des doubles lettres, uniformité cependant à la perfection de laquelle il est presque impossible de parvenir; mais quelque inclination que j'eusse de rendre mon travail moins pénible de ce côté-là, je vous dirai que je me suis d'autant plus déterminé à prendre cette peine que je me suis imaginé que cela devoit être de votre goust. Le double T retranché au mot *lettre*, quelque signification qu'il pût avoir, m'avait fait naître cette pensée

aussi bien que le sentiment de Dom Doussot qui m'a été connu par les différentes corrections qu'il faisoit de tems en tems aux premières épreuves. Et pour ne vous plus laisser d'inquiétude sur mon exactitude pour la suitte, je crois devoir vous instruire ici de la façon dont tout cela s'est fait dans le commencement. J'ai relu d'abord les cinq ou six premières feuilles de l'ouvrage sans que personne m'eût prescrit de suivre aucune orthographe particulière, sans même qu'on m'eût communiqué aucune de vos lettres ; ce ne fut qu'après la lecture de ces cinq ou six premières feuilles que je m'aperçus moi-même de la non uniformité de l'orthographe. Et cette non uniformité naissoit de ce que Dom Doussot lui-même ne s'est prescrit un système d'orthographe certain que par degrés. D'abord il s'attacha aux és, et il en eut tant à corriger dans les premières feuilles qu'il fut impossible dans la multitude des corrections que cela faisoit naître, il n'échappât d'autres fautes. Après cela il s'est attaché aux doubles lettres à retrancher, puis aux majuscules à retrancher à des endroits et à remettre dans d'autres. Chaque fois qu'une chose devenoit son capital dans une feuille, elle devenoit aussi le mien. A la fin cependant je pris le parti de l'aller voir et ce ne fut que dans cette visite que nous convinmes de nos faits pour la suite. Je fis alors mon capital de tout et vous devez vous apercevoir que l'uniformité a commencé à régner depuis la sixième ou septième feuille, ne s'étant plus alors trouvé tant de corrections à faire dans les épreuves au moyen des instructions plus précises que je donnai alors aux ouvriers. Après ce petit compte que je viens de vous rendre, vous ne devez plus être étonné de quelques fautes que vous avez pu trouver, comme l'imparfait du subjonctif non distingué de la troisième personne du parfait de l'indicatif par un accent circonflexe non plus que de quelques autres qui échapperoient au lecteur le plus alerte dans la multitude des corrections qu'il y avoit à faire sur ces premières épreuves.

Pour ce qui est des mots dont vous prétendez par l'orthographe conserver l'étymologie, comme Sanague, S. Siran, paroist, si vous ne les trouvez pas imprimés de cette façon je pense bien que vous ne mettrez pas cela sur mon compte. J'ai un correcteur au-dessus de moi à qui je dois déférer.

« Il me reste à vous rassurer sur une correction que je n'ai pas encore faitte de mon chef. C'est Ammien Marcellin pour Ammian Marcellin. Si c'est une faute, elle vous sera commune avec M. l'abbé Dubos, secrétaire de l'Académie françoise dont j'imprime un ouvrage considérable sous le titre : *Histoire critique de l'établissement de la monarchie françoise dans les Gaules*. Il y a toujours écrit Ammien et non Ammian. Et aussi un de nos auteurs du *Journal des Sçavants*, qui dans un extrait dont je lis actuellement les épreuves, écrit Ammien Marcellin. C'est M. Burette, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

« Comme j'espère que vous n'aurez plus lieu de vous plaindre dans la suitte, il faut encore vous prévenir sur une fautte qui a échappé et à laquelle vous seul pouvez remédier. Je prendrai la liberté de vous dire comment, lorsqu'on vous renvoira la bonne feuille où elle se trouve. On a oublié de laisser du blanc ponr placer la vignette qui doit estre au commencement du 1er siècle.

« Voilà mon R. P. tous nos aveux faits. Vous ne nous reprocherez plus de nouvelles fauttes. Pour me consoler des plaintes que vous avez faittes jusqu'ici, j'aurois bien voulu que vous m'eussiez fait l'amitié de me marquer si le changement en mieux depuis la sixième ou septième feuille sur lequel j'ai fondé principalement mon apologie des fauttes que vous avez remarquées vous a paru sensible ; en un mot si vous estes plus content de celles-là que des premières. J'espère que vous voudrez bien quelque jour m'accorder cette satisfaction. — CHAUBERT. »

X. Table des matières du premier volume.

Vers la fin de 1732, l'impression du premier volume était achevée. Dom Doussot écrit à Rivet, le 22 décembre :

« Paris, 22 décembre 1732.

« On m'a apporté la table de votre premier volume de la part de M. Lancelot, pour en examiner quelques endroits qui ne lui agréoient pas tout à fait, et où il avoit fait une croix. Après avoir vu ces endroits, je n'ai pu m'empêcher d'avouer

avec tous ceux qui connoissent M. Lancelot qu'il est un des censeurs les plus scrupuleux et les plus timides, et qu'il le sera beaucoup plus dorénavant, étant devenu, par la charge dont il a été honoré, comme l'homme du roi. De tous ces endroits il n'y en a qu'un seul, contre lequel des lecteurs mal intentionnés pourront se récrier. Le voici : *La vérité ne se trouve pas toujours avec le plus grand nombre.* Vous avez des ménagements à garder plus qu'un autre ; voyez s'il est à propos de retrancher cet endroit. De pareilles choses dites crûment dans une table, sont aperçues bien plus aisément, et font plus d'impression que dans le texte.

« Je pense que vous ne ferez aucune difficulté, et que vous n'aurez point de peine à consentir que M. Osmond mette un carton à l'endroit de S. Ambroise, que D. Lemerault vous désigne lui-même. Vous pouvez vous en tenir à la formule qu'il vous a donnée. Mais ne retranchez point ceci : *D. Nicolas le Nourry et D. Jean Carré*, etc. Ce dernier n'a pas été fort goûté de certains religieux que vous connaissez assez. Il pourrait bien être oublié dans la préface : cependant il mérite qu'on en fasse honorable mention. Il fit même un voyage en Flandre pour y consulter quelques anciens manuscrits. D. Pierre Carpentier y a beaucoup travaillé aussi. C'est pourquoi vous pouvez lui donner place après D. Carré.— Doussot.

« Il me paroît que vous ne relevez pas extrêmement le travail de ceux qui ont été et qui sont actuellement occupés à revoir les ouvrages de S. Ambroise, et je doute fort que nos libraires soient bien contens de la manière dont vous parlez de leur édition, en vous contentant de dire « que pour l'exécuter avec plus de perfection, l'on a collationné deux ou trois manuscrits fort anciens, qui avoient échappé aux éditeurs précédens.

« Comme M. Osmont votre libraire veut absolument mettre un carton en cet endroit pour marquer que c'est lui qui imprime le S. Ambroise, vous pourriez retoucher cet endroit et dire : « Pour l'exécuter avec plus de perfection, on ne s'est pas contenté de collationner plusieurs anciens mss. qui avaient échappé aux premiers éditeurs, on a encore revu la plupart

de ceux qui avaient déjà été examinés. Cette révision jointe aux leçons qu'ont fournies les mss. qui n'avoient point été consultés a contribué à rendre le texte plus correct dans bien des endroits. Ainsi il y a lieu d'espérer que l'attention qu'on apporte à rectifier le texte et les notes, rendra cette édition préférable à la première. — LEMERAULT.

Osmond écrit, à son tour, pour expliquer le retard de la table, il s'excuse au sujet du carton demandé à propos de la nouvelle édition de S. Ambroise :

« Paris, 6 janvier 1733.

« Ce qui a retardé l'impression de la Table Chronologique est l'ambiguité que nous avons trouvée dans vos lettres ; dans l'une vous la voulez semblable à celle de M. Bulteau qui est de petit romain, et dans une autre vous la voulez du même caractère que l'ouvrage ; elle étoit toute composée de petit romain, on a suivi vos nouveaux ordres et on l'a refaite de S. Augustin ; elle est cependant de caractère cicéro dans M. de Tillemont que vous nous donnez pour modèle. Toutes ces contradictions retardent l'ouvrage ; nous vous supplions d'adresser par la suite au R. P. Doussot des ordres bien précis que nous puissions suivre ; lui-même a été embarrassé par rapport à ces difficultés.

« Celui de nous qui s'est chargé des vignettes a eu tort de ne pas me remettre les dessins avant que de les donner aux graveurs. Au reste, on a suivi vos vues, et nous espérons que vous en serez content.

« L'anonyme qui vous a écrit sur une lettre de D. Doussot n'est pas connu de moi et je n'ai aucune part à ce qu'il vous a écrit ; il est bien vrai que j'aurois souhaité que la nouvelle édition de S. Ambroise eût été annoncée sous mon nom comme vous avez fait à M. Coignard l'honneur de lui donner l'édition précédente ; mais je ne me suis jamais servi du mot *absolument*, ainsi que cet anonyme vous l'a écrit ; je comptois que D. Lemerault vous en prieroit lui-même et vous diroit en même temps que je m'offrois de faire le carton à mes dépends, le tout sous votre bon plaisir, autrement je n'ai jamais en-

tendu le faire. Soyez persuadé que je sais trop ce que je dois aux auteurs qui m'honorent de leur confiance, et à vous en particulier, pour manquer à la politesse que la reconnoissance exige de moi. Puisque cela vous déplaît, il n'en sera plus parlé.

« Vous marquez à D. Doussot votre mécontentement de ce que les feuilles de votre ouvrage ont été communiquées ; et ce mécontentement que je n'ai certainement pas occasionné, tombe sur mon compte ; je puis vous dire avec vérité que je n'ai communiqué aucune feuille de votre ouvrage à qui que ce soit, et qu'il n'y a de bonnes feuilles qu'entre vos mains et celles de Dom Doussot ; cet anonyme pourroit bien les avoir vues entre les mains de Dom Doussot, mais jamais dans les miennes. — Osmont. »

Plusieurs mois s'écoulèrent avant d'obtenir des libraires la fin du premier volume. Dom Doussot écrit le 11 février 1733 :

« Paris, 11 février 1733.

« J'ai communiqué votre lettre à vos libraires ; peut-être seront-ils plus sensibles à vos reproches qu'aux miens. L'impression de la Table des citations est finie ; j'ai actuellement la première épreuve de la table des matières. J'ai fort pressé pour les vignettes, car je crains que tout le retardement ne vienne de là. M. Osmont a été principalement occupé depuis quelques jours de son Ducange, dont il livre actuellement quatre volumes.

« D. Prudent Maran lui a donné son S. Justin sans faire aucun traité par écrit ; il s'est contenté d'une promesse verbale que lui a faite M. Osmont, de lui en donner soixante-dix exemplaires en blanc. Il travaille à un supplément à la dernière édition de S. Jérôme. — Doussot. »

XI. Remarques critiques sur le premier volume.

Le premier volume de l'*Histoire littéraire* parut enfin, au commencement de mai 1733. Le public lui fit l'accueil le plus favorable. Les gens de lettres applaudirent au plan de l'ouvrage et les journaux de presque

toute l'Europe donnèrent les plus grands éloges à la méthode de l'auteur, et à la manière dont il avait exécuté un aussi vaste projet. Si la critique exerça ses droits, elle n'osa attaquer que les dehors de l'*Histoire littéraire ;* elle respecta le fond, et elle fut forcée d'en reconnaître l'utilité. Dom Rivet reçut les éloges avec modestie, et il répondit aux critiques avec une politesse et une docilité dignes de son vrai savoir. Il avouait sans rougir les fautes échappées à son attention.

Un inconnu écrivit de la Haye, la lettre suivante, adressée : « A M. Osmond, pour remettre aux RR. PP. Bénédictins auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*. Les initiales de la signature permettent de conjecturer qu'elle est du célèbre abbé Prévost d'Exiles, qui avait été, en effet, moine à S. Germain des Prés.

« Mes révérends Pères, je ne me donne point aujourd'hui l'honneur de vous écrire pour vous faire l'éloge de *votre Histoire littéraire de la France*, l'ouvrage étant au-dessus de mes louanges et de celles de beaucoup d'autres; mais quelque beaux que soient les écrits, il n'y en a aucun d'absolument parfait. Je prends la liberté de vous indiquer cinq ou six petits endroits qui me paroissent n'être pas tout à fait exacts et avoir besoin par conséquent de quelque correction.

« Tom. I, part. I, pag. 203, il est dit que la *première édition de Petrone que l'on connoisse porter quelque date est celle de Venise en* 1499. Je puis vous affirmer qu'il y en a une de 23 ans plus ancienne que j'ai vue de mes propres yeux, et dont voici le titre :

Panegyrici Veteres. Julii Agricolæ vita, per Cornelium Tacitum. Petronii Arbitri fragmenta quæ extant. In fine legitur τελος. MCCCCLXXVI. C'est un petit in-4° d'assez beaux caractères.

« Pages 347 et 348, il est répété jusqu'à huit fois *Nicolas Gallais* ministre de Genève. Il faut, si je ne me trompe, *Nicolas Gallars*, ou plutôt *des Gallars*.

« Page 421, à propos de *Cl. Mamertin*, on cite une édition des *Panegyrici Veteres*, faite à Bruges en 1486, in-8°, et l'on cite pour garant Angelus Rocca, Bibl. Angel. Mais je n'y vois rien de tel; les éditions, ni les formes, ni les années n'étant jamais notées dans cette bibliothèque : du moins dans mon édition, qui est de Rome en 1608, in-8°. D'ailleurs, de tous ceux qui font mention des *Panegyrici Veteres*, je n'en vois aucun qui parle de cette édition de Bruges; ce que je ne donne pourtant point pour une bonne raison contre son existence.

Tome I, p. 11, p. 72, après avoir parlé de la traduction française de la Mort des persécuteurs de Lactance, par M. de Maucroix, on ajoute immédiatement : « Gilbert Burnet en a donné une autre à Londres, en 1686, laquelle fut réimprimée à Utrecht l'année suivante en un volume in-8°. » Sur un pareil exposé il n'est personne qui ne croie que cette traduction de Burnet ne soit une autre traduction française; mais on se tromperoit fort; car c'étoit une traduction anglaise, précédée d'une vigoureuse préface contre la persécution et les persécuteurs, et imprimée en anglais à Amsterdam, en 1686 in-8°. Ce ne fut donc point cette traduction, mais une traduction française particulière de cette traduction anglaise qui fut, non réimprimée, mais imprimée à Utrecht l'année suivante, non in-8°, mais petit in-4°. Tout cela se trouvoit nettement expliqué à la page 153 du Catalogus biblioth. J. Gauthier, que je vois être un des bibliothécaires employés dans les Tables des citations de votre *Histoire littéraire*. J'ajouterai qu'à la fin de cette édition se trouve une petite chronologie des faits du livre de Lactance traduite de M. Baluze et corrigée en quelque petite chose par M. Burnet, et mise d'après sa traduction, en français : et de plus, que le traducteur de toutes ces pièces est M. Paul Bauldry, professeur en histoire ecclésiastique d'Utrecht, connu entre autres choses, par une belle édition de Lactance, publiée à Utrecht en 1693 in-8°, et mort en démence dans cette ville au commencement de ce siècle.

« Page 227, sous *Eutrope*, il me semble qu'il ne falloit pas négliger de parler de l'édition de son Histoire, faite à Milan,

en 1545, in-folio, conjointement avec Suétone et les auteurs de l'Histoire Auguste.

« Page 374, *Jacques Figène.* Je n'ai pas de quoi vérifier mon doute sur ce nom ; mais j'oserois presque affirmer, qu'il faudroit Jacques Figeon, traducteur de divers ouvrages des pères, et entre autres des Œuvres de S. Cyprien.

« Voilà, mes révérends pères, quelques bagatelles qui ne sont pas dignes de vous détourner de vos importantes occupations : aussi me serois-je bien gardé de vous les faire remarquer, si vous n'invitiez d'une manière si pressante les personnes qui croiroient rencontrer quelque chose de semblable dans votre ouvrage, de vous en avertir. Ce n'est nullement dans le dessein d'en tirer aucune vanité; et cela est si vrai, que, sans me faire connoître à vous, quelque honneur que je pusse tirer d'être en relation avec de si habiles gens, je vous assurerai de mes très-humbles respects, et de la reconnaissance que je vous dois, avec tout le public, sous le nom de *P. M. de S. Germain.*

« Si je pouvois vous être ici de quelque utilité, je vous y offre tous mes services. Vous pourriez adresser, à Mme la veuve Vincent, sur la Nieuwe-Haven, pour rendre à M. de S. Germain, à La Haye. »

XII. Lenteur des libraires.

Avant que le premier volume parût, les libraires avaient le manuscrit du second ; ils furent néanmoins deux ans entiers à le donner au public. Il est vrai qu'à force de les presser, ils y joignirent le troisième, et l'un et l'autre parurent en 1735. Avant la fin de l'impression ils reçurent le manuscrit du quatrième volume, qui malgré toutes les instances ne vit le jour qu'au mois de mai 1738, au bout de trois ans entiers. Ils employèrent encore deux ans entiers à publier le cinquième volume ; et si Dom Rivet n'eût fait le voyage de Paris pour leur reprocher en face leur inaction, ils auraient encore apporté de plus longs délais. De même, quoiqu'ils eussent commencé le sixième volume dès le mois de septembre 1740, il ne fut cependant mis au jour qu'en août 1742.

Dès l'origine, Doussot signala l'inconvénient de mettre sous presse deux volumes en même temps. Il écrit à Dom Rivet, le 6 juillet 1733.

« Paris, 6 juillet 1733.

« Je me disposois à vous renvoyer quelques cahiers de votre troisième volume lorsque je reçus votre lettre où vous m'en donnez un ordre exprès. J'ai jugé à propos de vous envoyer aussi les petites remarques de M. Lancelot, telles qu'il me les a adressées dans deux petits demi-quarts de papier, que j'ai attachés avec une épingle où il falloit. L'intention de M. Lancelot étoit que j'en transcrivisse l'essentiel, pour que votre gravité n'y trouvât rien de trop peu sérieux. Ainsi, vous m'exposeriez à quelques reproches de sa part, si vous lui donniez jamais à connoître que j'ai fait tout le contraire de ce qu'il m'avoit recommandé. Je pense que vos libraires sont d'avis d'imprimer les deuxième et troisième volumes tout à la fois; leur lenteur à mettre sous la presse le deuxième, me le fait juger. Mais faites attention, s'il vous plaît, à un petit inconvénient, savoir, que tout mon tems sera presque employé à corriger des épreuves, quelquefois peu exactement faute de loisir, car dorénavant je ne serai pas si indulgent que je l'ai été; je ne m'en rapporterai qu'à moi-même sur cet article. On ne tirera point que je n'aie vu si l'on a bien corrigé. C'est pourquoi exhortez-les à mettre actuellement sous la presse le deuxième volume.

« Il faut que je me sois mal expliqué avec M. votre frère au sujet de la distribution des présens de votre premier volume dans l'Abbaye. Il me semble pourtant lui avoir représenté que cette commission lui convenoit bien mieux qu'aux libraires, et qu'il auroit fallu attendre l'issue du chapitre général où le ministère pourroit être changé. Mais le mal, s'il y en a, n'est pas bien grand. Je n'ai pas prétendu exiger de vous, comme une dette, quelque exemplaire : mais l'amitié me donnoit une espèce de droit, et je m'étois flatté que par politesse vous auriez fait quelque mention de moi : et moi par discrétion je n'au-

rois pas voulu profiter de vos offres pour ne pas augmenter votre embarras.

« Vous êtes plus à portée que nous d'apprendre des nouvelles sûres du chapitre général. Il arriva ici de Marmoutier samedi dernier vers les neuf heures du soir un domestique de nos RR. de la part de Mgr l'archevêque de Tours, dont il portait des lettres pour Compiègne; et après avoir bu un coup, il repartit incontinent en poste pour Compiègne. Vous recûtes hier la copie des deux lettres de cachet à Mgr l'archevêque de Tours. Vous devez en savoir la teneur. Le domestique n'ayant eu ses dépêches à Compiègne que hier vers les dix heures du soir, n'est arrivé ici que sur les cinq heures du matin, et ne s'étant point arrêté, il est reparti en poste. — Doussot. »

Les libraires ne montrèrent pas une meilleure exactitude par rapport à leurs engagements pécuniaires. Voici une lettre de Chaubert.

« Paris, 15 septembre 1735.

« Quoique l'envoi des trois cents livres que vous attendez ait tardé de quelques jours pour des raisons auxquelles je n'ai nulle part, et que je ne pouvois pas prévoir, je vous prie cependant de me savoir quelque gré de les avoir mis en état de vous être envoyées aujourd'hui.

« J'attends pour répondre en détail à quelques autres articles de votre lettre, que Monsieur l'abbé Granet m'ait rendu une grande lettre qu'il vous fait contenant des observations sur votre ouvrage, que suivant sa promesse il n'a pas employées dans les deux extraits qu'il en a donnés dans la feuille que j'imprime de lui et de M. Desfontaines pour servir de suite au *Nouvelliste du Parnasse*.

« Vous pouvez compter que tous les mois je me porterai avec le même zèle à vous procurer le paiement des cent livres que je me suis engagé de vous envoyer de mois en mois.

« M. de Voltaire travaille actuellement à l'histoire littéraire de Louis XIV et du progrès des sciences sous ce glorieux règne. — Chaubert. »

« Mon très-Révérend Père,

XIII. Lettres de Dom Ceillier. Origène justifié.

« Il y a près de quinze jours que j'ai fait remettre au sieur Clausier, votre imprimeur, le mémoire touchant le cardinal Jouffroy. Depuis j'en ai reçu une seconde copie plus ample que la première, que j'adresse aussi au même Clausier par un de nos religieux que j'envoie à Paris entendre les prédications pendant le carême prochain. Vous pourrez, mon révérend père, en toute sûreté profiter de ce mémoire. Je l'ay vérifié moi-même sur les titres originaux, que la famille de ce cardinal m'a mis en main. Elle souhaite même que vous me citiés à cet effet pour l'honneur de leur maison et en particulier du cardinal que quelques écrivains ont fait sortir d'une famille commune, n'estant pas bien au fait. Vous trouverés cy-jointe, mon révérend père, une lettre d'une dame de cette maison, qui vous prie, s'il est possible, de donner place à ce mémoire à la fin du volume. Elle en payera les frais. Si cela n'est pas de votre goût, vous pourrez en mettre dans le corps de l'ouvrage toutes les preuves et me citer pour garant. Comme ce cardinal tient à l'ordre de S. Benoît, il est encore de notre intérêt de soutenir sa réputation. J'ai prié ceux de sa famille que s'ils avaient de lui quelques monumens de vous les adresser en affranchissant, ou de me les envoyer pour vous en faire part.

« Vous me demandés, mon révérend père, comment je fais pour changer si aisément d'imprimeur? Je n'en ay pas encore changé. Mais estant trois de Société, ils impriment chacun à leur tour un volume entier, de façon que je n'ay toujours à faire qu'à un, quoique j'en aie trois. Nous avons Monsieur votre approbateur dans notre voisinage. Je l'ay fait inviter de venir dans ma solitude mais il n'est pas encore sorti de Nancy pour se donner le moindre délassement.

« J'ai l'honneur d'estre parfaitement,

« Mon très-révérend père,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« Remy Ceillier. »

« Flaviguy, le 6 février 1738.

« Si vous avez quelque réponse à faire à madame de Novillas,

vous pourrés l'adresser à Nancy. Je la lui ferai passer. Si vous ne mettés pas Nancy, vos lettres iront à Flavigny en Bourgogne. »

Dom Ceillier jugeait inutile de répondre aux critiques qui ne sont pas fondées. Il annonce une dissertation justifiant Origène. Voici ce qu'il écrit à Dom Rivet :

« Mon très-Révérend Père,

« Je suis encore à vous remercier de votre quatrième volume que j'ai trouvé escrit avec la même exactitude que les trois premiers. Seulement j'ai vu avec quelque peine que vous vous embarrassiés de répondre à certaines petites critiques que répandent de temps en temps les faiseurs de journaux, sans beaucoup de choix ni de fondement. On en a fait quelques-unes de mes écrits dans les journaux de Trévoux que j'ai trouvé si peu sensées que j'ai pris le parti de les mépriser. Par exemple ils ont trouvé à redire que dans l'exposé de la doctrine de S. Basile j'ai omis ce qu'il dit du libre arbitre. Le vrai est qu'il n'en est parlé que dans un ouvrage que j'ai démontré n'être pas de lui. Ils ont encore critiqué un endroit de Saint Optat que j'ai traduit à la lettre et qu'ils n'entendent pas. Toutefois comme ils m'ont fait un crime en parlant de mon deuxième volume d'avoir justifié Origène, vous trouverés tout à la fin de mon septième volume que je leur ay rendu le change de leur pièce sans le dire. — J'ai écrit à mademoiselle Le Mercier d'en remettre un exemplaire à M. Clausier l'un de vos imprimeurs. Je m'imagine qu'il aura l'attention de vous l'envoyer.

« M. Lancelot vint avec quelques-uns de ses amis me demander à dîner il y a quelques jours. Je m'acquittai auprès de lui des commissions dont vous avez bien voulu me charger. Il vous estime véritablement, mon révérend père; mais il ne croit pas qu'il doive retourner sitôt à Paris, ni estre en estat de vous y rendre ses services. Il me montra une lettre de Dom Martène qui lui demande son approbation pour le sixième volume des annales. Ses bonnes façons le font beaucoup

aimer en ce païs ; je voudrais bien que l'envie de le voir vous y amenât aux vaquances (*sic*) prochaines. Je serais ravi de vous témoigner qu'on ne peut estre plus parfaitement que j'ai l'honneur d'estre,

« Mon très-révérend Père,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« D. Remy Ceillier. »

« Flavigny, ce 30 mars 1738.

« Madame de Novillas m'a témoigné être parfaitement contente de l'honneur de votre lettre. »

XIV. Unité de S. Eucher. Nicéron.

L'abbé Granet, dont une lettre a paru ci-dessus, écrivit à Dom Rivet, après le quatrième volume de *l'Histoire littéraire :*

« 9 mai 1738.

« Je vous trouve toujours le même, excellent critique, amateur de la vérité, savant profond et exact. Il est peu d'écrivains qui réunissent tant d'excellentes qualités, parce qu'ils n'ont ni la trempe de votre esprit, ni la droiture de votre cœur. Votre modestie en dût-elle souffrir, je vous dirai sans détour, que personne ne mérite mieux que vous, le titre de sage et de judicieux écrivain. Vous avez entrepris une longue carrière, mais je suis persuadé que vous la fournirez glorieusement. Je sais qu'on a soin de vous envoyer les ouvrages périodiques, ainsi je m'abstiens de vous marquer les jugements qu'on a faits de votre dernier volume. J'ai fait le morceau qui est dans les Observations ; l'auteur du *Pour et Contre* n'a point encore parlé : mais j'ai lu dans les *Réflexions de littérature*, un morceau où l'on vous rend justice. Il y a peut-être de la témérité à prescrire la forme de votre travail futur. Dans huit jours le Précis de votre discours sur le neuvième siècle paroîtra dans les Observations.

« Si vous aviez eu entre les mains une Dissertation latine de M. Antelmy, chanoine de Fréjus, sur l'unité de S. Eucher. vous auriez pu profiter de sa critique et de quelques recherches ; il y a d'excellens matériaux. Vous auriez trouvé des idées particulières sur la fameuse légende de sainte Comorcie ; je ne

sais comment ce livret, imprimé en 1726 à Paris in-4° et dont les journaux ont parlé, a pu vous échapper. On voit dans une note que François de Bolliers, évêque de Fréjus, fit imprimer pour la première fois à Paris en 1592 le traité *De laudibus Eremi*. J'ai cette Dissertation, et vous offre avec plaisir d'en tirer ce qui pourra vous servir. Vous l'inséreriez dans les additions que vous ferez dans le volume suivant.

« J'avois fait quelques autres remarques sur le troisième volume qui sont embrouillées avec d'autres papiers; en cas que je ne les retrouve pas, je me donnerai la peine de lire ce volume aussi bien que le suivant. En parlant de l'histoire de la vie de Charlemagne et de Roland par le faux Turpin, vous n'avez pas cité la Bibliothèque des Romans par l'abbé Lenglet. Il diffère en quelque chose de vous pour la date de l'édition de Schardius, qu'il nomme mal à propos Schardicus; vous la mettez en 1566, et il la met en 1556. Je ne sais que penser de cette différence. Cette prétendue Bibliothèque est en deux volumes. Le premier est rempli d'infamies bien dignes de son auteur; et le second est un catalogue de Romans, qui est à la vérité défectueux, mais cependant utile.

« Je voudrois bien que la Providence vous attirât à S. Germain; il me semble que votre séjour à Paris ne nuiroit point à la perfection de votre ouvrage. — GRANET. »

Goujet, oratorien, était un ami de Rivet. Il publia, en 1736, la *Bibliothèque des écrivains ecclésiastiques*, faisant suite à la collection Dupin. Il écrit à Dom Rivet, en 1738 :

« 18 juillet 1738.

« Les Mémoires de Trévoux n'ont point encore parlé de votre 4e volume : je ne sais s'ils ne se croiront pas obligés de prendre la défense du feu abbé Le Clerc. Plus votre réponse est solide, plus elle doit leur déplaire.

« A moins que M. Lancelot ne veuille lire votre 5e tome en Lorraine, je crois que vous serez obligé de demander un autre approbateur, ou d'attendre ; car je ne crois pas qu'il revienne encore cette année. Je trouve la difficulté de vos libraires

déraisonnable; mais en trouve-t-on beaucoup qui cherchent l'intérêt du public ?

« Vous a-t-on appris la mort du P. Nicéron ? Elle est arrivée presque subitement à Paris le 8 de ce mois, à l'âge de 53 ans. On imprime le 40e volume de ses Mémoires, qui sera, je crois, le dernier, quoiqu'on dise qu'il en avoit encore fini deux ou trois. Quoique sa compilation manque d'exactitude en beaucoup d'endroits, elle est cependant utile. Il avoit dessein de fondre La Croix du Maine et Du Verdier, et d'y faire un grand nombre de corrections et d'additions, outre une suite jusqu'à notre tems. Sa mort fait un vuide qui ne sera pas aisément remplacé; car il étoit fort laborieux, et l'amour pour les lettres tombe de jour en jour. Les chicanes perpétuelles et ridicules du nouveau bureau de la librairie dégoûtent ceux même qui ont le plus de zèle. — L'abbé Goujet. »

XV. Le Général des Antonins Claude Boudet.

Rivet ne se bornait pas à ses études personnelles; il demandait des mémoires aux hommes instruits qui étaient en état de lui en fournir. Il recourut, entre autres, au général des Antonins, lequel lui envoya des éclaircissements sur quelques écrivains de l'ordre :

« A S. Antoine, ce 13 janvier 1739.

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 6 octobre dernier : elle ne contient rien que de très-obligeant, rien qui ne soutienne la haute réputation que vous vous êtes déjà acquise par votre mérite personnel, et par vos ouvrages, dont je fais en mon particulier un très-grand cas.

« Je n'ai différé jusqu'à présent à vous répondre, que pour être plus en état de satisfaire aux éclaircissements que vous me demandiez sur quelques écrivains de notre ordre, dont le P. Boudet, un de nos chanoines réguliers, vous avoit prié de ma part, de faire une mention honorable dans votre histoire littéraire de la France.

« Il n'a été de retour en cette abbaye de son voyage à Paris, que sur la fin du mois de novembre; et ses différentes occupations n'ont pu lui permettre de travailler plus tôt à ce que vous souhaitiez de nous.

« Je vous envoie donc son ouvrage par la poste, et je donne ordre, qu'on affranchisse le paquet à Lyon, afin que vous le receviez sans aucuns frais. J'espère que vous serez content des recherches de notre confrère, et de son style, et que par une suite de cette politesse et de ces sentiments généreux répandus dans votre lettre, vous voudrez bien me donner en cette occasion quelques preuves de votre affection pour notre ordre, en relevant avec quelque distinction le mérite des auteurs que l'on vous indique, et en même temps l'exactitude de celui qui vous en a fourni les mémoires.

« Je vous avouerai franchement, que je m'y intéresse d'une manière toute particulière ; j'ai extrêmement à cœur le progrès des sciences parmi nous. Le Seigneur paroit répandre ses bénédictions sur les soins que j'y apporte ; et je me suis imaginé que, si un grand maître comme vous, vouloit insérer dans son ouvrage quelque éloge en faveur de l'auteur des Mémoires, cela serviroit d'aiguillon, pour exciter plusieurs autres de nos jeunes confrères, qui ont de grands talents pour les sciences.

« Le P. Claude Boudet, qui a l'honneur de vous adresser ces Mémoires, est né à Lyon : et quoiqu'il ne soit encore âgé que de 32 ans, il a déjà enseigné dans notre maison de Rome un cours de philosophie et de théologie pendant dix ans. Il y en a deux environ, que je l'ai rappelé en cette abbaye, pour y enseigner encore un nouveau cours de théologie, et y remplir une des charges de définiteur général de notre ordre. C'est un véritable homme de lettres en tout genre : poète, historien, prédicateur, philosophe, et bon théologien. Dès qu'il aura fini sa carrière de la théologie, j'espère qu'il sera en état de se faire connoître dans la république des lettres par quelque ouvrage. — N. GASPARINI, *abbé général de S. Antoine.* »

« Mon Révérend Père,

XVI. Dom Ildephonse Catelinot. Du Puy.

« Il y a longtemps que je suis dans le dessein de vous écrire pour me renouveler dans votre précieux souvenir. Je ne doute point que vous ne soyés en peine de sçavoir ce que je suis devenu depuis que je ne me suis pas acquitté de ce devoir à

votre égard. Je vous avoüe ma négligence dont vous avés été la cause innocente; car j'étois tellement charmé et ravi en lisant votre *Histoire Littéraire de la France* que je vous avois comme présent à mes yeux; ce qui me sembloit suppléer à notre doux et ancien commerce. Que dirai-je? Je me suis vengé de moi-même en mettant la main à la plume pour vous deffendre contre vos injustes critiques, sans autre dessein que de m'entretenir avec vous comme un ami avec son ami pour se dédommager de son absence et de son silence.

« J'ay d'abord été surpris de ce que vous vous estes contenté du simple titre de l'*Histoire Littéraire de la France*. Ce qui me faisoit croire que vous ne parleriés que de ceux qui ont écrit l'histoire de France, comme a fait le Père Le Long qui nous en a donné le catalogue.

« Mais quand je me suis apperçu que vous renfermiés dans votre ouvrage tous les sçavants qui l'ont illustrée et pour le sacré et pour le profane, il m'a semblé que l'inscription n'étoit pas assez générale; que vous auriés dû mettre plutôt, *La France Littéraire sacrée et profane*, à l'exemple de M. Colomiés qui a désigné par le *Gallia orientalis* tous les savans de France qui se sont distingués par la connoissance des langues orientales; de Mrs de Sainte Marthe qui ont compris l'histoire de l'Eglise de France dans le seul titre de *Gallia Christiana;* de P. Lequien qui a fait la même chose pour l'Eglise d'Orient, *Oriens Christianus*, et de tous ceux qui ont donné des *Sacra*, sçavoir : *Anglia Sacra*, *Italia Sacra*, *Germania Sacra*, *etc.* Ce qui donne une juste idée de leur entreprise et des bornes qu'ils se sont prescrites. De même n'auroit-il pas été plus à propos de mettre à la tête de votre ouvrage, *La France Littéraire Sacrée et Profane* ou *Histoire Générale de la France Littéraire?* Par là vous auriés prévenu les mauvaises chicanes de vos censeurs, je veux dire, les reproches qu'ils vous font d'avoir embrassé tant de matière et retouché un grand nombre d'articles qui se trouvent dans une infinité d'endroits.

« Vous avés été obligé de vous en expliquer au commencement de votre 2e tome, et vous le faites d'une maniere à n'y pouvoir répondre. Cependant j'ay cru devoir prendre votre parti et

m'étendre davantage sur vos raisons qui sont solides et convaincantes, en y ajoutant celles qui m'ont paru les plus importantes. Car bien loin qu'il y ait quelque chose à retrancher dans votre dessein, tout y est nouveau et traité avec une exactitude qui surpasse ce qu'on avoit écrit avant vous. Rien ne vous échappe de tout ce qu'on peut dire sur le moindre auteur. Combien en découvrés-vous qui nous étoient inconnus, et que vous avés déterrés dans le célèbre Ausone, dans les lettres de Saint Paulin de Nole, dans les vers de Sidoine Apollinaire, dans S. Avite de Lyon ? Les conciles de France y sont dans un nouveau jour; les Pères y paroissent dans un nouveau lustre. La controverse y est dépouillée de toutes les questions épineuses de l'école. Les points de discipline y sont revêtus de toute l'autorité qui leur convient.

« Je n'en parle ainsi qu'après l'usage que j'en ai fait, soit dans mes dissertations sur l'histoire ecclésiastique de M. l'abbé Fleuri, soit dans une nouvelle bibliothèque Bénédictine où j'ay mis à profit tout ce que vous m'avés fourni de votre riche trésor. C'est un larcin, je l'avoue, mais un pieux larcin qu'un ami doit permettre à son ami : *Ferrum ferro exacuitur* (Prov. c. 2.27). Le fer aiguise le fer, et l'ami instruit son ami. Vous m'avés applani des difficultés, et c'est pour vous en témoigner ma reconnoissance que je vous envoie l'apologie de votre ouvrage, dont je n'ai encore vu que les trois premiers tomes. Je me flatte que vous voudrés bien me donner des nouvelles de ceux qui doivent suivre. Ce que j'attens avec la dernière impatience, et suis très affectueusement, Mon cher Révérend Père, votre très humble et très obéissant serviteur. — D. Ildéfonse Catelinot. »

A S[t] Mihiel, ce 22[e] octobre 1738.

Indépendamment des collaborateurs de Rivet qui sont nommés dans l'*Histoire littéraire*, il en eut d'autres, qui sont demeurés inconnus jusqu'ici. Par exemple Du Puy, moine d'Auray, lui adresse, en 1739, la lettre suivante, qui nous révèle la collaboration de ce religieux :

« Auray, 2 mars 1739.

« Notre plus ancienne édition est un « Rationale divinorum officiorum » de Durand, in-fol. Parisius, 1475, que les Chartreux de Gaillon auroient peut-être pris encore pour un manuscrit du treizième siècle avant que vous leur eussiez appris à connoître les anciennes éditions. Nous en avons encore plusieurs autres du même siècle, je veux dire du quinzième, et beaucoup du seizième. Si ce sont de celles-là que vous cherchez, je vous en rendrai un bon compte, quand il vous plaira. J'en ai remarqué trois ou quatre qui ont échappé aux étonnantes recherches d'un auteur aussi exact que Dom Ceillier. Vous voyez que je ne vous oublie pas, en travaillant pour la maison d'Auray, et que je sais faire d'une pierre deux coups. Il est vrai que je vous ai un peu négligé d'un autre côté, en interrompant le fil de mon discours sur nos écrivains du douzième siècle ; mais je le reprendrai à Pâque, s'il plaît à Dieu, et je compte le finir en moins de quinze jours. Je n'avois discontinué qu'en attendant la bibliothèque des Chartreux de Petreïus. Je serai obligé de m'en passer, quoiqu'à regret, car il ne convient guères de parler des écrivains Chartreux, sans avoir consulté leur bibliothèque.

« Je souhaiterois fort de retourner au Val-Dieu, pour être plus près de vous : mais peut-être m'en éloignera-t-on encore plus que je ne suis, si l'on m'envoye, comme il y a apparence, à Moulins, en Bourbonnois.

« L'agréable dispute que vous avez eue avec les Chartreux de Gaillon m'a beaucoup réjoui. Ils doivent vous savoir gré de ce que vous les avez détrompés. Je suis aussi fort aise que vous ayez été bien reçu et que le nouveau prieur qui passe chez nous pour un homme de mérite vous ait paru tel. Auriez-vous oublié de vous informer de la personne et des écrits de Dom B. d'Argonne ? Si cela est, j'y suppléerai en tems et lieu.

« Je ne répons point au dernier article de votre lettre qui n'est pas le moins agréable et le moins intéressant pour moi. Le changement que j'attends et dont je viens d'avoir l'honneur de vous parler, m'empêche d'accepter vos offres géné-

reuses, pour le présent; mais nous en parlerons, quand j'aurai l'honneur de vous voir. — Du Puy. »

« 29 novembre 1746.

XVII. Observations critiques.

« Des occupations indispensables et une longue maladie de M. le duc de la Trémoille ne m'ayant pas permis de lire pendant l'été le 7e volume de votre ouvrage, ce n'est que depuis quelques jours que je l'ai pu finir. J'ai été même obligé de faire précéder la lecture du 6e que je n'avois pas, et que j'ai acquis chez le libraire en faisant prendre le 7e dont vous avez eu la bonté de me gratifier.

« Je ne puis assez vous dire combien je suis surpris qu'avec une santé aussi faible, vous ayiez pu faire des recherches aussi vastes et aussi épineuses. L'exactitude y est poussée jusqu'au scrupule. Vous ne vous contentez pas de faire connoître les écrits de cette multitude d'auteurs. Vous en appréciez les mérites et les défauts, et l'on en juge aussi sainement en vous lisant que si on prenoit la peine de les lire eux-mêmes. Votre ouvrage me paroît un répertoire admirable pour tous ceux qui voudroient désormais travailler utilement. Ils ne seront plus embarrassés des sources où ils doivent puiser. Tout m'y a paru intéressant, solide, instructif et édifiant. Ces caractères conviennent surtout aux deux discours qui renferment en abrégé tout le suc des deux volumes. J'ai senti en les lisant le prix des deux morceaux manuscrits que vous m'avez fait l'amitié de m'envoyer et qu'un scrupule plus que brutal a fait retrancher. J'ai fait une attention particulière à l'avertissement qui est à la tête du 7e volume, c'est une pièce triomphante. Jamais auteur n'a été si bien battu que celui que vous réfutez et que je ne connois pas. Vos deux propositions sont prouvées jusqu'à la démonstration; mais vous donnez plus que vous ne promettez, cette dissertation étant un traité complet et très-bien exécuté de la langue latine dans les Gaules, et de l'origine et de la formation successive de la langue romance d'où notre françois est venu par degrés.

« Je prends la liberté de joindre à cette lettre quelques remarques critiques que j'ai faites en lisant les deux volumes. Je suis persuadé que vous ne m'en saurez pas mauvais gré.

« Foucher. »

TOME 6e.

Etat des lettres.

Je m'étonne qu'on n'ait pas copié ou du moins fait mention d'un endroit du premier tome de la *Perpétuité*, où M. Arnault fait l'éloge du dixième siècle, contre le ministre Claude qui avoit pris à tâche de le décrier comme le temps de la plus profonde ignorance. M. Du Pin trouve que l'éloge est un peu trop poussé. Ce long passage auroit fort bien figuré dans le discours préliminaire.

P. 130. *Les PP. Lecointe et Malebranque.* C'est *Malebranche.* Ce fameux philosophe s'étoit d'abord jeté dans les études d'érudition sous la direction du P. Lecointe ; mais il ne fut pas longtemps sans s'en dégoûter.

P. 585. On parle d'une épigramme du fameux Gerbert dont on fait l'éloge, et l'on en prend occasion de réfuter le mépris de M. Goujet pour la poésie de cet auteur. Le lecteur qui seroit bien aise d'en juger cherche en vain cette épigramme. Puisqu'elle n'est que de douze vers, pourquoi ne pas la copier, lorsqu'on a d'ailleurs la complaisance d'en rapporter tant d'autres, qui font mal au cœur.

P. 605. *Cette tendre compassion qui l'abaissa* (Gerbert), *jusqu'à entrer dans les besoins des pauvres*, etc. Je n'aime point ce terme *abaissa.* Cette attention est un devoir essentiel et l'honneur de l'épiscopat. D'ailleurs Gerbert n'étoit pas d'une naissance qui dût faire regarder même par les gens du monde son attention pour les pauvres comme un *abaissement.*

P. 609. Ce qu'on dit du cadran de Gerbert dressé sur le mouvement de l'étoile polaire me paroît fort obscur. Je crois qu'il ne s'agit point ici du mouvement de cette étoile si peu éloignée du pôle. L'essentiel d'un cadran est de trouver le méridien, et de placer le stylet qui le marque suivant l'élévation du pôle. Gerbert aura pris l'étoile polaire pour point fixe, parce qu'elle est au pôle, et la direction du tube avec lequel il la regardoit, lui aura donné la direction de son méridien.

P. 691 ..... *rapportent à ce sujet deux circonstances fort*

extraordinaires, l'une, etc. Le lecteur demande pourquoi on ne lui en fait pas part. J'ai déjà remarqué la même chose en différents endroits de ces volumes. Il ne faut pas piquer la curiosité du lecteur quand on ne veut pas la satisfaire.

Etat des lettres à la tête du 7e volume. P. 4. On indique les croisades comme une des causes de la décadence des études; mais on est trop concis sur cela. Cependant M. Fleuri en traite au long dans ses discours et dans les mœurs des chrétiens.

Avertissement à la tête du 7e volume. On démontre que depuis la conquête des Gaules par les Romains la langue latine devint la langue vulgaire des Gaulois; mais on a peine à concevoir comment le petit peuple qui fait la nombreuse partie d'une nation put en quelque manière oublier sa langue maternelle pour en prendre une autre, quoique demeurant dans son pays naturel où les Latins d'origine n'étoient qu'une poignée de monde en comparaison des Gaulois. Il est tout simple que les honnêtes gens cherchassent à se mettre sur le beau ton; mais le bas peuple n'est pas si curieux. Ainsi l'on voit la population bas-bretonne attachée opiniâtrément à sa langue naturelle, pendant que les honnêtes gens parlent latin dans les villes.

La raison que l'on en insinue (p. IX) ne paraît pas satisfaisante. Les Romains n'ont jamais fait de loi pour obliger les peuples soumis à parler latin. Cette loi comme tyrannique auroit été le plus grand obstacle à son exécution. La Grèce, et une partie de l'Asie étoient provinces romaines avant les Gaules, et cependant la langue latine n'y devint jamais vulgaire. Les passages qu'on cite de saint Augustin et de Valère Maxime ne paroissent contenir qu'une figure de rhétorique.

J'aurois souhaité que l'auteur eût approfondi davantage les raisons d'un changement si prodigieux quand on le considère avec des yeux philosophes.

P. VII. *Rome apprit de Marseille la langue grecque.* Je serois fort surpris que nos antiquaires adoptassent cette opinion. Rome étoit limitrophe de la partie de l'Italie appelée la Grande-Grèce. Les Romains sans aller à Marseille trouvoient chez eux des Grecs parlant grec. Ils se perfectionnè-

rent dans cette langue lorsque la Grèce proprement dite leur devint un pays familier.

On dit au même endroit que Cicéron plaida en grec pendant les premières années qu'il brilla au barreau. Il est vrai qu'il fit alors plusieurs plaidoyers en grec pour s'exercer et pour imiter Démosthènes ; mais je doute fort qu'il les ait déclamés ailleurs que dans l'école des rhéteurs. Je ne crois pas qu'on prouve qu'on ait jamais plaidé en grec au barreau de Rome.

P. XV. *Du beau sexe.* Cette expression me paroit ne convenir ni à l'ouvrage ni à l'auteur. Je dirois simplement *les femmes.*

P. XLVI. *L'ingénieux et brillant auteur de la feuille périodique.* Pourquoi ne pas nommer la feuille par son nom ? Si c'est de l'abbé Desfontaines dont on veut parler, on n'entendra pas cette citation dans quelques années d'ici.

P. LVIII. *Louis le Germanique et les principaux officiers de son armée firent en roman à Charles le Chauve, serment de fidélité.* C'était un serment d'alliance et non de fidélité.

P. LXXVI. On fait dire à Guibert de Nogent que Godefroi de Bouillon coupa en deux un *Ture*, etc. Guibert n'aurait-il pas dit un *Sarrasin?* car il n'était guère question de Turcs en ce temps-là.

J'oublioís que dans un autre endroit de l'Avertissement, on prétend que le grec était une langue vulgaire à Lyon et à Vienne. Je ne crois pas qu'on pût prouver un fait si extraordinaire. Les monuments grecs qui nous restent dans ces églises, prouvent seulement que leurs premiers pasteurs, grecs d'origine, avoient plus de facilité à écrire en grec qu'en latin : mais certainement ils savoient assez de latin pour l'entendre et pour le parler grossièrement en instruisant le peuple.

(Note autographe de Rivet.)

XVIII. Les finances de Dom Rivet.

J'ai égaré les premiers mémoires de l'usage ou emploi que j'ai fait de l'argent que j'ai tiré de mes libraires depuis 1732 qu'ils ont commencé à m'en donner, après avoir reçu permission de mes supérieurs de l'emploïer pour l'exécution de mon ouvrage et en charités, comme on verra par la suite de mes mémoires. Voici les principaux articles dont je me souviens et qui ont précédé mon voïage à Paris en 1739.

M. Barois père, mon premier libraire, commença à faire des avances pour l'exécution de mon ouvrage dès 1724 ; et en 1732 ils montoient à cinq cents francs qui furent païés par la Compagnie qui lui succéda. . . . . Fr. 500 »

A Dom Colomb pour un voïage à Paris la même année . . . . . 50 »

J'emploïai la même année en présents tant pour D. Joseph Doussot qui devoit faire les épreuves, que pour M. Lancelot mon premier censeur environ trois louis. . . . . 72 »

En 1734 au mois de mai Dom Colomb et moi allâmes dépouiller les bibliothèques de Séez, et dépensâmes environ 33 livres . . . . . 33 »

La même année pour notre voïage en Bretagne afin de dépouiller les bibliothèques de la province . . . . . 207 »

En 1735 pour le voïage de D. Poncet et de D. Colomb à Nantes où ils passèrent deux ou trois semaines à dépouiller les bibliothèques. 200 »

En 1736 je fis un voïage en Poitou, qui me coûta environ 75 livres . . . . . 75 »

En 1737 pour un voïage que Dom Colomb et moi fîmes en Limousin, Périgord, etc . . . . 203 »

En 1738 pour celui de Normandie . . . . 208 »

En 1739 partant pour Paris je laissai à Dom Colomb deux cents livres que lui et D. Poncet dépensèrent en un second voïage en Normandie pour achever ce que nous n'avions pu finir . . 200 »

J'avois acheté un cheval 63 livres pour ces voïages que je ne revendis que 25 . . . . . 38 »

Pour les charités faites pendant ces sept ans, je n'en ai point une idée distincte ; mais sûrement elles passent cent écus et même quatre cents francs . . . . . 400 »

J'oublie ce que m'ont coûté mes scribes et copistes, ce qui est considérable.

Total . . 2186 »

Je n'y comprends point les divers exemplaires qu'il a fallu prendre pour présents au-dessus des trente et que mes libraires m'ont compté avec les reliures, etc., ce qui va loin.

Il importe que la postérité sache que je n'ai pas tiré un sol d'aucune de nos maisons ni de nos supérieurs pour l'exécution de l'ouvrage.

A partir de 1740, jusqu'à la mort de Rivet, lequel décéda neuf ans après, nous avons retrouvé, non un compte régulier, mais des notes qui révèlent les grandes aumônes qu'il faisait, surtout pour des pauvres honteux, et pour le soutien de plusieurs familles. On lit dans l'*Éloge*, au commencement du 9e volume de l'*Histoire littéraire* : « Jamais homme n'a porté à un plus haut degré l'amour pour les pauvres et pour les affligés ; il était tout à la fois leur père, leur ami, leur protecteur. Ces sentiments de tendresse ne se bornaient pas à une compassion stérile ; il trouvait dans une charité ingénieuse mille moyens de les secourir tout ce qu'il tirait de ses livres était fidèlement employé à cet usage ; mais comme cette faible ressource lui manquait souvent, alors il mettait à contribution ses supérieurs, ses amis, et la bourse des riches. »

L'abbé Foucher, dont la lettre critique est plus haut, a laissé plusieurs mémoires dans le recueil de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Il publia un *Traité historique de la religion des Perses*. Il mourut en 1778.

XIX. Dom Tassin. Guy Bonatus. Groullard. Usuard.

Dom Tassin qui travaillait depuis 1727 au *Traité de diplomatique* dont les six volumes parurent en 1750, se plaisait à communiquer à Rivet les renseignements qui pouvaient servir à l'*Histoire littéraire*. Celui-ci, on l'a vu plus haut, fit un voyage à Paris, en 1739, pour presser ses libraires, dont les lenteurs le contrariaient vivement ; en effet, après avoir promis, au début, de publier deux volumes par an, ils n'avaient fait paraître que cinq volumes en huit années. Peu de

temps après son retour au Mans, Rivet reçut la lettre suivante de Dom Tassin.

« Mon révérend Père,

« M. l'abbé Goujet est le premier qui m'a appris votre retour au Mans : mais Dom Colomb nous a fait un plaisir sensible en nous apprenant que votre santé commence à se rétablir depuis votre arrivée. Je vous souhaite un rétablissement parfait et des forces suffisantes pour achever votre entreprise avec autant de succès que vous l'avez commencée. M. Larcheveque, notre médecin, a communiqué quelques manuscrits qui pourront vous être de quelque usage dans la suite de votre histoire littéraire. Je me hâte de vous en envoier la notice.

« Vous savez, mon révérend père, que Guy Bonatus de Frioul, astrologue qui vivoit au treizième siècle, a composé des ouvrages sous ce titre : *Theoricæ planetarum et astrologia judiciaria*, imprimés à Venise l'an 1506. M. Larcheveque a dans sa bibliothèque une ancienne traduction françoise de l'ouvrage de Bonatus. C'est un petit in-folio de trois cents feuillets dont le commencement et la fin ont été perdus. Je trouve écrit au folio verso 142 ce qui suit : *Cy fini la translation de la 2e partie de ce livre laquelle fut terminée par ledit Nicolas de la Horbe le 15e jour de décembre en* 1527. Au bas de la première page du manuscrit il est marqué que Guido Bonatus vivoit l'an 1260.

« Un autre manuscrit in 4° contient les ouvrages suivants : 1° *Incipit liber de differentia spiritus et animæ. Interrogusti me, honoret te Deus, de differentia spiritus et animæ scilicet quæ est inter spiritum et animam et ut tibi scribam quod antiqui sapientes dixerunt in eo, et ecce scribo quædam collecta quæ excepi de libro Platonis, etc.* Post Proloquium sic incipit : *Spiritus est corpus subtile quod in humano corpore oritur ex corde, etc.*

« La date est ainsi marquée à la fin de cette pièce IεΔZ.ZO augusti. C'est, je crois, 1472.

2° *Incipiunt interrogationes quæ de Scripturis sanctis et canonibus sacris in foro pœnitentiæ ad utilitatem confiten-*

tium fieri possunt et debent de peccatis et circumstanciis eorumdem. L'auteur de cette pièce cite fort souvent les autorités du droit canon.

« 3° *Incipit prologus passionis Domini secundum beatum Joannem Evangelistam quam compilavit frater Jordanus de Lingemburg, lector Magdeburgensis ordinis fratrum heremitarum sancti Augustini.*

« Voici un autre manuscrit qui vous fera plus de plaisir : *Voyages faits en cour par feu Messire Claude Groullard, premier président en Normandie, tirés de ses mémoires.*

« Cette relation, qui est fort curieuse et très-intéressante pour l'histoire de France en général et en particulier pour la ville de Rouen et toute la Normandie, commence à l'année 1588, et finit en 1604. Elle est suivie de quatorze harangues et remontrances au Roy, faites en plusieurs rencontres. C'est un in-4° qui n'a jamais été imprimé.

« Un pieux et savant ecclésiastique de cette ville m'a communiqué plusieurs remarques sur ce que vous avez dit à la page 444 de votre cinquième tome touchant les éditions du Martyrologe d'Usuard. Je dois vous en rendre un compte exact. Il paroît que votre révérence n'a point connu d'éditions de ce fameux Martyrologe entre celles de 1583 et 1689. Cependant j'ai actuellement sous les yeux une édition magnifique de ce Martyrologe faite à Rouen en 1670. C'est un in-4° dont le caractère, le papier et l'exécution surpassent infiniment les livres imprimés à Rouen. J'ai fait copier le titre et l'avis au lecteur, où vous trouverez tout ce qui caractérise cette édition. Vous y verrez qu'on a distingué par une note particulière les additions faites à ce Martyrologe pour le rendre conforme à l'édition du Bréviaire de Rouen de l'année 1660. Cette édition du Martyrologe est encore en usage dans tout le diocèse. Par la confrontation que j'en ai faite avec le texte du Père du Sollier j'ai trouvé que le Martyrologe de Rouen est beaucoup plus correct et qu'il rejette de mauvaises leçons admises par le Père du Sollier. Par exemple, le 4 janvier, le Père du Sollier lit *ferro maceratus*, l'édition de Rouen *fame maceratus*, qui est la vraie manière de lire cet endroit. L'édition de Rouen, faite sur un manuscrit de plus de six cents

ans, commence au 24 décembre comme le manuscrit de Saint-Germain. J'oubliois de vous observer que les titres de chaque jour sont écrits en lettres rouges et que l'on a imprimé à la fin les sentences des SS. Pères qui servent de capitule à la fin de prime. Elles sont tirées de S. Jérôme, de S. Grégoire, de S. Isidore, de Julien Pomère sous le nom de S. Prosper, de S. Ambroise, de S. Chrodegand, évêque de Metz.

« En 1669, l'Eglise de Paris fit faire une édition de ce martyrologe qui éprouva beaucoup de contradiction. La difficulté rouloit sur ce que quelques-uns des commissaires nommés par le chapitre de Notre-Dame vouloient retrancher l'annonce du 15 août pour y substituer un morceau d'un sermon attribué par quelques anciens à S. Jérôme, par d'autres à Sophrone patriarche de Jérusalem, et dont on ne sait point le vrai auteur. Cette annonce commence ainsi : *Decimo octavo calendas septembris. Dormitio sanctæ genetricis Mariæ, etc.* M. Claude Joly, chantre de Notre-Dame de Paris, connu par sa profonde érudition, s'opposa au changement qu'on vouloit faire. Les chanoines qui vouloient changer l'annonce d'Usuard firent des écrits pour soutenir leur sentiment. M. Joly de son côté en composa deux. Le 1er intitulé *Cl. Joly dissertatio de verbis Usuardi quæ in martyrologio Ecclesiæ Parisiensis referuntur in festo assumptionis B. M. Virginis. Senonis, Pressurot* 1669, in-12°. Le 2e est intitulé : *Cl. Joly ad cardinales Retzium et Bullonium epistola apologetica pro Usuardo et conclusione capituli Parisiensis. Rotomagi.* Viret 1670 in-12°. Ce dernier écrit fut fait après la décision du chapitre. M. de Launoy se mêla dans la dispute et fit l'écrit qui a pour titre : *Joan. Launoii de controversia super exscribendo Parisiensis Ecclesiæ Martyrologio orta judicium.* Cet écrit fut augmenté par l'auteur dans une 2e édition à Paris chez Martin 1671, in-8°. Le chapitre de Paris termina la dispute de ses commissaires en ordonnant que le martyrologe serait imprimé comme il était sans aucun changement; ainsi M. Joly gagna sa cause. Cette victoire lui donna lieu d'écrire aux cardinaux de Retz et de Bouillon la lettre que je viens de citer, pour la justification d'Usuard et

pour la défense de la conclusion capitulaire de l'Eglise de Paris. Enfin depuis dix ans le P. Vigier de l'Oratoire a donné une nouvelle édition du martyrologe avec des notes historiques, critiques, chronologiques, topographiques, etc. Je n'ai pas vu l'ouvrage du Pere Vigier ; mais on assure qu'il existe.

« Le savant ecclésiastique de qui je tiens la plus grande partie de ces remarques, s'appelle M. Sonnes. Il a entrepris de faire imprimer de nouveau les lettres de M. Arnauld, et pour ne point charger le public, il fera un supplément de celles qui manquent dans la première édition. Il en a déjà recueilli de quoi composer trois volumes outre les huit premiers. Je vous prie, mon révérend père, de lui procurer quelques lettres anecdotes qui puissent entrer dans son Recueil. On vous renvoyrait fidèlement les originaux. Le même M. Sonnes vous demande encore très-instamment quelques mémoires historiques touchant M. Floriot dont on réimprime la Morale sur le *Pater*. On n'a pu jusqu'a présent trouver autre chose que ce que l'on lit dans le supplément de Moréri par Monsieur Goujet. Cependant on voudroit placer à la tête de la nouvelle édition de la Morale chrétienne la vie de l'auteur et les imprimeurs attendent ce morceau avec impatience. Vous sentez bien, mon révérend père, que M. Sonnes a toute la confiance en vous qu'on peut souhaitter, puisqu'il ne balance pas à faire passer jusqu'a vous deux entreprises qui demandent un grand secret. Je vous supplie, mon révérend père, de vouloir faire quelque chose pour seconder les bonnes intentions de cet ami de la vérité, soit par vous, soit par vos amis. Dom Hideux, Du Bos et Fontain vous saluent très-respectueusement. Vous pensez bien quelles sont nos réflexions touchant la manière dont on a usé envers vous à Paris. *O tempora ! o mores !* Je me recommande fort à vos saintes prières, et je vous prie d'être bien persuadé que personne n'est avec plus de respect et d'attachement, mon révérend père, votre très-humble et très-obéissant serviteur. — Fr. René Prosper Tassin M. B. »

A Rouen, le 29 novembre 1740.

« Je salue DD. Colomb et Poncet que je ne puis oublier. Nous avons eu le bonheur de tirer une copie d'une relation

de M. de S. Gilles d'Arson solitaire du Portroyal. L'original est entre les mains des Jésuites. C'est une pièce rare et curieuse. »

XX. Faux titres. Dom Coutant. Dom La Taste, évêque de Bethléem.

Nous trouvons une autre lettre de Dom Tassin, en date du 26 septembre 1742. Le vicaire-général de Rouen avait publié une brochure dans laquelle, rappelant l'histoire du moine Guernon, il attaquait le chartrier de S. Ouen comme rempli de fausses pièces. Tassin demande à Rivet des renseignements sur les travaux de Dom Coutant sur ce point. La fin de la lettre se rapporte aux controverses jansénistes. C'est avec le plus profond regret que nous constatons les liaisons de ces savants hommes avec le parti des appelants. Dom Toustain fut le principal collaborateur de Tassin pour le *Traité de diplomatique*; il mourut pendant l'impression du second volume.

« Mon révérend Père,

« Souffrez, s'il vous plait, que j'aie recours à vous et que je vous demande des lumières sur un point qui intéresse tout l'ordre monastique et notre communauté en particulier. M. Terisse grand-vicaire de ce diocèse et abbé de S. Victor en Caux a répandu dans le public un mémoire imprimé qui attaque le chartrier de S. Ouen comme rempli de fausses pièces. Il s'appuie principalement sur l'histoire du moine Guernon qui confessa à l'article de la mort qu'il avoit fabriqué de faux titres pour les églises de S. Augustin de Cantorberi et de S. Ouen. Vous savez, mon révérend père, que c'est Warton anglais protestant qui, dans la préface du second volume de son *Anglia Sacra*, a publié ce fait sur l'attestation de Gilles évêque d'Evreux. Depuis ce temps-là les Simons, les Germons, les Le Brasseurs et les Lenglets du Fresnoi ont fait sonner bien haut ces traits d'histoire contre les moines. Comme Dom Toustain et moi nous travaillons à répondre au mémoire du grand-vicaire, nous avons là ce que Dom Coutant a répondu au P. Germon dans son livre : *Vindiciæ veterum codicum confirmatæ*. Nous avons été d'abord assez satisfaits des rai-

sons apportées par D. Coutant pour montrer que le fait de Guernon est une pure fable; mais ayant lu la dissertation que les Jésuites ont insérée dans le mois de mars de leurs mémoires de Trévoux de 1716, nous avons trouvé la plupart des argumens de Dom Coutant pleinement détruits. On ne sçait si Dom Coutant a répliqué. Certainement la chose en valoit la peine. Nos PP. de S. Germain et des Blancs Manteaux n'ont aucune connoissance sur ce point de littérature. Il ne nous paroit guères probable que D. Coutant si zélé et si habile ait négligé un adversaire tel que l'auteur de l'écrit publié par les Jésuites. Nous vous supplions de nous faire part de ce que vous savez de ce fait et de ce qui regarde D. Coutant. Nous avons trouvé quelques nouvelles raisons que Dom Coutant n'avoit pu savoir, lesquelles nous serviront à rendre l'histoire de Guernon au moins fort douteuse.

« J'ai appris dans un voyage que j'ai fait à Paris, qu'on vous a donné du secours en vous envoyant des confrères capables de vous soulager dans votre grande entreprise. Je ne sais si vous avez entendu parler de la lettre latine de Dom Jacques Martin au cardinal Quérini. Les quatre dernières pages de cette lettre sont dignes d'un Jacques Martin.

« Voici comme il parle de M. de Bethléem : *Unus etiam e nostris, unus inquam, epistolis theologicis miracula a Jansenistis contra doctrinam constitutionis Unigenitus conficta, asserta, atque ad cœlos usque elata ita explosit, ut nunc ab omnibus exsibilentur. Tela etiam in eandem constitutionem intenta et contorta acriter fortiterque retudit, eaque re episcopalibus infulis donatus est.* Toute la fin de la lettre est dans le même goût. On doit savoir bon gré à nos pères de S. Germain de n'avoir pas voulu souffrir que leur nom parût dans cette production d'un cerveau échauffé.

« Mon cher collègue vous prie d'agréer ses plus humbles respects.

« Fr. René Prosper Tassin M. B. »

A Rouen, le 26 septembre 1742.

XXI. Lenteur des libraires pour la publication du septième volume.

Le sixième volume de l'*Histoire littéraire* parut en août 1742. Comme les libraires négligeaient de satisfaire à leurs engagements, Dom Rivet leur écrivit qu'il n'enverrait le manuscrit du 7e qu'ils n'y eussent satisfait, et donné de nouvelles assurances qu'ils seraient plus exacts à remplir dans la suite les conditions du traité. Les libraires mirent cinq mois à répondre à cette proposition. Au mois de janvier 1743, Chaubert écrit à Dom Rivet :

« 14 janvier 1743.

« J'ai eu l'honneur de voir hier Monsieur votre frère et de lui porter de l'argent ; mais point encore tout ce qu'il pouvoit attendre et que vous aviez lieu de souhaiter. Le petit compte que je vais vous mettre sous les yeux vous mettra au fait des raisons pour lesquelles vous n'êtes pas pleinement satisfait. Il s'ensuivra peut-être qu'au moins pour cette fois vous conviendrez que dans les plaintes que vous portez il peut y avoir quelqu'un dans la compagnie à excepter ; je souhaiterois de tout mon cœur et quelqu'un encore avec moi que les choses se passassent autrement ; ce quelqu'un et moi avons résolu d'y tenir exactement la main pour la suite : et soit pour l'avancement de l'impression soit pour l'exécution de tout autre engagement nous vous promettons de ne plus contribuer par notre silence à des lenteurs qui vous chagrinent et nous font tort. Nous vous instruirons sans ménagement du véritable point sur lequel vous pourriez appuyer vos plaintes si on étoit encore assez malheureux pour vous donner sujet d'en porter ; n'étant plus vagues et ayant un objet fixe, les personnes devant qui vous les porterez seront en état de les faire cesser sur le champ et tout se passera dans l'ordre.

« Il vous est dû, pour l'honoraire de votre 6e volume, 728 francs. Il vous a été payé, suivant les quittances de Monsieur votre frère, que j'ai sous les yeux : 554,8 sols. Suivant ce compte, il vous est redu 73 livres, 12 sols. C'est Monsieur Huart qui les doit. Je les lui ai envoyé demander plusieurs fois ; mais l'idée qu'il a d'avoir été faire en particulier

un paiement de 30 livres à Monsieur votre frère dont il prétend avoir une quittance, l'a empêché de me satisfaire. Il y a un mois que je le tourmente pour la chercher, et je n'ai encore pu obtenir qu'il le fît; ce qui m'a enfin fait prendre la résolution de me présenter hier chez Monsieur votre frère avec ce que les autres et moi pouvions vous devoir du reste chacun pour nos parts et portions, et de convenir avec lui que je vous donnerois avis de cet incident et vous engagerois à charger Monsieur votre frère d'une lettre exprès qui l'autorise à envoyer demander à Monsieur Huart ces 73 livres, 12 sols, en deniers ou en quittances.

«Il est je crois temps de vous faire une nouvelle semonce au sujet de la copie de votre septième volume. Si vous me l'aviez renvoyée au moment que j'ai pris la liberté de vous la demander (et vous pouviez le faire ; je l'aurois reçue comme votre ami et non comme libraire associé à l'impression de votre ouvrage; fidèle au dépôt, aucun de nos Messieurs n'auroit su que vous me l'eussiez fait tenir) si, dis je, je l'avois reçue, je me serois précautionné du côté de l'approbation, et c'eût été toujours autant de tems de gagné ; car non seulement il faut la faire approuver, mais encore faire nommer un nouveau censeur. — Vous avez su sans doute que nous avons eu le malheur de perdre M. de S. Aubin. C'est le second censeur que votre ouvrage voit mourir, tous deux gens de mérite et tels qu'il vous les falloit; et je ne sais trop aujourd'hui par qui les faire remplacer, à moins que je demande M. l'abbé Valvy. J'avois jeté les yeux sur deux autres, mais il est impossible de les avoir. — CHAUBERT. »

Dom Rivet répliqua que les libraires devaient faire des promesses plus précises, s'ils voulaient avoir le manuscrit. Ils furent jusqu'au mois de juin 1743 à donner une réponse convenable. Enfin, sur les plus belles protestations du monde qu'ils firent alors, Rivet leur envoya le manuscrit du septième volume. M. de S. Aubin, censeur de l'ouvrage, après Lancelot, étant mort, on en demanda un autre; ce fut l'abbé Valvy. Voici ce

que Chaubert écrit à Rivet de Paris, 11 juin 1743 :

« Vous vous plaignez de l'auteur des observations 1° de ce qu'il vous a nommé ; il n'a à cet égard rien appris au public, il n'est personne aujourd'hui tant soit peu en commerce de littérature qui ignore que vous êtes l'auteur de *l'Histoire littéraire* ; 2° de la façon dont il a rendu compte de l'ouvrage. Sur cet article je ne réponds rien, sinon que bien des gens de goût qui estiment votre ouvrage, qui avoient lu votre sixième volume avec une parfaite satisfaction, m'ont paru extrêmement contents de l'idée que M. l'abbé Desfontaines en donne ; cela est vrai à la lettre, est si j'avois le bonheur d'être vis-à-vis de vous, je vous dirois encore sur cela quelque chose que je ne puis écrire. Les Jésuites en ont parlé ; vous ai-je envoyé leur journal ? Il y en a eu un second article dans le *Journal des sçavants* : les avez-vous eu tous deux ?

« J'attends avec impatience votre lettre d'avis sur le départ de la copie. J'ai des raisons personnelles pour souhaiter qu'elle me fût déjà parvenue. Ne différez plus, et vous serez pleinement satisfait. — CHAUBERT. »

« 17 août 1743.

« Votre copie m'est parvenue en son tems, et le même jour que je la reçus j'allai chez M. Maboul la présenter, afin qu'il me donnât l'ordre pour le censeur que j'avois demandé. Cet ordre expédié, je le portai avec la copie à M. l'abbé Valvy qui nous en a lu assez pour commencer, et en conséquence j'ai remis les premiers cahiers à M. Osmont qui sera encore pour cette fois votre imprimeur sur la promesse qu'il a faite d'aller grand train, à peine même au moindre retardement de se voir ôter la copie qu'on ne lui doit même donner à cette fois qu'à mesure qu'il en aura besoin. Il n'y a rien de changé dans la compagnie, sinon que M. Durand est chargé pour cette fin de tout le détail de la direction, de façon que c'est dorénavant à lui que doivent s'adresser vos lettres ; et de fait, il est plus à portée que je n'étois de les communiquer aux associés, les ayant tous sous la main, moi excepté ; mais ces Messieurs savent qu'étant toujours de bon accord, ils peuvent à merveille

répondre à tout ce que vous pouvez demander sans me consulter. Je ne demeure chargé que des épreuves que je reverrai à l'ordinaire, après le révérend Dom Loyau. — CHAUBERT. »

Cinq personnes ne se rencontrent pas toujours dans la façon de penser ; les cinq libraires formèrent de magnifiques projets, afin de remédier à la lenteur de l'impression ; mais ils ne purent rien conclure. Un d'eux, Durand, qui avait pris la direction du septième volume, écrivit à l'auteur, pour s'excuser de ce long retard :

« 27 octobre 1743.

« Il y a longtemps que j'aurois dû répondre à la grâcieuse vôtre du 28 août passé, où vous me complimentez sur la direction de l'impression de votre ouvrage; je ferai tous mes efforts pour répondre à vos intentions et remplir les miennes qui ne tendent qu'à la promptitude et l'exactitude de remplir tous nos engagemens; mais cinq personnes ne se rencontrent pas toujours dans la façon de penser; on avoit formé à la dernière assemblée de magnifiques projets que j'ai vu s'évanouir presque dans le moment ; nous avions projeté de remédier à la lenteur de l'impression, parce que le dernier volume avoit trop langui, mais encore un coup nous en sommes aux mêmes termes. J'en ai témoigné mon chagrin et j'espère que nous allons prendre des arrangements plus certains pour vous contenter, et travailler pour nous-mêmes; car du meilleur et du plus savant ouvrage qu'il y ait en librairie, nous en recevrions moins de profit et d'honneur que du plus piètre, puisqu'il est constant que le public se lasse enfin lorsqu'il s'aperçoit qu'on lui manque, et diminue insensiblement son ardeur pour les choses qu'il a le plus désirées. Si je parois dans la présente, ne parler que des avantages qui nous regardent, c'est pour vous prouver que je n'ai contribué en rien à la lenteur de l'impression du septième volume de votre ouvrage ; je vous assure même que je ferai valoir à mes confrères les raisons ci-dessus déduites, et que dans peu je vous annoncerai de meilleures nouvelles, en vous faisant tenir ce qui vous est dû. — DURAND. »

Rivet, voyant qu'on avait perdu presque deux ans, et ne pouvant parvenir à savoir si l'on avait commencé à imprimer le septième volume, porta plainte à Maboul, directeur de la librairie, contre les cinq libraires. Il rédigea un *Mémoire*, qui fut présenté au directeur par Le Vayer, maître des requêtes. Voici cette pièce, où Rivet comprit tous les griefs qu'il avait contre ses libraires.

Mémoire des Auteurs de l'Histoire Littéraire de la France, au sujet de la conduite de leurs libraires à leur égard. Ces libraires sont les sieurs Osmont, Huart, Chaubert, Clousier et Durand.

« Les plaintes des Auteurs de l'*Histoire Littéraire de la France* contre leurs libraires sont d'autant plus justes, qu'il y a plus de temps qu'ils diffèrent à les porter à un tribunal compétent, et qu'elles tombent sur des sujets plus criants et qui peuvent avoir des suites pernicieuses pour la littérature.

« Dès le mois d'avril 1732 ils convinrent avec la Compagnie qu'elle imprimerait leur ouvrage à certaines conditions portées par leur traité. Les plus essentielles sont :

« 1° Que *la Compagnie s'engageoit de leur faire le paiement de ce qui leur reviendroit pour chaque volume en quatre fois également, et que la première partie dudit paiement se feroit toujours, lorsque les auteurs livreroient le manuscrit.* Ceux-ci ont bien voulu adoucir dans la suite cette condition et consentir que ce paiement ne se feroit que chaque mois, et ne seroit que de cent francs chaque fois jusqu'à la concurrence de la somme totale. Ils ont encore poussé plus loin la complaisance pour la Compagnie, quoiqu'elle n'en ait aucune pour eux, et réduit ce paiement à vingt écus chaque mois.

« 2° Une autre condition de la part de la Compagnie, c'est *qu'elle est obligée à imprimer tous les volumes en beau papier et beau caractère, à l'instar de l'Histoire Ecclésiastique de M. de Tillemont.*

« 3° On ne convint point dans le traité du terme qu'on serait à imprimer un ou plusieurs volumes. Le zèle de la Compagnie

étoit alors si ardent qu'elle proposa d'en imprimer jusqu'à quatre par an. C'est ce que porte une lettre du sieur Osmont en date du 9e de mai 1732, peu de jours après la date du traité. Mais que cette ardeur apparente est étrangement tombée dans la suite comme on va le voir ! Quoique les Auteurs, qui travailloient depuis dix-sept ans, eussent dès lors deux volumes tout prêts à publier, et des mémoires pour plus de dix autres, ils ne voulurent point par prudence s'engager à une entreprise si peu mesurée pour ne pas dire aussi indiscrète, parce qu'on ne doit rien promettre qu'on ne puisse tenir, et que d'ailleurs on ne peut pas compter sûrement sur la vie ni sur la santé. Seulement il fut arrêté par lettres et de vive voix qu'on imprimeroit un volume chaque année jusqu'au temps de l'invention de l'imprimerie, et qu'alors la matière étant plus abondante, on en donneroit deux tous les ans.

« Ces conditions détaillées conformément à ce qui a été stipulé entre les libraires et les Auteurs de l'ouvrage, il s'agit maintenant de montrer comment elles ont été remplies de la part de la Compagnie. Pour y réussir il suffit d'exposer simplement les faits tels qu'ils se sont passés.

« Pour ce qui regarde les paiements marqués dans le premier article, jamais ils ne se sont faits aux termes fixés. La Compagnie insensible aux égards grâcieux des Auteurs envers elle, lorsqu'ils ont réduit ces paiements à vingt écus par mois, n'en a pas été plus exacte à remplir cet engagement. Elle a été également insensible à une autre grâcieuseté de la part des auteurs, qui dans l'espérance de la piquer de plus d'exactitude, lui ont généralement remis plus de cinquante écus de ce qu'il leur devoit revenir pour chaque volume, suivant leur traité de 1732. C'est ce qui est constaté par ce même traité, et l'addition qui y a été faite.

« Si la Compagnie a fait des paiements deux ou trois mois pendant le cours de l'impression d'un ou deux volumes, c'est tout au plus. Il a fallu lui arracher le reste comme par force ; et ce n'a été que plusieurs mois et quelquefois plus d'un an après que le volume avoit été mis en vente, qu'on en est venu à bout. Ce qui se passe actuellement par rapport au VIIe vo-

lume, prouve la continuation persévérante de cette inexactitude. Les Auteurs en ont envoyé le manuscrit avant la fin du mois de juin dernier ; et la Compagnie l'a reçu dans son temps, comme le marque le sieur Chaubert dans sa lettre du 17e d'août suivant, dans laquelle il ajoute que M. le Censeur, à qui il l'avoit porté aussitôt, l'avoit rendu tout paraphé. Suivant une des conditions du traité, souvent ratifiée de vive voix et par lettres, et encore plus souvent violée, les auteurs devroient avoir reçu maintenant pour ce VIIe volume, la somme de cent quarante écus, et néanmoins jusqu'à ce jour 20e de janvier 1744, ils n'en ont reçu que quarante.

« Ce n'est pas que ce soit l'esprit d'intérêt qui les mène. Tous ceux dont ils ont l'honneur d'être connus rendent justice à leur désintéressement; et ils ont l'avantage d'en avoir souvent donné des preuves à la Compagnie même. Qu'on ait la bonté de se rappeler les traits détaillés un peu plus haut au sujet des remises considérables qu'ils leur ont faites. Mais n'ayant ni fonds ni revenus pour fournir aux dépenses nécessaires pour la continuation et la perfection de leur ouvrage, ils ont besoin de tirer de temps en temps, et aux termes marqués ce qui leur doit leur revenir. Dépenses qui sont grandes, puisqu'il s'agit de faire de longs voyages pour visiter les principales bibliothèques du royaume et les cabinets des curieux. Il s'agit encore d'avoir des scribes, et quelquefois jusqu'à trois, pour mettre en ordre et au net les Mémoires nécessaires. Il s'agit enfin d'autres choses dont on ne se peut passer, comme de la bougie et du papier : à quoi il faut joindre des achats et des ports de livres de Paris en province, et de province à Paris.

« Il est visible par l'inspection des volumes déjà imprimés, que la condition qui concerne la beauté du papier, n'est pas remplie. Quelle différence entre le papier des Mémoires de M. de Tillemont, et le papier de l'Histoire littéraire de la France ! Celui-ci est si mince, qu'on craint de le déchirer en tournant les feuillets. Mais c'est qu'il est à meilleur marché. Les Auteurs s'en sont plaints dès le premier volume, et ont continué de le faire dans la suite. Tout ce qu'ils ont pu obte-

nir de la Compagnie, c'est qu'à l'impression de leur VI^e^ volume, elle leur donna le choix de deux autres sortes de papier, qui ne valoient pas mieux que le précédent. Il seroit cependant aisé d'en avoir de semblable à celui qu'emploient les imprimeurs des Mémoires de l'Académie des Inscriptions, et de la nouvelle collection des Historiens de France. L'ouvrage en vaudroit bien la peine, sans parler de l'honneur qui en reviendroit à la Compagnie. Mais les libraires de notre siècle sont trop différents des Estiennes, des Vascosans, des Patissons. Cependant M. Chauvelin, qui donna la permission pour le premier censeur, avoit surtout recommandé, que l'ouvrage fût en beau papier et en beau caractère.

« Rien ne fait plus de peine aux Auteurs dans toute la suite de l'injuste conduite de la Compagnie à leur égard, que son indolence, sa négligence effective et son inaction opiniâtre à imprimer l'ouvrage. On a vu quel étoit d'abord son zèle et son ardeur. Mais l'un et l'autre n'étoit qu'apparent. Excepté le premier volume qui fut imprimé dans le cours d'une année, les libraires ont été plusieurs années à imprimer chacun des suivants. Le détail ne leur sera pas honorable, mais il est nécessaire pour prouver ce qu'on avance.

« Quoiqu'ils eussent entre les mains le manuscrit du second volume, avant que le premier sortît des presses typographiques, ils furent néanmoins deux ans entiers à le donner au public. Il est vrai qu'à force de les presser, ils y joignirent le troisième, et l'un et l'autre parurent ensemble en 1735. Avant la fin de l'impression ils reçurent le manuscrit du IV^e^ volume, qui malgré toutes les instances de M. Lancelot, alors censeur de l'ouvrage, et des auteurs, on peut aussi ajouter, malgré l'impatience bien marquée du public, ne vit le jour qu'au mois de mai 1738, au bout de trois ans entiers. Ils employèrent encore deux ans entiers à publier le V^e^ volume; et si le principal Auteur n'eût fait le voyage de Paris, pour leur reprocher en face leur inaction, ils auroient encore apporté de plus longs délais. De même, quoiqu'ils eussent commencé à tirer les premières feuilles du VI^e^ volume dès le mois de septembre 1740, il n'a cependant été mis au jour qu'en août 1742.

« Ce qui regarde le VII^e volume, est encore plus singulier. La Compagnie négligeant de satisfaire à ce qu'elle devoit pour le VI^e, les Auteurs lui écrivirent, qu'elle n'auroit point les ms. du suivant, qu'elle n'y eût satisfait, et donné de nouvelles assurances qu'elle seroit plus exacte à remplir dans la suite les conditions du traité, et surtout à user de plus de diligence. Elle est cinq mois entiers à répondre à une si juste proposition. Elle y répond enfin en janvier 1743, mais d'une manière si étrange, pour ne rien dire de plus, que les Auteurs se crurent obligés de lui répliquer, que ce n'étoit pas là la manière dont il falloit user, et qu'elle devoit s'y prendre autrement, et faire des promesses plus précises, si elle vouloit avoir le manuscrit. La Compagnie, qui ne sait pas se démentir dans ses allures, a été jusqu'au mois de juin dernier à donner une réponse convenable. Enfin, sur les plus belles et les plus solennelles protestations du monde qu'elle fit alors, sans dessein de les exécuter, comme il paroit, les Auteurs lui envoyèrent le manuscrit du VII^e volume, ainsi qu'il a été dit plus haut. Mais il ne leur a pas encore été possible de savoir si elle a commencé à l'imprimer; quoiqu'on en ait écrit dès le commencement de novembre dernier aux sieurs Chaubert et Durand, qui sont encore à faire réponse.

« Ce délai, cette négligence, disons même ce mépris de la part de la Compagnie à répondre aux lettres des Auteurs forme un nouvel objet de leurs justes plaintes contre sa conduite à leur égard, et mérite toute sorte d'attention. Oui, il est très-rarement arrivé, depuis qu'elle est chargée de l'ouvrage des Auteurs, c'est-à-dire dans l'espace de près de douze ans, qu'elle ait répondu à leurs lettres en leur temps. On vient de rapporter quelques exemples de ce méprisant délai, et l'on en pourroit citer plus de trente autres. On se borne à celui du sieur Osmont en particulier, qui depuis deux et trois ans doit encore trois à quatre réponses de conséquence. On laisse aux personnes judicieuses et équitables à qualifier une pareille conduite. Il est visible qu'on y viole le droit des gens et le droit naturel. Le dernier des hommes est en droit d'attendre réponse de quiconque à qui il a l'honneur d'écrire; et la Com-

pagnie doit sentir qu'elle fait aux autres ce qu'elle ne voudroit pas lui être fait, et cela dans des affaires mutuellement intéressantes.

« Ce qu'il y a encore d'extrémement criant dans cette conduite, c'est que quand la Compagnie a daigné répondre aux lettres des Auteurs, elle l'a fait souvent avec des hauteurs, des criailleries, des reproches amers, comme si elle avoit eu la raison et l'équité pour elle, et que les Auteurs eussent été dans le plus grand tort. On a en main quelques-unes de ces lettres polies, qu'on produira, s'il est nécessaire.

« Le curieux d'une telle conduite seroit de savoir, quel en est le principe et le motif. Ce n'est pas la nature de l'ouvrage. Tout le monde convient, qu'il est aussi intéressant pour l'Eglise et pour l'Etat, que glorieux pour la nation et utile à la république des lettres. La Compagnie reconnoît elle-même, que *c'est le meilleur et plus savant ouvrage qui soit en librairie*. Ce sont les termes de la lettre du sieur Durand en date du 27e d'octobre dernier. On y pourroit joindre la manière avantageuse dont tous les journaux littéraires de l'Europe en ont parlé. Ce ne peut pas être un motif d'intérêt pris du côté de la vente de l'ouvrage, puisque la Compagnie n'auroit qu'à l'abandonner. C'est ce que les Auteurs lui ont offert dès 1736 lorsqu'ils ont eu des preuves trop marquées de son indolence et de son inaction, en lui faisant cette proposition aussi juste qu'elle est simple : *Ou départez-vous, Messieurs, de votre traité, ou remplissez-en les conditions*. Proposition qu'ils lui ont réitérée plusieurs fois, et en dernier lieu au commencement de novembre dernier, mais à laquelle ils n'ont pas encore daigné répondre.

« Le véritable principe de cette étrange conduite vient de la mésintelligence qui règne entre les Associés, mésintelligence qui a causé entre eux des procès, qui ont duré quelquefois des années entières. Mésintelligence enfin qui a porté les sieurs Hourdel et Gissey, qui étoient autrefois du nombre des Associés, à quitter la société. Il vient encore de ce que la Compagnie n'entend pas elle-même ses propres intérêts. C'est ce que montre fort bien le sieur Durand dans sa lettre déjà citée.

Enfin il peut venir ce principe de ce que l'impression de l'ouvrage divisée entre tant d'associés, devient un objet peu intéressant pour piquer la cupidité d'un libraire singulièrement pris, et accoutumé à faire de gros profits. Assuré du gain qui lui en reviendra, il néglige ce petit objet pour courir à d'autres plus considérables. Les Auteurs, pour tâcher de remédier à cet inconvénient, ont proposé à la Compagnie que deux des Associés prissent la part des autres, et se chargeassent seuls de l'impression. Mais nulle réponse à cette autre juste proposition.

« Les Auteurs de l'ouvrage ne voient pas de remède à un si grand mal, que dans l'équité du sage Magistrat que le souverain qui nous gouverne, a mis à la tête de la librairie. Mais ils le supplient très-humblement d'avoir attention qu'il faut ici quelque chose de plus efficace que de simples remontrances de sa part, et des promesses verbales de la part de la Compagnie. M. d'Argenson, qui avoit eu la bonté de prendre l'ouvrage sous sa protection, a tenté inutilement cette voie. Les libraires lui firent alors en présence de M. le Vayer maître des requêtes les plus fortes protestations de ne plus donner dans la suite aux Auteurs aucun sujet de plaintes ; et cependant ils ont agi de pis en pis.

« Il est certain, que si l'ouvrage n'étoit aussi bon et aussi intéressant par lui-même qu'il l'est, la conduite de la Compagnie l'auroit déjà fait tomber. Elle confirme par là ce que dit le sieur Durand dans sa lettre, qu'elle n'entend pas elle-mêmes ses propres intérêts. Plus elle pousseroit l'impression, plus l'ouvrage auroit de cours, parce qu'approchant davantage de notre siècle, il deviendroit plus intéressant. Peu s'en est fallu que cette conduite incompréhensible n'ait empêché plus d'une fois les Auteurs de continuer leur travail ; ou qu'elle ne leur ait fait prendre le parti de transporter leur ouvrage à des libraires étrangers. Si l'on n'y remédie efficacement, son exemple peut fort bien faire tomber le peu de littérature qui reste en France. Il y a tout lieu d'espérer, que le vigilant et zélé magistrat, qui est préposé pour y maintenir les règles et le bon ordre, y saura remédier avec autant de prudence que de succès.

« C'est ce qu'attendent de son équité les Auteurs de l'Histoire littéraire de la France. »

Au Mans le 20e de janvier 1743 (1744).

Le Vayer, maître des requêtes, présenta le Mémoire de Rivet au directeur de la librairie vers la fin de janvier. Osmont, un des cinq associés, mandé par le magistrat, promit de convoquer une assemblée de ses confrères pour payer ce qui était dû à l'auteur. Il s'excusa du long retard que subissait l'impression du septième volume sur le temps que faisait perdre l'envoi des épreuves à Pontoise, où Dom Loyau les corrigeait. Le Vayer conseilla à Rivet de choisir un correcteur qui demeurât à Paris. Il écrit, en date du 1er février 1744 :

« 1er février 1744.

« Je vis M. Maboul hier, et lui remis votre mémoire, que je repris après le lui avoir fait lire, afin que si par la suite vous avez les mêmes sujets de mécontentement de vos libraires, je sois en état de faire valoir une seconde fois vos raisons. Comme j'avois prévenu M. Maboul au dernier conseil sur ce que je devois lui dire, il avoit eu soin d'envoyer chercher Osmont, et même lui avoit déjà parlé, et Osmont étoit entré en justification avec lui. Tout ce que j'ai pu gagner cette fois-ci a été de lui faire promettre de convoquer une assemblée de ses confrères incessamment dans laquelle ils se cotiseront pour faire la somme de laquelle ils sont en reste avec vous. Je veillerai de mon côté à ce qu'ils ne puissent y manquer, et j'aurai soin de faire appuyer mes démarches par de nouveaux ordres de M. Maboul. A l'égard de l'exécution du septième volume, Osmont prétend qu'elle n'a été et n'est encore retardée, que par l'envie que vous avez eu de faire corriger les épreuves par Dom Loyau. L'obligation de les envoyer à Pontoise et de prendre pour cela l'heure du carrosse est une gesne à laquelle les compositeurs ne peuvent pas s'assujettir. D'ailleurs, disent-ils, indépendamment de la perte de temps que cela leur occasionne, il est certain que Dom Loyau, quelque habile qu'il

soit, n'entend pas si bien à corriger les épreuves, que des gens accoutumés à ce sot métier et qui s'en étant fait toute leur vie une habitude, y réussissent bien mieux que lui. La preuve c'est que les cinq premiers volumes dont les épreuves ont été corrigées par Chaubert ont beaucoup moins de fautes à proportion que le sixième auquel cependant a veillé Dom Loyau. On demande donc avec instance que vous vous désistiez du projet d'employer Dom Loyau à cette besogne ; et on vous prie de la confier ou à Chaubert, ou à toute autre personne que vous voudrez choisir, mais qui demeure à Paris. Du moment où vous aurez accepté cette condition, Osmont qui a déjà quatre feuilles d'imprimées, s'engage à en fournir une tous les jours sans aucune interruption jusqu'à la fin du volume. A vous dire vrai, je ne trouve pas la proposition déraisonnable, et je vous conseille d'y souscrire. — Le Vayer. »

Six mois après, on avait fait environ vingt-cinq feuilles du volume. Les libraires promettaient de s'assembler pour faire des fonds. Dom Rivet aurait voulu réduire la société et n'avoir affaire qu'à un ou deux libraires. Le Vayer lui adresse la lettre suivante :

« 21 avril 1744.

« Durand a dû vous mander que l'assemblée qu'il avoit convoquée et dans laquelle il se flattoit qu'Osmont et Huart abandonneroient leur part dans la société, n'a pas eu un succès si étendu : elle a réussi seulement à ramener l'union entre les associés et un des premiers fruits a été de leur faire consigner entre les mains de Durand une partie de ce qui vous est dû, avec promesse de faire la même chose de quinze jours en quinze jours jusqu'à ce qu'ils se trouvent au courant avec vous. Osmont de son côté travaille, et donne 4 à 5 feuilles par semaine. — Le Vayer. »

« 14 juillet 1744.

« Vous avez dû recevoir depuis quelque temps un assez grand nombre de bonnes feuilles. Osmont prétend que Chaubert a dû vous en envoyer 9 ou 10 depuis les 14 que vous

aviez déjà. Il se tiendra ces jours-ci une nouvelle assemblée dans laquelle on fera des fonds pour vous. Quant au manuscrit que vous savez, je lui ai proposé de le rendre, et qu'on lui rendroit les 200 livres qu'il a avancées. Il m'a demandé encore quinze jours pour prendre son parti. Il est dans le dessein de le donner sans privilége avec un frontispice de Hollande; mais comme il a déjà été tancé en pareille matière, il aimeroit mieux prendre un associé pour se charger de l'impression.

« M. Maboul est toujours à la tête de la librairie. J'eus hier une assez longue conversation avec lui à votre sujet. Il me promit non seulement de gronder Osmont, mais même de travailler au grand ouvrage, c'est-à-dire à la réduction de cette société. Soyez sûr que je cultiverai avec soin ces dispositions favorables; mais il est un peu comme Osmont, c'est-à-dire qu'il ne tient pas toujours tout ce qu'il promet. — Le Vayer. »

« 17 août 1744.

« Osmont a fait 30 feuilles et va continuer sans interruption, d'autant mieux que son travail lui sera payé par Durand argent comptant. — Le Vayer. »

« 17 février 1745.

« J'ai profité des premiers momens où Durand a été en état de sortir, pour le mener chez M. Maboul, à qui j'ai demandé de retirer votre copie des mains d'Osmont, et de la remettre à Durand qui s'est engagé moyennant cela à faire paroître votre volume avant la Pentecoste. Osmont avoit commencé une feuille qu'il a demandé d'achever, mais cela doit être fini ou aujourd'hui ou demain. Durand m'a promis de vous faire tenir incessamment les sommes dont ils sont en arrière avec vous. — Le Vayer. »

« 20 juillet 1745.

« Osmont s'est enfin déterminé à remettre les feuilles du sixième volume qu'il avoit refusé jusqu'à présent de délivrer, ce qui empêchoit qu'on ne pût vous envoyer les volumes de présent que vous désiriez; et il a remis en même temps les

feuilles du septième volume qu'il avoit toujours gardées. Au moyen de cela, je compte que vous recevrez cet ordinaire ci les bonnes feuilles du septième volume qui vous manquoient et avec lesquelles vous serez en état de faire vos tables. Durand compte aussi avoir une assemblée mardi prochain dans laquelle on fera vos fonds pour le voyage que vous méditez, et vous en aurez des nouvelles par lui d'aujourd'hui en huit. Il vous demandera votre huitième volume, qu'il compte faire paroître avec le septième dans le mois de janvier prochain. — LE VAYER. »

« 16 août 1745.

« Il s'est tenu jeudi dernier une assemblée dans laquelle on a fait les fonds que vous demandez. Ils vous donneront 60 livres au premier septembre et continueront exactement de mois en mois jusqu'au parfait payement. Ce qui me fait vous en assurer est que Durand s'est fait remettre par tous les associés des billets de chacun d'eux de terme en terme, qui sont à ordre, et qu'il est autorisé à négocier, dans le cas où ils ne les acquitteroient pas exactement. Durand en vous envoyant votre rescription vous demandera votre huitième volume, et vous pouvez être sûr qu'ils le feront paroître promptement, les fonds étant faits pour l'impression, et l'imprimeur qui est Gissey étant homme à exécuter promptement ce dont on le chargera. Comme le septième volume ne paroitra qu'avec le huitième, vous avez tout le temps de faire vos tables à votre aise et cela ne doit pas vous empêcher de partir aussitôt que vous le jugerez à propos pour votre voyage qu'il faut faire dans la belle saison. Si la lettre de change de 120 fr. ne vous suffit pas, et que vous ayez besoin de davantage, vous pouvez l'emprunter partout où vous voudrez, et tirer sur moi. Je ferai honneur à tous les engagemens que vous aurez pris. — LE VAYER. »

« 18 août 1745.

« Je dois vous avertir et vous faire mes excuses d'une faute que vous trouverez dans les chiffres des bonnes feuilles si longtemps restées chez M. Osmont. Je ne sais comment vous

remédierez à cette erreur et je ne prévois pas que vous le puissiez faire sans mettre un petit mot d'avis à la tête de votre table des matières et je vous prie de vouloir bien m'envoyer cette petite note afin que je la mette de même à la table des articles.

« Je crois qu'il commence a être temps de songer aux notes que vous avez coutume de m'envoyer de chacun de vos volumes pour les remettre aux différents journalistes qui en doivent parler. Monsieur l'abbé Vatry surtout, pour le *Journal des savants*, s'attend que vous lui ferez l'amitié de lui désigner les endroits de ce volume sur lesquels il vous fera le plus de plaisir d'insister. — CHAUBERT. »

« 19 janvier 1746.

« Je suis bien fâché de ce que vous n'êtes pas plus content de vos libraires. Ils se plaignent aussi de vous; il prétendent que vous leur avez fait attendre très-longtems les tables; que votre voyage en a été cause, et que vous devez ne vous imputer qu'à vous-même si votre volume n'a pas paru il y a plus de deux mois ; au reste on le finit aujourd'hui, et vous pouvez estre sur qu'il paroitra dans les quinze premiers jours de février. Quant au huitième volume il seroit déjà commencé selon eux, si vous leur eussiez envoyé de la copie ; mais n'en ayant point, ils n'ont pu suivre leur bonne volonté. — LE VAYER. »

« 2 mars 1746.

« Ces libraires méditent après l'édition de ce supplément (de Moréri) de refondre le Moréri en entier. Ce sera je crois l'abbé Goujet qui sera chargé de ce travail. C'est pour la refonte de l'ouvrage que votre manuscrit sera plus utile. — LE VAYER. »

« 16 mars 1746.

« J'ai appris que c'étoit le sieur Osmont qui troubloit la société de vos libraires et qu'il vouloit quitter. On m'a dit que les sieurs Saillant et Sairet, qui sont très-bons, vouloient acheter l'intérêt que le sieur Osmont a dans cette entreprise. Vous pourriez écrire à M. Maboul maître des requêtes et qui

est à la tête de la librairie, pour le prier de presser le sieur Osmont de quitter et de faire son marché avec les sieurs Saillant et Sairet, qui sont associés ensemble. Moyennant cet arrangement, votre ouvrage ne languiroit pas comme il fait.

« Le très-révérend père en votre considération a déchargé la maison de S. Vincent de la taxe de 50 francs à laquelle elle étoit imposée pour les Historiens. — D. Maumousseau. »

Ainsi les libraires mirent près de quatre ans pour publier le septième volume. Le peu d'accord qui régnait parmi eux et surtout le manque de fonds furent la cause de ces interminables retards. Les fragments de lettres que nous venons de publier manifestent ces regrettables tiraillements.

XXII. Dom Rose. Ancien rituel de l'abbaye de S. Nicolas.

« J'ai découvert ici un ancien manuscrit qui m'a paru intéressant, c'est pourquoi j'ai cru qu'il seroit à propos de vous en marquer quelques particularités. Peut-être ne servira-t-il de rien pour votre ouvrage, mais il pourroit être de quelque utilité pour M. Le Bœuf ou quelque autre qui, comme lui, s'appliqueroit à faire des recherches sur les rits ecclésiastiques. C'est l'ancien rituel de notre monastère de S. Nicolas; ce qui se voit par deux endroits qui ne souffrent aucune difficulté. Le premier est la formule de la profession où ce monastère est appelé *Locus in honorem sancti Nicholai consecratus.* Le deuxième est l'oraison qui se disoit dans l'Eglise au retour de la procession où les mesmes termes sont employés. Ce manuscrit est écrit en beaux caractères sans points sur les *i*. Il y a des abbréviations; mais elles n'y sont pas plus fréquentes qu'en quelques autres mss. que j'ai vus. Ce que je viens de dire prouve qu'il n'a pas été fait avant l'onzième siècle. Mais je crois qu'il a été fait dans le douzième, parce qu'on y trouve encore les trois immersions prescrites pour l'administration du baptême avec une seule invocation des trois personnes de la Sainte-Trinité, sans qu'il y soit fait mention de l'infusion ou de l'aspersion. Il paroît par ce rituel 1° que dans l'Anjou la réconciliation des pécheurs soumis à la pénitence publique se faisoit le vendredi saint et non pas le jeudi qui précède. Voici

les termes du rituel : *Incipit ordo ad reconciliandos panitentes in parasceve ;* 2° que la même formule qu'on emploioit pour réconcilier ceux qui étoient soumis à la pénitence publique servoit aussi pour absoudre les autres pécheurs en quelque temps que ce fût qu'ils demandassent l'absolution. Ceci se prouve parce qu'après les paroles que je viens de rapporter on ajoute tout de suite : *Sive in omni tempore.* Or, si cet endroit ne prouve pas que la formule étoit d'usage pour les pécheurs, mais seulement à la pénitence publique, il faut dire que l'absolution n'étoit pas alors réservée à la fin du carême.

« 3° La formule de l'absolution contient deux clauses qui ne favorisent pas les prétentions de quelques théologiens et de quelques évêques d'aujourd'hui. Le prêtre qui la donne s'exprime ainsi : *Vice sancti Petri apostolorum principis... cujus etiam et nos licet indigni vice fungimur, absolvimus vos fratres et sorores, in quantum vestra expetit accusatio.* Et il ajoute tout de suite : *Et ad nos pertinet remissio ab omnibus peccatis tuis (vestris), etc.* Après cela est une bénédiction assez longue, vers le milieu de laquelle se lit ce qui suit : *Talique intentione ei placetis quatinus cum fructu bonorum operum in sancto pascha ei representari valeatis indemnes.*

« La deuxième chose que je remarque dans ce rituel, ce sont deux sortes d'épreuves appelées ordinairement *Jugement de Dieu*, dont la première se fesoit en faisant manger à une personne soupçonnée de vol du pain d'orge et du fromage autour duquel on écrivoit ces mots : *Convertetur dolor ejus in caput ejus et in ventrem ipsius descendet.* Sur ce pain et ce fromage on devoit prononcer une longue prière à la tête de laquelle sont ces mots : *Conjunctio panis hordeacei et casei.*

« La 2e épreuve qu'il met est celle de l'eau chaude sans parler de celle de l'eau froide, ce qui montre qu'elle n'étoit plus en usage. Il prescrit d'abord une prière pour bénir le feu, qui devoit servir à faire chauffer l'eau ; ensuite un exorcisme sur l'eau chaude où l'accusé devoit mettre la main; à la tête de cet exorcisme se voit ce titre : *Benedictio vel exorcismus aquæ calidæ in quam manus adjutrices mittantur ;* cette

bénédiction est suivie d'une autre prière après laquelle il y en a encore trois ou quatre autres séparées les unes des autres ou par ce mot : *Alia*, ou par les suivants : *Sequitur oratio*. A la fin il marque qu'on devoit dire les psaumes : *Deus judicium tuum regi da : Si vere utique ; Beati immaculati in via*, et les litanies pendant que l'accusé subissoit l'épreuve.

« La 3e épreuve qu'il marque est celle du fer chaud pour laquelle il ne prescrit que trois oraisons, dont une est marquée pour la précédente épreuve avec les mêmes psaumes et les litanies.

« Parmi diverses oraisons pour bénir du pain, du vin, du sel, pour préserver les bestiaux de contagion, les habits des prêtres, etc., il en est une pour bénir des patènes et une autre pour bénir des calices. Ce qui me semble prouver que la bénédiction des calices et des patènes n'étoit pas alors réservée aux évêques. On n'y trouve qu'une oraison pour bénir les cierges le jour de la Purification. Il n'y en a pas davantage pour la bénédiction des cendres et pour celle des rameaux. Il y a aussi une oraison pour bénir le feu le jeudi, le vendredi, le samedi saint qui est différente pour ces trois jours. L'administration de l'Extrême-Onction y est marquée avant celle du S. Viatique.

« Ce rituel finit par une formule d'excommunication terrible contre les faux frères qui avoient employé le crédit et l'autorité des puissances séculières pour faire perdre à leurs frères les emplois qu'ils ont dans le ministère ecclésiastique.

« Outre ce rituel, j'ai encore découvert un ancien missel où j'ai trouvé plusieurs particularités dont je suis persuadé qu'on pourroit faire usage. J'ai commencé à en faire un extrait que je pourrai vous envoyer ou à tout autre que vous voudrez bien m'indiquer. Il me paroît être du douzième siècle.

« Si j'avois ici les ouvrages de M. Baluze, j'aurois confronté ce qu'il dit des épreuves avec ce qui est dans ce rituel et j'aurois marqué les différences qui se trouveroient entre ce qu'il en rapporte et ce qu'il cite ; mais je ne l'ai point, ainsi je n'ai pas pu faire cette confrontation que j'aurois faite avec tout le plaisir imaginable, si j'avois cru qu'elle eût pu servir, ou à

vous, ou à quelqu'un de nos amis. — M. Rose, *bénédictin.* »

En l'abbaye de Saint-Nicolas, ce 12 mai 1746.

XXIII. Pocquet. L'hérésiarque Béranger.

Dom Rivet était en relation avec le savant Le Bœuf, auteur de l'*Histoire du diocèse de Paris* et d'autres ouvrages qui le placent au premier rang parmi les érudits. Voici un billet autographe qui prouve ces relations :

« Je prie le R. P. Dom Ursin Durand d'agréer mes tendres et respectueux saluts, et d'avoir la bonté de donner à M. l'abbé Le Bœuf la somme de neuf livres que je lui dois et dont je tiendrai compte à mon dit R. Père. Au Mans, 30 mai 1745.

« Fr. Antoine Rivet. »

Pocquet, qui a fait la vie des évêques d'Angers, communiqua de précieux renseignements à l'*Histoire littéraire*. Nous n'avons retrouvé qu'une lettre de ce judicieux écrivain ; la voici :

« 20 décembre 1747.

« Je continue de lire avec une satisfaction infinie vos ouvrages et de vous faire part de mes observations. Je les renferme à nos Angevins dont j'avois donné quelque chose à Dom Colomb. Je suis charmé que vous n'ayez pas oublié que nos scolastiques étaient des *experts nés*. On en pouvoit fournir d'autres preuves que Raynaud.

« Quoique M. de Roye ait déjà lavé Eusèbe Brunon de la tache d'hérésie, ce prélat vous a une nouvelle obligation, parce que l'ouvrage du professeur n'est pas si répandu que le vôtre, et qu'il se trouve encore bien des gens qui enveloppent notre évêque dans l'erreur de son archidiacre, en sorte que nos bacheliers de théologie sont obligés dans leurs thèses sur la grâce de mettre un mot en sa faveur.

« Dans la vie des évêques d'Angers, j'ai appelé Saint-Sauveur hôpital ; il n'a jamais été monastère, c'est-à-dire, abbaye où il y eût conventualité. — Il est dégénéré, comme tous les

bons établissements en simple prieuré de la congrégation de Saint-Sulpice de Rennes. J'ai fait des démarches auprès de l'abbesse pour en faire un hôpital d'enfants-trouvés, en lui laissant les revenus et la déchargeant de 7 messes par semaine.

« Votre chef-d'œuvre est Béranger. C'est certainement le mieux traité non-seulement de ce volume, mais peut-être des précédents. Vous peignez ce Protée de ses couleurs.

« C'est une petite erreur que de son tems il n'y avoit qu'un seul archidiaconé. La division en 3 est de l'an 929, comme je le fais voir sous l'évêque Hervé.

« Nous sommes dans le siècle des estampes. On vous saura gré (car peu lisent Freret) d'indiquer celles de notre hérésiarque pénitent.

« Quoique Guitmont nous ait déjà appris que Béranger attaquoit les mariages, *ut hominibus illicitos concubitus permitteret*, il est bon que vous le retraciez, pour faire voir que les hérétiques ne s'en tiennent pas à une erreur ; ainsi que l'usage de l'élévation de l'hostie et du calice.

« Je suis fâché que (p. 566) vous disiez que le peuple répondoit *Amen ;* c'est donner de l'avantage aux partisans du Missel de Troyes.

« J'aime mieux la remontrance de Guitmond à Guillaume le Conquérant, qui marque une véritable grandeur d'âme.

« Vous n'avez pas besoin de désirer un historien de Godefroid de Bouillon : vous exécutez parfaitement vos désirs sur ce héros, *qui pourfendoit géans, découpoit harnois*, etc.

« Vous ne dites qu'un mot de Milon de Saint-Aubin ; j'en ai fait un article parmi les illustres d'Anjou. — Pocquet. »

XXIV. Difficultés que fait le censeur sur le IXe volume.

Dans les premiers mois de 1748, on se disposa à mettre sous presse le neuvième volume de l'*Histoire littéraire*. Une lettre de Chaubert, du 16 mars, fait pressentir des difficultés du côté de l'approbateur :

« 16 mars 1748.

« J'ai entre mes mains ce qui vous reste dû pour l'honoraire de votre huitième volume, c'est-à-dire toutes déductions faites des trois corps complets et de la rame de papier à lettre,

228 francs. J'attends vos ordres sur la façon de vous les faire parvenir.

« Sous douze ou quinze jours au plus tard nous mettrons le 9e volume sous presse; mais comme avant de commencer j'aurai quelque chose à vous communiquer dont je ne serai parfaitement instruit qu'après une conférence que je dois avoir avec l'approbateur, qui pour cela m'a remis à la semaine prochaine; je me contente aujourd'hui de vous prier de presser votre copiste. — CHAUBERT. »

Une lettre du 28 octobre nous apprend quels étaient les points sur lesquels l'approbateur avait des scrupules, n'approuvant pas qu'on parlât des défauts de la scolastique, ni des religieuses qui lisaient l'Ecriture en latin et en faisaient la matière de leurs méditations. Ce censeur, c'était l'abbé Valvy, ainsi qu'on l'a vu ci-dessus; il demanda qu'on lui adjoignît un réviseur pour la partie théologique. Voici ce que le libraire Chaubert écrit à Dom Rivet .

« 28 octobre 1748.

« J'ai vu hier dimanche M. l'abbé Valvy. Le résultat de notre conversation a été qu'il ne peut se charger d'approuver les traits théologiques qui se trouvent répandus de côté et d'autre dans votre ouvrage, et partant de là, il me parut disposé à demander lui même un second censeur qui fût théologien par état. Mais je ne crus pas y devoir consentir, et lui fis entendre qu'il me paroissoit au moins à propos que vous fissiez cette démarche, parce que je sais que vous pouvez pour cela employer M. Le Vayer de Marcilly. Je ne connois pas beaucoup MM. les censeurs de théologie. Il y a M Millet, principal du collége de Séez. Je l'ai vu une fois chez lui, et il me parut que c'est un homme avec qui on peut raisonner. Il y a encore M. Salmon, neveu du fameux M. Salmon, bibliothécaire de Sorbonne; et encore M. Tamponnet. Celui-ci que je n'ai pas eu plus d'occasion de voir que le précédent, est de ces gens dont M. Maboul dit : M. un tel est un bon homme,

il ne refuse jamais rien. Mais je crains que par cette raison aussi il ne soit difficile de l'obtenir dans la circonstance des difficultés que fait M. l'abbé Valvy.

« Si vous me demandez maintenant quelles elles sont, je vous dirai qu'il ne m'en a pas fait le détail. En général, tout ce que vous dites sur le latin qu'on faisoit apprendre aux religieuses, sur la lecture de l'Ecriture sainte qui faisoit la matière de leurs méditations *dans les bons siècles*, et en conséquence presque tout le n° CCXVI de votre Etat des lettres lui paroit devoir être retranché.

« Il lui fait peine que vous citiez si souvent Abélard et avec autant d'enthousiasme que S. Bernard (ce sont ses termes). Il ne sait, dit-il, ce qu'il doit laisser subsister ou ce qu'il doit retrancher dans les endroits où vous parlez des théologiens scolastiques. La plupart des choses que vous dites lui paroissent vraies ; cependant c'est sur ce qu'il y a de plus vrai qu'il paroissoit disposé à faire main basse. En un mot il convient n'avoir pas assez de lumières théologiques pour oser exercer sur tout cela sa juridiction. Il se reproche de n'avoir pas fait assez d'attention à une phrase que vous avez consenti sur sa représentation d'ajouter à la fin du n° 26. La voici : « Quelque « mauvaise après tout que fût la scolastique de ce siècle et « des suivants, la Providence toujours attentive à la conser- « vation du sacré dépôt de la foi, s'en servit pour continuer la « chaîne de la tradition. » Il voudroit qu'on eût ajouté : Quelque mauvaise après tout que fût la scolastique *de quelques théologiens* de ce siècle, etc. » Il demande que ce mot soit ajouté dans l'Errata; et cela, dit-il, par pure condescendance pour ne pas nous faire faire la dépense d'un carton. Ce correctif aujourd'hui au reste ne lui paroit plus suffisant par rapport à ce qui vient par la suite.

« Mais c'est assez vous parler de M. l'abbé Valvy et de ses difficultés. Il demande un second censeur pour se décharger sur lui de tout ce qui sera théologique. Si tout d'un coup vous en pouviez obtenir un qui fût chargé de tout, je crois que ce seroit bien le mieux. Il n'est pas de théologien qui ne soit en état de faire ce que M. l'abbé se réserve, c'est-à-dire, lire

les vies particulières et les approuver; en un mot, faire changer absolument ce censeur et en demander un autre tout nouveau, me paroit le parti le plus simple et le plus naturel.

« La raison pour laquelle je pense qu'il est à propos que ce soit vous qui fassiez la démarche de demander ce changement, c'est qu'il peut ne pas convenir que nous nous trouvions nous autres vis-à-vis de ce censeur chez M. Maboul. Peut-être échapperoit-il à quelqu'un de lui faire faire attention qu'il est étonnant qu'un prêtre de l'église de Dieu demande le secours d'un théologien par état. Au reste, je vous prie que ma lettre ne sorte point de vos mains.

« Pour atteindre les endroits qui souffrent difficulté, nous n'avons plus qu'environ huit feuilles à imprimer, ce qui n'ira pas loin.

« J'oubliois de vous dire que l'intention de M. l'abbé Valvy est que tout le discours sur l'Etat des lettres repasse par les mains du censeur théologien, ce qui est imprimé comme ce qui ne l'est pas, ce qu'il a paraphé comme ce qu'il n'a pas paraphé.

« Je dois encore vous dire qu'il m'a dit que ce qui vous a gâté (c'est son expression), ce sont les discours de M. l'abbé Fleuri; mais qu'il est persuadé que vous n'avez pas fait attention qu'aujourd'hui ces discours loin de faire autorité, ne passeroient pas à la censure. — CHAUBERT. »

« 24 novembre 1748.

« Je viens vous rendre compte de l'effet qu'a produit le Mémoire adressé par M. Voindre à M. Maboul.

« Je me rendis chez ce magistrat le jour de S. Martin, et j'eus la réponse à laquelle je m'attendois, qui fut qu'il ne pourroit rien déterminer sur cette affaire qu'il n'en eût communiqué avec M. le chancelier, et qu'avant de le faire, il étoit bien aise de conférer de cette affaire avec M. l'abbé Valvy. C'est, me dit-il, un homme de mérite auquel il ne convient point d'ôter aucune commission sans son consentement. Je compris dès cette réponse que nous ne réussirions point à le faire changer tout à fait, et je crus devoir me rabattre à demander qu'on lui donnât pour adjoint quelqu'un selon notre goût ; et pour y

réussir, je désignai M. Millet comme l'homme qu'il paraissoit que M. Valvy lui-même sembloit souhaiter.

« J'ai bien laissé à M. Maboul le temps de voir M. le chancelier. Le résultat de sa conférence avec ce premier magistrat fut qu'il le laissoit le maître d'arranger cela avec M. Valvy, qui se trouva, ainsi que moi, jeudi dernier. Ce qui se passa dans le secret du cabinet est chose que j'ignore ; mais en ma présence il fut dit par M. l'abbé Valvy qu'il ne cherchoit point à vous faire de mauvaise difficulté, mais que se défiant de ses lumières théologiques il demandoit du secours, et qu'il ne voyoit rien dans ce procédé qui vous pût faire de la peine. A quoi M. Maboul répondit qu'il écriroit à M. Millet pour le prier de l'aider.

« Nous avons donc deux censeurs maintenant, un pour la littérature et l'autre pour la théologie. Je dis poliment à M. l'abbé Valvy (car je crus que restant entre ses mains il falloit en user ainsi), je lui dis donc poliment qu'il auroit pu nous éviter cet embarras ; que s'il se défioit de ses lumières, c'étoit par pure modestie. M. Maboul applaudit au compliment, et nous nous retirâmes.

« Je dois demain ou après-demain avoir l'honneur de voir M. Millet. Je n'ai pu plus tôt lui aller rendre visite parce que M. Maboul, sur ce que je lui parus disposé à le voir sur le champ, me dit que je devois attendre qu'il lui eût écrit, et m'ajouta qu'il le feroit dans le cours du reste de la semaine, et que je ne devois le voir avec bienséance que le lundi ou mardi suivant.

« Dans le commencement de janvier prochain vous recevrez 178 livres, lesquelles avec ce que vous me devez, font 300 livres, dont vous aurez pour agréable de m'envoyer alors une quittance.

« Vous me ferez plaisir de me marquer si vous avez été content de l'extrait des journalistes de Trévoux. Dom Tassin des Blancs-Manteaux m'a fait l'honneur de me dire qu'on l'avoit trouvé bien fait. Il m'y a seulement fait remarquer une faute d'inattention du journaliste, que je lui ferai observer. — Chaubert. »

Voici une lettre de Le Vayer, que nous n'avons pas eu l'occasion de glisser plus haut :

« 11 janvier 1747.

« J'ai passé chez Chaubert depuis mon retour : il m'a remis votre septième volume. Il m'a assuré aussi que le second alphabet du 8e étoit tout prest, et que vous le recevriez incessamment. A propos de votre septième volume, je vous dirai que j'ai lu avec tout le plaisir possible votre réponse à M. de la Ravallière. Je ne puis pas croire qu'il ne s'y rende. On ne peut pas mettre plus d'ordre et de force dans un ouvrage de cette nature, que vous en avez mis dans celui-là. Plusieurs personnes qui l'ont lu en ont porté le mesme jugement.

« Je n'ai pas oublié non plus de voir Dom Maumousseau, et de lui parler de la translation de Dom Poncet. Il m'a dit que que son éloignement avoit été l'ouvrage de Mgr l'évêque du Mans, et qu'il ne croyoit pas qu'il fût aisé de le faire revenir auprès de vous ; que cependant il en parleroit au père général.

« Dom Masson et vos libraires désireroient que vous prissiez un nouvel associé d'une espèce différente des autres, non pas comme eux pour vous rassembler des matériaux, mais qui pût vous aider à les mettre en ordre et tenir la plume sous vous. Je suis assez de leur avis sur cela. Paris, 11 janvier 1747. — Le Vayer. »

On a rapporté plus haut quelques lettres de l'abbé Goujet ; en voici une qui regarde le 8e volume de l'*Histoire littéraire*, le dernier paru pendant la vie de Dom Rivet :

« 20 décembre 1747.

« J'ai reçu depuis quelques jours le 8e volume de votre ouvrage. Daignez accepter les témoignages de ma reconnoissance. J'ai lu d'abord ce que vous répondez à M. Levêque de la Ravaillère, et, sans compliment, je trouve votre réponse judicieuse et solide. Je ne sais comment il se tirera de l'engagement qu'il a contracté devant vous et devant le public. Ce

qui est vrai, c'est que ceux qui ont étudié la même matière, ne croient pas qu'il puisse rien opposer de solide aux preuves dont vous l'accablez. J'ai pris la liberté de lui dire ce que j'en pensois après avoir lu votre première réponse, et depuis ce tems-là il ne m'a fait aucune visite. On m'assure d'ailleurs qu'il est tout occupé à vous répliquer : il faudra voir ce qu'il prétend vous opposer ; mais je ne crois pas que ce soit encore un ouvrage prêt.

« De quelques articles que j'ai lus de votre 8e volume, je me suis arrêté à celui de Fulcoïe ou Fulcoïus et à quelques autres. Vous nommez *Ambroise* le père de Fulcoïus : je me souviens cependant d'avoir lu dans son éloge fait au nom de la ville de Beauvais : *Filius* Anselmi *dicti pro corpore parvi*. L'auteur de cet éloge s'est-il trompé ?

« A l'article de *Frodon*, chanoine d'Auxerre, vous citez l'obituaire de l'église cathédrale d'Auxerre ; je ne sais s'il n'aurait pas été convenable d'avertir en note ou en marge, que cet obituaire ou nécrologe est imprimé parmi les preuves que M. Lebeuf a données à la suite du tome 2 de son histoire d'Auxerre. — Goujet. »

XXV. Mort de Dom Rivet.

Des travaux continués avec une application constante affaiblissaient peu à peu une santé naturellement faible et délicate Dom Rivet n'en était pas moins exact à remplir les plus légères pratiques de la règle. Un gros rhume dont il fut attaqué vers la fin de l'année 1748, le força de prendre une chambre à feu, c'est le seul adoucissement qu'il se permit. Il continua d'assister en cet état aux offices divins et à tous les exercices réguliers ; le mal ainsi négligé fit des progrès rapides, et dégénéra enfin en fluxion de poitrine. Dom Rivet comprit qu'il n'avait plus que quelques jours à vivre, et dès-lors, il ne fut plus occupé que des années éternelles. Il se prépara à la mort par une humble confession de ses fautes. Quand on lui porta le saint viatique, il voulut le recevoir à genoux. Il expira le 7 février 1749

Peu de jours après la mort du savant homme, Dom Housseau écrit à son cousin, Bénédictin comme lui, et résidant à l'abbaye de S. Florent-lès-Saumur :

« Je crois, mon très-cher cousin, ne pas vous apprendre la mort du R. P. Rivet qui arriva la nuit du jeudy au vendredy de l'avant dernière semaine vers les 3 heures du matin. Il a bien paru à ses obsèques l'estime qu'il avait obtenue dans la ville du Mans par sa vertu et son mérite. Le concours y a été des plus grands. MM. du Présidial remirent une affaire criminelle qu'ils avaient à décider le samedy matin parce que la plupart déclarèrent qu'ils désiroient assister à la sépulture du respectable défunct comme ils le firent en effet. Il y eut une foule de personnes de tous les différents états, gentilshommes, prêtres, religieux, bourgeois, dames et demoiselles, et tous y assistèrent dans un grand recueillement. Un chacun s'est empressé de demander quelque chose qui lui ait appartenu, et le R.P. Abbé et le R.P. Duclou ont secondé les vœux des fidelles. Les PP. Poncet et Thyon se sont trouvés pour lui rendre leurs derniers devoirs. On y a célébré beaucoup de messes. Il n'y a pas eu d'apparence de vue schismatique, car les Capucins mêmes et autres que je ne veux pas nommer, mais qui sont assez et trop déclarés y ont célébré. Le respectable défunct ne désiroit pas que son exil fut prolongé, il souhaitoit au contraire ne pas revenir de sa maladie. Ses dernières paroles après avoir prononcé le verset *In manus tuas Domine*, furent ce passage de saint Ambroise : *Non timeo mortem qui benignum habeo Dominum.* Quelques jours avant sa maladie il s'étoit forcé pour aller faire visite à ses amis. Il sembloit qu'il avoit crainte d'oublier quelqu'un, car il en fit chez ceux mêmes qu'il voyoit peu. Il tomba malade la nuit du 27 au 28 janvier. Comme il n'avoit pas cru d'abord que son mal de poitrine le conduiroit à la mort, pensant que c'étoit le commencement d'un asthme, il n'avoit pas fait de testament spirituel. Pour y suppléer il chargea le jeudy au soir sur les cinq heures M. Gujonneau d'assurer à tous ses amis trois choses de sa part : 1° De son opposition persévérante à la bulle ; 2° de ses gémissements pour la

décadence de l'ordre, etc. ; 3° de sa confiance que le temps de renouvellement de l'Eglise étoit proche. M. Gujonneau n'a point différé de s'acquitter de sa commission, etc.

« Le R. D. abbé et M. de Lorchere ont écrit séparément à votre P. général pour le prier de réunir ceux qui avoient travaillé sous le P. Rivet et avec lui à Saint-Vincent, et la Couture pour mettre en ordre ses mémoires et faire du mieux qu'on pourroit sur cela. Voilà tout ce que je puis vous mander par le présent au sujet de ce respectable défunct, et que vous voudrés bien communiquer aux RR. PP. Dodart et autres suivant leur avis. J'ai l'honneur de les assurer de mon respect. J'espère que ces pères et vous trouveront quelque adoucissement de leurs peines dans ce récit. — Housseau. »

Le libraire Chaubert, ayant appris la perte irréparable que venait de subir le livre dont il était le principal éditeur, écrivit à Dom Galband, au Mans :

« 19 février 1749.

« Je commençois à entrer en inquiétude et j'étois vraiment surpris de ne recevoir point de la part de Dom Rivet une lettre qu'il me faisoit espérer par celle dont il m'honora le 8 janvier dernier. Ma surprise étoit d'autant plus grande que c'étoit une réponse qu'il avoit à me faire aux difficultés que je lui avois marqué m'avoir été faites par le censeur royal de son ouvrage et sur lesquelles je lui demandois son sentiment.

« La lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire et que je trouvai hier en rentrant chez moi, fait cesser et mon inquiétude et ma surprise, mais m'a fait passer la plus cruelle de toutes les nuits. Je craignois que sa santé ne souffrît quelque altération, mais je ne prévoyois point sa *mort ;* vous me l'apprenez, et je ne puis vous exprimer combien ce coup m'a frappé. Il méritoit si bien de vivre et de fournir encore une longue carrière, que j'ai relu votre lettre quatre fois, désirant sans doute qu'il fût possible que je me trompasse.

« Si l'on reçoit au Mans quelque réponse de la part du révérend père général, je vous aurai une sensible obligation de

vouloir bien m'en faire part. Je compte que messieurs nos associés prendront le parti de lui faire une visite. Si je puis empêcher à cet égard une trop grande précipitation, je le ferai, et tâcherai de leur faire attendre que de concert avec Dom Duclou vous m'ayiez mis au fait de ce que nous pouvons lui demander par rapport à la continuation de l'ouvrage.

« Le neuvième volume avance et le seroit davantage sans les petites tracasseries que nous avons eu à essuyer de la part des censeurs et dont j'avois instruit Dom Rivet par une lettre que je prie Dom Duclou de rechercher parmi ses papiers pour la relire et me dire ce qu'il croira qu'il y aura à faire par rapport à quelques changemens que je lui proposois dans les feuilles déjà imprimées.

« Quant aux comptes de la compagnie avec Dom Rivet, il a touché 300 livres à compte de son honoraire sur le neuvième volume. — CHAUBERT. »

XXVI. Dom Taillandier et ses collaborateurs.

Dom Taillandier fut chargé de diriger la continuation de l'*Histoire littéraire*. Dom Colomb, qui avait travaillé longtemps sous Rivet, fut rappelé au Mans. Le 25 mai, environ quatre mois après la mort de Rivet, Dom Colomb écrit à son confrère Taillandier, aux Blancs-Manteaux, à Paris :

« 25 mai 1749.

« Les deux caisses de mémoires sont parties par le carrosse vendredi dernier ; je les ai chargées moi-même au carrosse, avec l'éloge abrégé, ou plutôt de courts mémoires sur la vie de Dom Rivet, que vous abrégerez encore, et que vous étendrez pour le faire connoître en sa qualité de savant, et par rapports à ses disputes littéraires. Je trouvai dans sa chambre ses lettres d'ordre ; je les ai lues, et je ne puis me rappeler où je les ai mises. J'aurai recours à Dom Poncet qui a reçu les ordres en même temps que lui, pour avoir une date précise, du moins de la prêtrise, que je crois nécessaire, si vous ne pensez autrement. Les caisses pèsent 200 livres.

« Je m'accoutume ici au mieux, il me semble n'en être jamais sorti.

« L'épitaphe que vous trouverez ici incluse, est de la façon de Dom Galbaud. Comme on l'a trouvée bonne, et qu'en effet elle me paroît contenir les principaux points de la vie et du caractère de feu Dom Rivet, j'ai cru devoir vous l'envoyer, quoique le style lapidaire n'en soit pas excellent, et qu'elle soit trop longue. Vous ferez quelque chose de mieux si vous jugez à propos de vous en donner la peine.

« J'ai oublié de vous donner les anonymes des derniers siècles, qui vous seront nécessaires quand vous irez dans les Bibliothèques, mais comme cela ne presse pas, j'attendrai une occasion pour les faire remettre. — D. Colomb. »

Sur la même lettre on trouve le billet suivant, adressé à Dom Taillandier :

« Dans le petit paquet que D. Colomb vous envoie est la vie de D. R. de ma façon, qu'il a mise au net et y a ajouté plusieurs faits dont je n'étois pas instruit. C'est à vous à y mettre la dernière main. — Fr. Joseph Duclou. »

Nous n'avons pas retrouvé d'autres lettres avant le mois de juillet de la même année. Colomb écrit à Dom Taillandier :

« 4 juillet 1749.

« Je voudrois savoir si D. Rivet ou D. Poncet ont dépouillé les derniers volumes de la *Gaule chrétienne*, l'histoire d'Auxerre. Ce sont des opérations qu'il faut faire si elles ne le sont pas encore. Je pourrai m'y mettre lorsque j'aurai expédié les anonymes jusques vers les années 1160, ou 1170.

« Si vous pouviez vous souvenir quand vous en serez à S. Bernard, que nous avons ici une très-ancienne traduction des travaux de ce saint, et quelques autres que je n'ai point marqués, supposant que cela étoit fait. Si elles ne se trouvent pas dans son article, il seroit aisé d'y remédier.

« Quand je vous envoyai l'épitaphe de D. Rivet, ce n'est pas que je la regardai comme une bonne pièce. Je n'avois en vue que de vous fournir de quoi vous donner quelques idées propres à bien connoître son caractère.

« J'apprendrai aussi avec plaisir l'issue de votre visite à vos censeurs. Nous sommes dans de trop mauvais temps pour espérer d'apprivoiser ces abboyants aux bénéfices et aux grâces. — D. Colomb. »

Toutes les lettres qui suivent, soit de Dom Colomb, soit de Dom Poncet, sont adressées au nouveau directeur de l'*Histoire littéraire*. L'un et l'autre avaient longtemps travaillé sous la direction de Rivet, et dépouillé les archives de plusieurs provinces :

« 4 juin 1749.

« Puisque vous paroissez résolu à vouloir retrancher du IX^e^ tome de D. Rivet, l'article d'Yves de Chartres, je crois que vous devriez y ajouter celui de Warnier l'homiliaire, que D. Rivet a oublié, quoiqu'il l'ait lui-même placé en 1107. Cet article sera assez court. Vous trouverez les mémoires qui devront servir à le dresser, joints à ceux de Gilbert, ou Gillebert Crispin, abbé de Westminster, dont ce Warnier était religieux. — Fr. M. Poncet. Ce 4 juin 1749. »

« 24 juillet 1749.

« Vous me marquez que D. Rivet n'a fait aucune mention de Gui II, abbé de S. Martial. Il y a là de la méprise. Je ne trouve dans le nouveau *Gallia christiana* aucun abbé de ce nom à S. Martial, et la chronique de Geofroi du Vigeoi qui m'avoit donné occasion à vous faire ces questions ne parle d'aucun auteur du nom de Gui. Je pense qu'il s'agit de Gérard II, abbé de S. Augustin.

« Je vous envoie la suite de la chronique dont Dom Rivet a parlé aux pages 187, 188, du huitième volume. Cet auteur ne finissant sa chronique qu'en 1110, il n'y a pas grand inconvénient de le renvoyer à l'an 1115, et il seroit inutile d'en parler dans les observations dans le neuvième volume. Je souhaiterois que vous n'y oubliassiez pas le trait pour le discours du IX^e^ siècle, tiré de l'histoire de Césaire. Il est constant et me paroît intéressant.

« Je connois à présent la chronique de Clairvaux, et sais où

il faut la chercher. L'arrangement de nos mémoires m'en a instruit, elle n'est qu'après le milieu du siècle.

« Ce que je vous ai envoyé sur l'auteur de la relation des miracles de Sigebert sera inutile, puisque D. Rivet en a déjà parlé; j'en suis faché parce que c'est du temps perdu.

« Vous me dites que D. Rivet a renvoyé à Clavius et à Hugues de Sainte-Marie, la discussion du fragment de chronique qui se trouve dans Duchesne, et vous m'engagez à travailler cet article. Je vous avoue que je ne sais de quoi il s'agit. Il n'y a dans le premier volume de Pithou, le seul que nous ayons ici, que le fragment que je vous envoie, qui se trouve aussi dans Duchesne. Je trouve dans le quatrième volume de ce dernier, p. 96-98, un fragment de chronique commençant en 984, et finissant en 1109, mais qui n'est point dans Pithou, qui n'a pas pu échapper à Dom Rivet, puisqu'il y a puisé pour l'article de Gauzlin, archevêque de Bourges, p. 279 du septième volume. Si c'est cela dont il s'agit, faites-moi le plaisir de me le faire savoir, ou de m'indiquer de quoi il s'agit.

« Vous trouverez dans un des mémoires que je vous ai envoyés, que j'étois embarrassé à fixer l'époque de la mort d'Odon, comte de Champagne. L'auteur du fragment de l'histoire de France, que vous trouverez parmi ceux-ci, la met en 1037. Duch., script. fr., t. II, p. 84.

« Je pense qu'il est à propos de porter sur des feuilles séparées tous les anonymes de ce siècle dont parle le Père Le Long. Il y en a sept ou huit feuilles où ils sont entassés les uns sur les autres. Il faut tout lire pour en trouver un; plusieurs pourroient échapper. Il en coûtera du papier, mais que faire ? Quand vous serez plus à votre aise, vous ne m'en laisserez pas manquer. En attendant, j'y pourvoirai de mes petits fonds. Ce ne sera pas la première fois. — D. Colomb. »

« 26 juillet 1749.

« Des trois portefeuilles que je me suis chargé de dépouiller pour votre douzième siècle, je n'ai pu encore en expédier un seul entier. Mais comme celui-là est le plus important et le plus vaste de tous, les deux autres ne me tiendront pas long-

temps, lorsque ce premier sera une fois expédié, ce qui sera en moins de trois semaines.

« Comme D. Colomb s'est chargé des anonymes, je lui envoie ce que je trouve sur leur compte, à proportion que cela me tombe sous la main. Pour les auteurs connus, je ne tarderai pas à vous envoyer ceux dont vous êtes le plus pressé. J'adresserai aussi le paquet à D. Colomb.

« Si D. Rivet a donné place dans son *Histoire littéraire* à des auteurs qui n'ont quelquefois composé qu'une seule lettre, ou une seule épitaphe, ou quelqu'autre broutille semblable, c'est qu'il a cru que par rapport aux premiers siècles rien n'étoit à négliger. Mais lui-même étoit bien résolu de n'en plus agir de même par rapport aux siècles suivants, et de suivre absolument la méthode que vous me proposez vous-même. Il m'en a parlé plusieurs fois sur ce ton. C'est ce qui fait qu'en parcourant son douzième siècle, il avoit lui-même mis au rebut plusieurs auteurs, que vous trouverez pourtant marqués dans nos catalogues. Ainsi en faisant ce que vous me marquez que vous avez dessein de faire, vous ne ferez que ce qu'il avoit projeté. Cependant je crois qu'il y a une distinction à faire ; car il y a certaines lettres ou d'autres petites pièces, qui sont si importantes, soit pour le dogme, soit pour l'histoire ecclésiastique ou pour d'autres motifs semblables, que le public ne sauroit ne nous savoir quelque bon gré de les lui faire connoître. Et c'est ainsi qu'en ont usé tous les plus judicieux bibliographes, comme vous vous en convaincrez vous-même en les parcourant. Au reste, c'est à votre sagacité à faire ce juste discernement.

« Ce n'est que par conjecture qu'on croit Garheden auteur de la chronique dont vous me parlez. Mais il est certainement auteur de quelques vies de saints bretons, et du cartulaire de son monastère, qui n'est pas un simple recueil de chartes, mais qui est autant historique que diplomatique.

« Vous trouverez ici l'extrait d'une lettre du 23 du courant, concernant notre vénérable D. Rivet. Comme ce qui y est dit de lui ne sauroit trouver place dans l'éloge historique que vous devez faire de lui, mais qu'il peut trouver place ail-

leurs, je vous prie de le donner au R. P. Dom Prudent. — D. Poncet. »

« 26 août 1749.

« Je ne tarderai pas à vous envoyer les articles, dont vous pouvez avoir besoin pour la composition de votre neuvième volume. Ce travail étant fini, j'ai déjà pris des mesures, pour me procurer un certain nombre de livres de la bibliothèque de la chartreuse du Parc, qui pourront me tenir longtemps. J'aurai recours ensuite à celle des Prémontrés de l'abbaye de Perray proche Sablé, et ainsi j'espère avoir du travail plus que je n'en pourrai faire jusqu'au chapitre général prochain.

« Vous trouverez ici une petite notice sur Sigebert de Gemblou. Donnez-vous la peine de voir dans l'article de cet écrivain, dressé par Dom Rivet, s'il y est parlé de la vie de sainte Ursule, dont il est question dans cette notice. — D. Poncet. »

« 1er octobre 1749.

« J'ai enfin entièrement dépouillé pour votre douzième siècle les trois portefeuilles que j'ai entre les mains. C'étoit un travail qu'il falloit absolument faire ; et faute à D. Rivet de ne l'avoir pas fait depuis que D. Colomb l'avoit quitté, il a omis plusieurs choses, qui auroient enrichi en diverses manières ses divers volumes. Ces portefeuilles sont d'autant plus importants, qu'on y trouve ramassé presque tout ce qu'on peut savoir sur nos anciens poètes françois. Je me propose, aussitôt que D. Colomb sera de retour de son voyage de Limoges, de vous envoyer par lui le fruit de mon travail : de manière cependant que je ne vous enverrai que les articles qui doivent servir à la composition de votre dixième volume, c'est-à-dire, jusqu'à l'an 1130 inclusivement, parce que vous n'êtes pas pressé des autres, et que par mes nouvelles recherches je pourrai ajouter à ceux-ci bien des choses. En attendant, je vous envoie dès à présent celui d'Anselme de Laon, parce que c'est celui dont vous êtes le plus pressé. J'y joins une liste de quelques auteurs, ou qui manquent, ou qui sont mal placés dans notre catalogue chronologique, afin que vous les y ajoutiez, ou que vous les placiez où ils doivent être.

« Vous trouverez encore ici un essai sur S. Anselme de Cantorbery où il est parlé d'une de ses lettres, qui ne se trouve point dans l'édition de ses œuvres par D. Gerberon. Si D. Rivet a omis de parler de cette lettre, il seroit bon, en cas que vous fissiez quelques additions à son neuvième volume, que vous en disiez un mot, afin que ceux qui travailleront un jour à une nouvelle édition de S. Anselme, soient avertis de ne la pas oublier, et qu'ils sachent où la trouver. Cette lettre est peu de chose, mais il est toujours bon de savoir qu'elle existe.

« Je ne sais si vous êtes toujours décidé à renvoyer au dixième volume l'article d'Yves de Chartres. Mais si vous l'y renvoyez, il me semble que le neuvième volume ne sera guère rempli, puisqu'il ne contiendra pas même les seize premières années entières du douzième siècle, et que d'ailleurs vous aurez encore bien de la matière pour les deux ou trois autres volumes de ce même siècle, qui, indépendamment de cet article, seront encore trop gros. Je crois qu'il ne faut pas toujours écouter les libraires pour la grosseur des volumes, car je remarque que ceux de M. de Tillemont, ceux du Spicilége, ceux de D. Mabillon, etc., ne sont pas tous de la même grosseur. D. Rivet vouloit que les siens eussent au moins 700 pages d'imprimerie.

« J'ai reçu une lettre des sœurs de D. Rivet, cet illustre et vénérable défunt, qui me marquent qu'elles espèrent qu'on voudra bien continuer à leur faire présent de la continuation de son ouvrage, comme il leur a fait présent lui-même de tout ce qui en est déjà imprimé. Elles m'ajoutent que le Rivet, un de leurs aïeux, qui a été ministre d'Etat d'Henri IV, l'a été lorsque ce prince n'étoit encore que roi de Navarre; que leur père, leurs frères, et leurs autres parents le leur ont toujours dit, et qu'enfin D. Rivet lui-même le leur avoit dit souvent ajoutant qu'il mettroit un jour ce fait en lumière. — D. Poncet. »

XXVII. Remarques sur les écrivains du Berry.

Voici deux lettres adressées à Taillandier par Dom Gérou, qui habitait Bourges; les remarques roulent principalement sur les écrivains du Berry; on a dit

plus haut que Dom Rivet hérita des matériaux recueillis par Dom Méry.

« Bourges, 4 septembre 1749.

« Je ne perds point de vue les promesses que je vous fis, mon Révérend Père, lorsque vous passâtes par Blois, de vous communiquer les Mémoires que j'avois ramassés pour compléter la bibliothèque des écrivains de la province de Berry commencée par D. Fr. Mery. Comme vous allez entrer dans le treizième siècle, j'ai quelques notes sur Eudes ou Odon de Sully, né en Berry et mort évêque de Paris, dont nous avons les statuts synodaux dans le sixième volume de la Bibliothèque des Pères de Margarin de la Bigne. On trouve encore une lettre de ce prélat dans le cartulaire de Champagne, et quelques actes dans les preuves de l'Histoire de la ville de Paris. Je ne vous marque aucune particularité de la vie de ce prélat, parce que vous êtes à portée de les avoir.

« Dans les ms. de l'abbaye de S. Benoît sur Loire dont on a une notice faite par D. Fr. Chazal, il est parlé d'un écrivain nommé *Rabingus* que je crois avoir été Bourguignon, et moine dans l'abbaye de Flavigny. Cet auteur a commenté les épîtres de S. Paul, et son commentaire est dans le ms. cotté 52 qui paroit avoir huit cents ans d'antiquité.

« Dans un autre ms. qui a plus de 500 ans, selon l'apostille de l'abbé Lebeuf, il y est parlé d'un écrivain nommé *Magister Brunus* qui a fait un commentaire sur les psaumes. M. Lebeuf a remarqué que ces paroles *Magister Brunus* sont d'une écriture plus récente que celle du corps de l'ouvrage.

« Le neuvième volume de votre Histoire littéraire est-il bientôt imprimé? Avez-vous les mêmes adjoints qu'avoit le feu père Dom Rivet?

« Je ne crois pas qu'il soit parlé d'Ebroin archevêque de Bourges dans l'Histoire littéraire : nous avons une lettre de ce prélat imprimée plusieurs fois. Elle se trouve dans le deuxième tome du *Gallia Christiana*. Je ne trouve pas non plus qu'il y soit parlé de l'Annaliste de Mascan dont nous avons l'ouvrage au deuxième tome de la bibliothèque des ms. du P. Labbe. — Bourges, 4 septembre 1749. — D. Gerou. »

« 30 octobre 1749.

« Dans le catalogue de nos archevêques je trouve Frothaire qui d'archevêque de Bordeaux devint évêque de Poitiers, et passa ensuite sur le siége de Bourges. Ce prélat ne se trouve pas dans l'Histoire littéraire, quoiqu'il ait écrit, et que selon toutes les apparences il soit françois, puisque André Duchesne marque, au rapport du *Gallia Christiana* de l'ancienne édition, qu'il y a plus de quarante lettres de lui. Vous trouverez son article à la page 157 du premier tome du Gall. Ch. ancienne édition.

« Il y a une faute à la page 397 du cinquième tome de l'Histoire littéraire sur le surnom de S. Jacques, qui y est appelé l'Ermite de Sancerre. Dom Rivet a suivi le P. Labbe, et le sieur la Thaumassière historien de la province, qui ont pris *Saxiacus vicus* pour Sancerre, quoique cette ville en soit éloignée de huit grandes lieues. *Saxiacus vicus* est un petit canton tout proche d'une petite ville nommée la Chapelle Damzilon, ancien patrimoine et demeure des anciens seigneurs de Sully; c'est là où S. Jacques a vécu, et où il est mort, et ses reliques sont conservées dans l'église de la Chapelle Damzilon. On montre encore le lieu où S. Jacques a vécu, qui est arrosé d'un petit ruisseau nommé Saisseau qui a donné son nom au petit pays qu'il arrose, et qui se jette dans la petite Saudre un peu au-dessous du château de la Chapelle. J'ai visité exactement tout le pays pour savoir au juste à quoi me déterminer. Ayez la bonté de consulter l'historien du Berry à la page 447, vous y verrez qu'il prend Sancerre pour Saisseau, quoique les raisons qu'il rapporte pour fonder son opinion lui soient contraires.

« Examinez l'article qui concerne Jean chanoine de N.-D. de Sales (et non de Salis comme le marque D. Rivet) éditeur d'un martyrologe d'Usuard, page 442 du cinquième tome : vous y trouverez une contradiction en fait de chronologie, qui est que ce Jean chanoine de N.-D. de Sales n'a pu dédier son martyrologe imprimé en 1536 à Pierre Cadoet archevêque de Bourges, mort selon D. Rivet en 1492.

« Comme vous êtes à portée de consulter les actes des saints des PP. d'Anvers, ayez la bonté de voir, si au 10 de janvier,

ils y ont mis une vie de S. Guillaume archevêque de Bourges que j'ai actuellement entre les mains, le ms. appartenant à notre maison. Je crois cette vie originale et certainement la première qui ait été faite de ce saint prélat, puisqu'elle fut faite quelques mois, ou même quelques jours après sa mort. C'est un clerc de cette ville qui en est l'auteur. Comme vous allez travailler pour le treizième siècle, je vous en enverrai une notice, si elle ne se trouve pas dans les Bolland. Voici le commencement de cette vie de S. Guillaume : *Dormiente igitur cum patribus suis felicis recordationis Henrico Bituricensi patriarcha qui nobiscum laudabiliter conversatus erga universum clerum et populum se semper mitissimum pastorem exhibuit*, etc. L'auteur du *Patriarchium Bituricense* qui étoit un moine de cette maison, s'en est servi pour l'article de S. Guillaume, et le P. Labbe rapporte quelques miracles de ce saint à la page 380 du deuxième volume de sa Bibliot. des ms., mais les miracles sont en plus grand nombre, et la vie est beaucoup plus étendue dans notre ms. qui est un 8°.

« J'aurois besoin de consulter les Mémoires de Dom Méri qui sont en votre disposition, et je vous prie de me les envoyer ; je paierai le port du renvoi. Et si vous aviez votre neuvième volume broché, vous me feriez plaisir de le joindre au paquet. Je vous le paierai le prix que vous y mettrez. — D. Gerou. »

« 16 décembre 1749.

XXVIII. Renseignement sur la famille Rivet Robert d'Arbrisselle. Sixième volume des Annales Bénédictines. Bibliothèque de Fabricius.

« Comme il n'y a rien que je ne fasse, pour vous abréger et faciliter le travail autant que j'en suis capable, vous n'aurez qu'à m'envoyer vos autres portefeuilles, afin que je fasse par rapport à eux ce que j'ai fait par rapport aux trois que j'ai entre les mains.

« Je ne suis pas surpris que vous ayez trouvé quelques-uns des derniers articles de D. Rivet assez mal digérés. La dernière fois que je le vis avant sa dernière maladie, je le trouvai si distrait par une quantité de visites passives, et si surchargé de réponses aux lettres qu'il recevoit, que je ne pus m'empêcher de lui en faire des reproches, et même de me fâcher con-

tre lui : sentant bien qu'il ne pouvoit pas donner tout le temps convenable, pour bien digérer ce qu'il faisoit ; outre que sa santé étoit tellement délabrée, que je ne concevois pas comment il pouvoit seulement travailler. Mais la ferveur le soutenoit, et lui faisoit porter un poids, qu'à peine les plus sains et les plus robustes auroient pu porter, sans en être presque accablés. Il vouloit fournir à tout, à ce qu'il devoit à la religion, à ce qu'il devoit à ses amis, et à ce qu'il devoit au public dans la composition de son ouvrage ; mais, comme vous savez, *pluribus intentus, minor fit ad singula sensus*. C'est un miracle comment il a pu faire ce qu'il a fait.

« Je suis ravi de la bonne volonté que vous avez pour les sœurs de ce savant et vénérable défunt. Mais je vous prie de penser qu'en leur faisant présent de la continuation de l'ouvrage de leur cher frère, il faudra le leur donner tout relié, parce que si vous ne leur donniez qu'en feuilles, elles ne sauroient où le faire relier. Vous savez que ce sont des filles retirées dans un coin de province, où elles ne sont presque à portée de rien. Il faudra adresser votre présent à D. Duclou ou à D. Colomb qui trouveront bien le moyen de le leur faire tenir.

« Il n'y a point de doute que le parent, dont elles parlent, ne soit le célèbre André Rivet, qui peut fort bien avoir été, non ministre d'Etat d'Henri IV, mais son ministre pour la religion prétendue réformée, que ce prince professoit, n'étant encore que roi de Navarre. Je me souviens que D. Rivet m'en a souvent parlé à moi-même, mais sans m'avoir jamais dit qu'il eût été ministre d'Etat d'Henri IV. Je me souviens même, qu'à l'occasion de cette parenté, le célèbre D. Michel Piette, qui a longtemps enseigné la théologie à S. Vincent du Mans, n'appeloit point autrement D. Rivet, pendant que nous étudions ensemble la philosophie à la Couture, que le ministre Rivet. Peut-être néanmoins que ce ministre, qui pouvoit avoir toute la confiance d'Henri IV, encore huguenot, pouvoit bien avoir été employé par lui dans l'administration de ses affaires. C'est un point d'histoire, qu'il faudra que vous examiniez.

« Dom Colomb travaille à force à la table des matières du IX^e^ volume. Il m'écrivoit le 9 novembre dernier, qu'il en étoit

page 360. Dans une seconde lettre du 5 décembre il me marque qu'il en étoit à la page 560, art. de Sigebert.

« Au sujet de la célèbre lettre de Marbode à Robert d'Arbriselles, dont vous dites être un peu embarrassé, vous n'avez qu'à consulter l'article de Roscelin de Compiègne dans le IX^e^ volume de D. Rivet; vous y trouverez la solution de toutes vos difficultés. Vous pouvez voir aussi, si vous le jugez à propos, les annales de D. Mabillon, l. 69, n. 142, où ce qui regarde l'auteur de cette lettre est traité expressément.

« A propos des annales de D. Mabillon, il est bon que vous sachiez que D. Rivet s'étoit chargé de les dépouiller lui-même, et qu'il les consultoit à chaque article qu'il avoit à traiter. C'étoit une des principales sources où il puisoit, et qu'il avoit presque toujours devant les yeux. Comme je ne laissois pas de mon côté de les consulter, j'y renvoie souvent dans mes mémoires ; mais je ne le fais guère que dans les endroits que je craignois qu'ils n'échappassent à D. Rivet. Vous n'aurez pas pour le 6^e^ volume le secours qu'avoit D. Rivet pour les précédens, parce que les tables des matières qui sont à la fin de ce 6^e^ volume sont très-mal digérées. Il faut que vous ayiez l'attention de ne pas vous en tenir à une de ces tables, mais qu'il faut pour les abbés et pour les moines, que vous les consultiez souvent toutes les trois, et encore vous n'y trouverez pas toujours tout ce que vous aurez besoin. J'y ai suppléé en quelque sorte, car je me suis appliqué à en marquer les citations bien plus exactement que je ne faisois par rapport aux volumes précédens. Un des articles des mieux détaillés dans ces annales est celui de Robert d'Arbriselles ; car D. Mabillon s'y est appliqué à bien débrouiller tout ce qui regarde l'histoire et l'institut de ce fameux fondateur de l'ordre de Fontevraut.

« Il y a tout lieu de croire que D. Colomb a dépouillé le catalogue de la bibliothèque du roi, puisqu'il est cité plusieurs fois par D. Rivet ; mais pour plus grande sureté, vous pouvez vous en assurer à D. Colomb lui-même. Pour ce qui est des journaux de France, de Hollande, de Leipsig, tout ce que je puis vous en dire, c'est qu'il m'a toujours paru que D. Rivet les a un peu trop négligés. Je lui ai demandé plusieurs fois les

journaux des savants de France pour les dépouiller, et jamais il ne me les a envoyés. Ainsi je n'en ai dépouillé qu'une douzaine de volumes que nous avons à Evron, qui sont presque les seuls que j'ai remarqué qu'il ait cités. Je ne sais si on a à S. Vincent ceux de Hollande. Pour ce qui est de ceux de Leipsig, j'ai dépouillé ceux des années 1682 et des suivantes jusqu'à 1689 inclusive, mais j'y ai trouvé si peu de chose, que cela m'a ôté l'envie de faire venir de S. Vincent les autres. Si cependant j'avois été résident à S. Vincent, il n'y en a aucun que je n'eusse au moins parcouru. Mais ce que je n'ai pas fait, D. Colomb peut l'avoir fait. Demandez-lui s'il a expédié les Mémoires de l'Académie des sciences et des belles-lettres, qui est dans ce genre l'ouvrage que je connoisse où il y ait plus de chose à prendre pour l'histoire littéraire. Comme je les trouve plusieurs fois cités par D. Rivet, c'est un fort préjugé que D. Colomb les a expédiés. Mais il est toujours bon de s'en assurer de lui.

« Il faut que je vous dise, que de tous les bibliothécaires, il n'y en a point dont vous puissiez tirer plus de secours, que de Fabricius. Son ouvrage est intitulé : *Jo. Alberti Fabricii Bibliotheca mediæ et infimæ latinitatis*, et est divisé en autant de livres qu'il y a de lettres dans l'alphabet. D. Rivet a été plusieurs années sans pouvoir l'avoir de Paris. A la fin on lui en envoya les onze premiers livres, qui lui furent prêtés de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, avec ordre de les renvoyer au plus tôt. D. Rivet m'adressa ces onze premiers livres, et tout ce que je pus faire, fut d'indiquer pour le douzième siècle ce qu'il y a concernant ce douzième siècle. Mais il faut que vous ayiez aussi les autres, et que vous les ayiez même pour les consulter à chaque article. Si vous pouviez me les envoyer, je ferais par rapport à ces tomes postérieurs, ce que j'ai fait par rapport aux précédents.

« Oserois-je vous supplier de vouloir bien faire agréer au R. P. Dom Bouquet mes civilités les plus sincères et les plus respectueuses, sur ce qu'il paroit que sa majesté elle-même rend enfin justice à son travail. C'est un grand et important ouvrage que celui qu'il a entrepris. Il falloit un auteur aussi

laborieux et aussi judicieux que lui, pour l'entreprendre et l'exécuter. Si c'étoit un jésuite ou un sulpicien qui l'eût entrepris, et qui l'eût poussé aussi loin qu'il l'a déjà fait, il y a longtemps qu'il en auroit été amplement récompensé. Mais ce n'est plus le temps des moines, et surtout des moines bénédictins. Mais ça toujours été leur gloire de servir l'Eglise et l'Etat gratuitement. — Dom Poncet. »

Dom Taillandier écrivit à Colomb par rapport à Robert d'Arbriselle et à Marbode, pour décider si la fameuse lettre était véritable ; voici la réponse de Dom Colomb :

« 6 janvier 1750.

« Je ne saurois rien vous dire de satisfaisant ni de positif par rapport à la fameuse lettre de Marbode à Robert d'Arbriselles ; je vous conseillerois de renvoyer cette description à l'article de Marbode. Je sens pourtant qu'il faut la supposer véritable dans la vie de Robert. D. Rivet dans son discours en parle comme d'un fait constant. Est-il possible qu'il n'y ait rien ou à l'article de Robert, ou à celui de Marbode dans vos mémoires pour le constater ?

« En lisant, je ne sais pas trop pourquoi, l'avertissement qui est à la tête du VIIIe volume, j'y trouvai, p. XVI, qu'Ugution de Pise qui écrivoit vers 1194, a fait usage du poëme intitulé *Facetus*. Cela me fit ressouvenir que lorsque nous examinions les mémoires de D. Rivet, D. Poncet fit une grande jérémiade à l'occasion de Jean de Garlande, et nous dit, que d'avoir placé cet auteur au XIe siècle, c'étoit une des plus énormes fautes où pût tomber un bibliographe, et il prétendoit qu'il falloit le renvoyer au XIIIe siècle. Mais supposé qu'Ugution s'en soit servi, et qu'il ait écrit avant 1194, Jean de Garlande a vécu au moins dans le XIIe siècle. D'où je conclus qu'il faut aller bride en main sur l'époque de cet auteur et n'y point toucher sans de bonnes preuves, et que le *Facetus* soit de Jean de Garlande. — D. Colomb. »

Dom Colomb venait de faire un voyage à Limoges.

Il avait pris des notes importantes dans la bibliothèque des Franciscains, qui était riche en éditions du XV• siècle. Il écrit à Taillandier :

« 30 novembre 1749.

« J'ai travaillé quelques jours dans la bibliothèque des Récollets de Limoges. Je n'aurois jamais cru y trouver tant de vieilles éditions. Si j'avois eu plus de temps, j'y aurois fait une moisson plus abondante. J'ai aussi trouvé du rare chez un particulier de mes amis, mais en petite quantité. J'aurois mieux trouvé mon compte dans un cabinet d'une ancienne famille, mais averti trop tard et sur le point de partir, je ne pus y passer que deux après-midi. Il renferme plus de 200 volumes surtout des jurisconsultes, presque tous achetés par un avocat de cette famille qui vivoit au commencement du seizième siècle. Il y a beaucoup d'étrangers, mais j'y ai trouvé des éditions de 1473, 74, 80, etc. Je souhaiterois que vous m'eussiez laissé les deux gros portefeuilles où sont les seuls titres des ouvrages et des éditions. J'aurois bien des choses à y rapporter, et en cas que vous eussiez voulu faire quelque voyage littéraire, ou débrouiller quelque bibliothèque de Paris, je vous les aurois envoyés ; mais rien ne presse.

« Je vous envoie quelques petits mémoires, et un plus grand nombre de D. Rivet. Par rapport aux miens, je dois vous avertir que si vous y trouvez des auteurs qui n'ont écrit que bien avant dans le douzième siècle, cela vient de ce qu'on avoit mal marqué les années à la tête de leurs articles et qu'ayant une fois les ouvrages que je voyois cités pour les remplir, la paresse d'aller chercher d'autres livres me les a fait faire. Je ne suis pourtant pas faché d'avoir fait ceux de Hugues de Lacerta, de Guillaume Dandina et de Gérard Ithier, qui étoient indiqués par un anonyme, moine de Grandmont, parce qu'ils vous seront nécessaires pour l'article de saint Etienne de Grandmont, mort en 1124. Je me suis trop étendu sur la vie de Hugues de Lacerta, je pense qu'on pourroit le joindre avec saint Etienne, car le fond est de celui-ci, mais c'est l'autre qui a conservé à la postérité ses pieuses instructions. — D. Colomb. »

Un éloge compromettant pour la mémoire de Rivet par rapport au jansénisme parut vers cette époque. Dom Poncet, que l'on soupçonna de participation à cette production, écrivait à Taillandier :

« 21 janvier 1750.

« Comme j'ai reconnu en vous une santé fort fluette et fort délicate, je crains fort qu'étant le successeur des travaux littéraires du vénérable Dom Rivet, vous ne soyez aussi le successeur et l'héritier de ses grandes infirmités. Ça été vraiment un homme de douleur, qui connoissoit par sa propre expérience ce que c'est qu'une vie de langueur et d'infirmité. Mais Dieu l'a toujours soutenu d'une manière admirable et presque miraculeuse. Il a fait au milieu de la plus grande langueur, ce que d'autres d'une complexion des plus robustes n'auroient pu faire dans la plus parfaite santé. Son esprit, toujours plein de ferveur et de zèle, dominait tellement sur la foiblesse de sa chair, qu'il sembloit qu'il en étoit entièrement le maître. Il lui donnoit comme malgré elle de la vigueur et de l'activité.

« Savez-vous qu'il paroît in-12 une brochure de 236 pages intitulée : *Témoignages en faveur des deux derniers tomes de M. de Montgeron*, où l'on a inseré un éloge de D. Rivet qui contient des circonstances notables de sa vie ? Vous en jugerez lorsque vous l'aurez lu. — Dom Poncet. »

Dom Colomb déplora vivement la publication intempestive de l'éloge en question. Il écrit au P. Taillandier, le 25 janvier :

« 25 janvier 1750.

« J'ai lu le prétendu éloge de feu Dom Rivet; je souscris d'autant plus volontiers à ce que vous m'en dites et au P. Abbé, que, même avant de le voir, je le croyois prématuré. Ce ne devoit être qu'un supplément, qu'on fait paroître avant l'ouvrage. C'est cependant le moindre de ses défauts. J'en ai pensé et j'en pense tout comme vous tant pour l'ouvrage que pour les auteurs, qui ont perdu de vue le fruit que produit cet ouvrage. Ils se sont avisés d'y nommer un magistrat de cette

ville très imprudemment, et étourdiment, qui n'en est point du tout content, non plus que M. le lieutenant général, d'autant qu'ils avancent un fait faux, car il n'a pu se trouver à l'enterrement. Le fait de l'ordination de Dom Rivet est encore faux dans quelques-unes de ses circonstances ; ils disent qu'il fut reculé pour la prêtrise, et il l'a été à la première ordination donnée après son cours d'études au mois de septembre 1712. Dom Poncet, s'il y a part, ne devoit pas ignorer ce trait, lui qui a été ordonné avec lui. Je finis là. J'ai de la peine à me taire là-dessus.

« J'ai reçu de Limoges la notice d'un manuscrit appartenant à un de mes amis, homme de lettres, qui contient une traduction en vers françois de la Consolation de la philosophie de Boëce. Il paroit que le poëte nommé Philippe Belliot, l'a faite étant en prison. — D. Colomb. »

« 8 février 1750.

« La dernière lettre dont il vous a plu m'honorer, m'a causé une double douleur, en m'apprenant la double plaie dont il a plu à Dieu de vous frapper tout en même temps dans le corps et dans cœur; dans le corps, par la violente maladie qui vous a repris de nouveau, qui a si terriblement exercé votre patience, et qui a été comme un sel dont toute votre chair a été comme brûlée; dans votre cœur, par le déplaisir, que j'avois bien prévu que vous causeroit l'éloge de D. Rivet. C'est pour vous l'épargner que j'aurois bien souhaité que cet éloge eût été, ou tout à fait supprimé, ou renvoyé à un autre temps que celui-ci. Ce qui me tranquillisoit, c'est que pendant que je fus au Mans avec vous, vous me parutes pas beaucoup vous embarrasser que d'autres parlassent de D. Rivet, parce que vous comptiez ne parler de lui qu'à la tête de votre dixième volume, qui ne devoit pas sitôt paroître, et que d'ailleurs vous comptiez ne le représenter que selon ce qu'il a été en qualité de savant, laissant à d'autres le soin de faire le détail de ses vertus et de ses démarches en faveur de la vérité. C'est cette disposition, que je croyois avoir découvert en vous qui est cause que je me suis peut-être là-dessus un peu trop endormi. S'il y a là-dessus un peu de ma faute, je vous en fais de très-humbles excuses.

Au reste, comme c'est le zèle de la gloire de Dieu et du bien spirituel des fidèles qui a enfanté cet éloge, il y a tout lieu d'espérer de la bonté divine, qu'elle ne permettra pas qu'il ait toutes les mauvaises suites que vous en appréhendez. — D. Poncet. »

« 15 février 1750.

« Je mettrai au carrosse vendredi prochain 23 du courant la table des matières. Je serois fort fâché qu'on la mit sous presse, avant que vous l'ayiez examinée. Je me flatte cependant qu'elle est exacte, mais il y a quelques redites dans plusieurs articles, comme ceux de *France* et de *François*, *scolastique*, *dialectique*, *poésies*. Vous verrez s'il y a moyen d'en retrancher quelque chose.

« Je ne suis pas content de l'arrangement que j'ai donné aux Pierres et aux Guillaumes, et aux Hugues surtout. Vous verrez si cela peut passer. J'ai d'abord douté si les deux Hugues Farfit n'étaient pas un même personnage, mais j'ai cru que ce sont deux hommes fort différents, et les différentes citations m'en ont convaincu.

« Il faut qu'il y ait faute ou d'impression ou dans la copie à Rodolfe, qui page 153 est surnommé de Bugues, et 197 de Bruges. Il n'est pas douteux que c'est le même homme. J'ai préféré Bruges. Et page 102, Anselme et Roger sont dits abbés de S. Jean de Laon; c'est certainement une faute; il faut S. Vincent, je l'ai mis ainsi dans la table.

« Je ne parlerai ni n'écrirai à D. Poncet ce que vous me dites à son sujet. Il doit venir après Pâques; il ne manquera pas de m'en parler. Il ne me sera pas possible de lui parler de votre mécontentement, mais il me sera facile de lui cacher vos soupçons. D. Poncet est très-reconnaissable, mais c'est pour les mémoires qu'il a fournis; je ne le crois pas l'auteur de cette sotte pièce. Je ne voudrai pas assurer qu'il ait ignoré qu'on devoit la faire paroître. Personne n'en est ici content.

« Il ne s'agit plus que de la liste des présents du volume qui va paroître. Il en faudroit un pour votre bibliothèque, un autre pour D. Duclou. D. Rivet m'en a toujours donné trois. Un à D. Remi Ceillier qui nous a promis de continuer à nous faire

présent de son ouvrage. Vous n'oublierez pas les sœurs de feu D. Rivet. Il en donnoit un à M. le Vayer maître des requêtes, qui lui a rendu des services essentiels. — D. Colomb. »

« 3 mars 1750.

« Je suis charmé que vous soyez content de la table. J'approuve fort le dessein que vous avez pris de faire paroitre l'éloge de Dom Rivet en tête du IXe volume. Peut-être que le censeur n'aura pas encore connoissance de la notice qu'on a donnée si à contretemps au public.

« Si votre santé vous permettoit de jeter les yeux sur les mémoires qui doivent servir pour l'article d'Hildebert, j'aurois besoin de savoir la citation d'un jugement de ce prélat en faveur de notre monastère, au sujet d'un chanoine qui avait voulu être enterré chez les chanoines réguliers de Beaulieu, c'est dans Dom Martenne; j'ai parcouru les tables de tous ces gros volumes sans pouvoir l'y trouver.

« Je ne sais si dans les mémoires qui doivent servir à Foucher, historien de la première croisade, on a marqué que François Duchesne le fait cardinal, au tome 2, p. 52, 53. Il en parle sans doute dans son premier tome. La preuve qu'il en donne est pitoyable. Il cite un ouvrage ms. qui me paroît très-récent.

« Auriez-vous parmi vos mémoires un Anselme, dont il y a une lettre dans l'ouvrage ci-dessus, p. 51, adressée à Gualon, évêque de Paris, et quelques autres dignitaires du chapitre de cette église, par laquelle il leur apprend qu'il leur envoie un morceau considérable de la vraie croix. J'ai idée que cette même lettre est aussi dans le recueil de D. Martenne, où je n'ai pu la trouver. Cet article ne doit pas tarder à passer sous vos yeux.

« Il me paroit que ce que dit D. Rivet, p. 102 de son IXe volume, n'est pas exact. Le cardinal Thibaut dont il parle en cet endroit, n'a jamais été ni prieur ni abbé de S. Crespin le Grand à Soissons. Il cite entre autres l'histoire des cardinaux françois de Duchesne qui le dit en effet; mais toutes ses preuves disent le contraire; il y est toujours qualifié de moine

de Cluni et de *prior Crispei*, *prior Crispeiensis* : ce qui me paroit devoir signifier prieur de Crespi, sans doute de S. Arnoul de Crespi en Valois. MM. de Sainte-Marthe, t. 4, p. 220, 312, ont fait la même faute. Je pense que c'en est une. Il me paroit aussi que l'anonyme prieur de Crespi dont parle D. Rivet p. 112, n'est autre que ce Thibaut, et qu'au lieu de Louis le Gros il faut lire Louis le Jeune ; le temps y convient.

« L'auteur de la vie de Gui évêque du Mans, mort en 1096, qui lui étoit contemporain, faisant l'enumération des livres que ce prélat avoit donnés à son église, y met celui-ci : Les Décrets avec le livre des Sacrements abrégés par Ives évêque de Chartres. Mabillon, Analecta, t. 3, p. 345. Vous verrez à quoi vous servira cette remarque : il me semble qu'on refuse cet ouvrage à ce prélat.

« Gualon évêque de Paris. Duchesne (hist. des card. fr. t. 2, p. 50-52), le fait cardinal ; ses preuves me paroissent bien foibles.

« Pierre le Vénérable : Duchesne, ibid. p. 81-88, donne un long extrait de son second livre des miracles, qui contient la vie du cardinal Mathieu, évêque d'Albano.

« Hugues, archevêque de Rouen. Duchesne (ibid, p. 94) donne une lettre de ce prélat, tirée, dit-il, d'un ms. conservé à la bibliothèque du prieuré de S. Martin des Champs à Paris, qui est une épître dédicatoire au cardinal Albéric, à la tête de l'ouvrage que Hugues a composé contre les hérétiques qui avoient paru de son temps dans la petite Bretagne. Il n'y auroit pas de mal de consulter ce ms. Ce prélat étoit un des meilleurs théologiens de son temps, comme le prouve ce qu'en a donné Dom Martenne.

« J'ai cru devoir vous faire part de ces petites remarques, qui ont peut-être déjà été faites par D. Poncet, mais abondance de biens ne nuit pas. — D. Colomb. »

« 22 mars 1750.

« Ayant trouvé par hasard, c'est-à-dire en cherchant autre chose, ce qui sans doute a décidé D. Rivet sur la lettre de Marbode à Robert d'Arbriselles, je n'ai pas voulu différer à

vous en faire part. Lisez ce que dit là-dessus D. Mabillon au sixième tome de ses Annales, l. 74, n. 57. Il assure sans hésiter cette lettre à Marbode, où il parle des ouvrages de cet auteur et en fait connoître une édition faite à Rennes ; il n'en marque point l'année, peut-être n'y est-elle pas exprimée.

« J'ai trouvé ici en cherchant l'auteur d'un livre de la vie et des miracles du B. Girard moine de S. Aubin d'Angers, dont fait mention D. Mabillon au même endroit. n. 56, qui ne dit point si cet ouvrage a encore vu le jour. J'avois dans l'esprit qu'il se trouvoit dans les recueils de D. Martenne, mais il n'y est point.

« J'oubliois presque de vous dire qu'il y a ici une demoiselle peintre de profession, qui a retouché le mauvais portrait de D. Rivet. Elle le connaissoit fort, et m'a dit qu'elle croyoit l'avoir attrappé. Il n'y avoit que les yeux qui l'embarrassoient. J'irai voir lundi prochain ce portrait, et en cas qu'il soit ressemblant, et que vous vouliez en faire usage, vous aurez la bonté de me le faire savoir. Il est pourtant facheux que l'étourderie de certaines gens vous oblige de donner son éloge historique avant le temps convenable, et qui ne laisse pas le temps suffisant pour y joindre son portrait. — D. Colomb. »

« Jour de Pâques, 1750.

« Puisque l'endroit de D. Mabillon ne vous paroit pas décisif, peut-être trouverez-vous en chemin faisant quelque chose propre à vous décider. Si cependant cette lettre fait partie de celles de Marbode, il faut de bonnes raisons pour la lui ôter. Je suis faché de n'avoir pas regardé dans l'édition de D. Beaugendre, avant d'avoir fait ma lettre, pour voir ce qu'il en dit, uniquement pour satisfaire ma curiosité, car je m'en rapporte très fort à votre critique.

« Pourriez-vous faire tirer quelques exemplaires séparés de l'éloge de D. Rivet? Je sais que les libraires ne s'y prêteront pas volontiers, mais je leur promets le débit au moins d'une trentaine d'exemplaires, que je ferois débiter ici par notre libraire, et dont je leur tiendrois compte.

« Le portrait de feu D. Rivet ne sauroit être prêt assez tôt, je ne pus le voir, mais on m'a promis de me le porter au premier jour. S'il est bien ressemblant, je vous en ferai part.

« Les anonymes me coûtent plus que ne l'avois cru ; les citations sont souvent mal indiquées. J'emploie plus de temps à préparer les matériaux qu'à faire les articles et je fais souvent des pas inutiles. — D. Colomb. »

XXIX. Dom Clément est chargé de l'*Histoire littéraire.*

Le IX^e^ volume de *l'Histoire littéraire*, que Rivet avait rédigé tout entier, fut bientôt suivi du X^e^, qui fut l'œuvre de Taillandier. Celui ci, à la mort de Dom Morice, fut chargé de la continuation de l'Histoire de Bretagne ; en conséquence, l'*Histoire littéraire* fut confiée à Dom Clément. Une lettre de Poncet, du 21 novembre 1750, fixe la date de ce changement :

« 21 novembre 1750.

« J'apprends par deux lettres, l'une de D. Colomb, et l'autre de D Prudent Maran, qu'en conséquence de la mort de D. Hyacinthe Morice les supérieurs viennent d'ôter au R. P. Taillandier l'histoire littéraire de la France, pour le charger de la continuation de celle de Bretagne, et qu'ils ont jeté les yeux sur vous pour vous charger de la continuation de la première. Quand D. Colomb et moi aurions eu toute la liberté de nous choisir un troisième chef, certainement nous n'en aurions point cherché un autre que vous. — D. Poncet. »

Nos documents deviennent plus rares Voici pourtant une lettre de Poncet à Dom Clément :

« 16 avril 1751.

« Vous devez incessamment recevoir un petit paquet, que j'adressai à D. Colomb, il y a environ un mois, qui contient quelques nouveaux mémoires sur les auteurs du douzième siècle. Vous y trouverez aussi deux feuillets de corrections pour les deux tables, alphabétique et chronologique des écrivains du même siècle, qu'il faut, s'il vous plaît, avant toutes choses, que vous rectifiiez sur ces corrections ; car il est essen-

tiel pour vous, que ces deux tables, qui doivent vous servir de direction, soient aussi exactes qu'il est possible, pour que vous puissiez procéder avec ordre à la composition de chaque article. Faute de cette exactitude, vous entreprendrez souvent, sur de certaines années, divers articles qu'il auroit fallu ou anticiper ou reculer de quelques années : ce qui mettroit une grande confusion dans votre composition, et vous feroit perdre ensuite bien du temps pour mettre chacun dans le rang qu'il doit occuper. C'est un avis que je vous prie de ne pas négliger. C'est moi, qui, à la prière D. Rivet, ai fait les deux tables en question ; mais comme je n'avois pas les livres nécessaires pour fixer au juste chaque époque, cela fait que j'ai été obligé de m'en rapporter à ce que je trouvois ailleurs, ou à mes propres conjectures et à celles de D. Rivet et de D. Colomb, qu'aucun de nous n'avoit suffisamment approfondies.

« J'ai placé dans ces deux tables sur 1170 ou 1180 un certain Etienne de *Evisa* ou de *Emsa*, traducteur de latin en françois du tems, des premiers livres des Vaudois ; mais je viens d'apprendre qu'il a vécu au moins jusqu'en 1225 ; ainsi renvoyez-le au siècle suivant.

« Vous trouverez encore dans ce paquet deux feuilles de mémoires pour le discours sur l'état des lettres au treizième siècle. Il faut que vous les joiguiez à ceux que j'ai déjà envoyés à D. Rivet sur le même sujet. Je ne perds point ce discours de vue, et je ramasse avec soin tout ce qui peut servir à sa construction, et j'espère, avec le secours de Dieu, vous fournir de quoi en faire un, qui vaudra au moins celui que D. Rivet a fait sur le douzième siècle, qui passe avec raison pour un morceau de littérature parfait. J'en fais autant pour les discours des deux autres siècles suivants, savoir de quatorzième et le quinzième ; car il faut s'y prendre de loin pour ramasser ces sortes de matériaux, qui demandent une lecture des plus grandes, et presque prodigieuse.

« Enfin vous trouverez dans ledit paquet une copie que D. Robert Bisson, ci-devant religieux de S. Evroult, et à présent de S. Martin m'a envoyée de deux catalogues des ms. de S. Evroult, l'ancien et le nouveau ; j'ai dépouillé entiè-

rement ces deux catalogues ; et ainsi je ne vous les ai envoyés, qu'afin qu'en les citant ou en les plaçant dans votre table des citations, vous sachiez ce que c'est. Ainsi il faut que vous les gardiez précieusement, d'autant plus qu'ils sont bien plus étendus que celui qui est dans la *Bibliotheca bibliothecarum* de D. Montfaucon.

« J'ai reçu ma part de ce que vous avez envoyé à D. Colomb, dont je vous offre mes plus humbles remercîments, aussi bien qu'au R. P. D. Taillandier. Il paroît qu'on n'a pas voulu de moi à S. Vincent ; mais je n'en suis point fâché. Si les hommes me rejettent, j'espère de la miséricorde de mon Dieu, qu'il ne me rejettera pas de même. Je suis véritablement un fils de sa divine et amoureuse providence ; depuis 65 ans tantôt que je suis au monde, il a pris un soin de moi auquel je ne saurois penser sans admiration, et sans en être pénétré de la plus vive reconnaissance. — D. Poncet. »

On aura remarqué ci-dessus que Dom Rivet demanda des renseignements au général des Antonins sur les écrivains de son ordre ; et que le P. Bouchet, professeur de théologie et asssistant général se chargea du travail. Quinze ans après, on recourut de nouveau à l'obligeance de ce savant religieux ; il répondit ce qui suit :

« Paris, le 6e mars 1753.

« On demande des mémoires sur la personne et les écrits d'Aimar Foulques commandeur de S. Antoine. Il y a erreur dans la dénomination donnée à cet auteur par Berty. Il s'appelle Aymarus et en françois Aimar *Fulco*. Je m'étonne que l'on me demande des mémoires sur ce personnage. J'en ai envoyé de fort amples à feu D. Rivet dans une longue lettre du 13 janvier 1739. Il m'en a remercié en termes fort honorables dans la préface du cinquième volume de l'Histoire littéraire. Ces mémoires ne contenoient pas seulement une notice exacte de la personne et des ouvrages d'Aimar Fulco ; mais encore un précis de ce qui concerne Jean Butes, commandeur de Saint-Antoine, mathématicien et jurisconsulte célèbre ; An-

toine du Saix aussi commandeur de Saint-Antoine, assez bon poète pour son temps qui est la fin du quinzième siècle et commencement du seizième; et enfin Antoine Tolosani abbé, le réformateur de l'ordre de Saint-Antoine, vers la fin du seizième et commencement du dix-septième siècle, habile controversiste, qui a fait des livres de piété et de controverse, et qui est mort en odeur de sainteté.

« Il se peut faire que ces mémoires se soient égarés ou perdus depuis la mort de Dom Rivet. En ce cas, comme j'en ai conservé la minute, je suis en état d'en fournir une nouvelle copie aux auteurs de l'Histoire littéraire; et je le ferai, s'ils le souhaitent, avec d'autant plus de plaisir que je suis rempli à leur égard d'estime et de vénération. Ils y trouveront un détail suffisant sur l'histoire Antonienne d'Aimar Fulco, qui peut les dispenser de lire l'original, lequel est devenu très-rare, et dont il n'est pas en mon pouvoir de leur donner communication. Ils peuvent prendre une entière confiance dans ce que j'en rapporte.—BOUCHET, *chanoine régulier, procureur-général de l'Ordre de Saint-Antoine.* »

XXX. Dom Giot. Ms. d'Orderic. Chronique de S. Evroult.

En 1753, Dom Giot, bénédictin de l'abbaye de S. Evroult, écrit à Clémencet :

« 18 septembre 1753.

« Mon révérend père,

« Vous agissez d'une manière très-conforme à mes véritables dispositions. Rien ne me fait plus de plaisir que de pouvoir rendre quelques petits services aux gens de lettres, et je m'y porte d'autant plus volontiers que je serois bien aise que l'on en usât de même à mon égard, si je me trouvois dans ce cas. Sur ce que vous me demandez dans votre réponse, j'ai revu de nouveau le manuscrit d'Orderic, et l'ai comparé avec l'édition de Duchesne. Je n'ai trouvé que les cinq livres dont je vous ai déjà parlé, mais ils sont de suite à commencer par le neuvième, et précisément dans le même ordre qu'a suivi cet éditeur. Je me suis trompé sur les feuillets surnuméraires que je vous avais dit faire partie du troisième livre ; j'avois en cela cru trop légèrement la remarque d'un bon reli-

gieux qui se trouve sur le premier feuillet, mais par la comparaison que j'en ai faite avec l'imprimé j'ai reconnu qu'ils renfermoient le commencement du septième livre selon Duchesne, commençant à l'année de J.-C. 688, pag. 633 de l'édition, et finissant en 1016, pag. 638. Voilà tout ce qui nous reste d'Orderic. J'ajouterai ici que le bon religieux dont la remarque m'a trompé pourroit bien être la cause des fautes qui sont dans vos mémoires, car il me paroît qu'on l'a suivi sans examen en bien des choses.

« Pour la chronique de notre maison elle va jusqu'en 1503, mais elle est de trois ou quatre mains différentes dont la première finit en 1084 et la seconde paroît être d'un homme contemporain d'Orderic, si ce n'est pas Orderic lui-même; celle-ci va jusqu'à la fin du douzième siècle, c'est-à-dire jusque vers l'an 1160. Cette chronique renferme d'abord les années de l'incarnation, les indictions, les épactes et le jour et le mois de la Pâque sur chacune de ces années : ensuite la mort des papes, de plusieurs rois de France, des ducs de Normandie, de plusieurs évêques de Séez, de Lizieux et d'Evreux, celle aussi de tous nos abbés et de nos principaux bienfaiteurs. Par exemple, sous l'année 1084 dont vous parlez, on voit la mort de Mathilde reine d'Angleterre et femme de Guillaume le Conquérant. Sous l'année 1087 on y voit la mort de Guillaume le Conquérant lui-même. En 1142, on trouve cette remarque : *Hic finem facit Vitalis ecclesiasticæ historiæ suæ.* Tels sont les événements dont il y est parlé qui ne se réduisent pour l'histoire générale qu'à la mort des papes, des princes et des évêques, et pour le monastère qu'à quelques petites remarques de peu de conséquence, excepté cependant la date de la mort de nos abbés, etc. De tout cela il résulte que cette chronique est différente du catalogue de Saint-Germain, puisque celui-ci, comme vous l'assurez, ne parle que des abbés et des bienfaiteurs de saint Evroult, ce qui ne paroît pas faire l'unique but de l'auteur de la chronique : et même celui qui a commencé cette chronique et qui finit en 1084 ne parle point du tout des abbés de saint Evroult qui ont suivi saint Evroult et précédé sa restauration en 1050. C'est en cette année

que commence la liste de nos abbés par saint Thierri. D'un autre côté l'art avec lequel cette chronique est dressée, le soin que les chronographes ont eu de ménager jusqu'aux plus petits espaces de parchemin, et d'employer tout quand ils avoient quelque chose à remarquer, tout cela me fait penser qu'ils n'en auront pas multiplié la copie.

« Si vous exigez de moi quelque chose de plus, mon révérend père, vous pouvez me le faire savoir, je me ferai toujours un honneur et un véritable plaisir de vous être utile soit pour votre ouvrage, soit pour toute autre chose, si j'en étois capable. Je souhaite que ce tome de l'histoire littéraire paroisse bientôt, car je ne doute pas qu'il s'y trouve des choses bien curieuses sur la littérature de ce siècle, mais si vous voulez augmenter la satisfaction du lecteur vous ne ferez pas mal de faire dans la suite un supplément pour corriger les fautes qui sont échappées à Dom Rivet, car il est certain que ce pieux et sçavant confrère a eu des mémoires peu exacts sur bien des choses, ce qui ne doit pas surprendre dans un ouvrage aussi étendu et aussi soigné que celui-là. Si tous nos confrères étoient également zélés pour le succès de ceux d'entre eux qui travaillent pour le public, vous auriez eu de quoi orner votre ouvrage, par exemple, sur Yves de Chartre dont nous avons presque tous les ouvrages en manuscrit, et en particulier une belle suite de ses lettres, tous ceux qui ont travaillé sur les décrétales et sur le droit canon dont nous avons les gloses et les vies particulières des saints et des auteurs ecclésiastiques, sans oublier le droit civil dont nous avons aussi une partie manuscrite assez ancienne.

« Avant de finir je ne ferai point difficulté de vous faire une prière, c'est de sçavoir de celui qui a fait les lettres sur la République des Solipses et des Asséistes, si on ne pourroit point avoir un exemplaire de ce petit ouvrage pour un bon curé ami de la maison qui a grande envie de l'avoir, si les exemplaires ne sont pas rares; car autrement, il serait homme à le copier tout entier de sa main, comme il fait du livre d'Inigo qu'il a trouvé ici par hasard.

« Mon révérend Père,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur. — F. Jean Giot. »

A Saint-Evroult par le Noyer-Ménard, le 18 sept. 1757.

« Je vous prie de présenter mes humbles respects à Dom Prudent Maran. »

« Du Mans, 14 juin 1758.

XXXI. Romanciers et Troubadours. Robert du Mont. Gilbert de la Porée.

« Je vous aurois épargné, mon révérend père, un port de lettre, si votre lettre n'avoit pas été mise trop tard à la poste. J'aurois dû la recevoir lundi dernier 5 du courant. Je ne l'ai reçue qu'hier vendredi 8. Notre père abbé partit hier pour Paris. Vous le verrez lundi ou mardi. Si vous avez reçu ma lettre, je vous prie de lui témoigner bien des amitiés, il le mérite. Ma santé n'est pas si délabrée que vous l'avez cru. C'est une espèce d'épuisement qui m'empêche de faire bien des choses que je suis obligé de faire par rapport aux exercices du cloître. Je ne me trouve bien qu'assis quoique appliqué, etc.

« Je suis charmé que M. Foucher soit content de votre travail; comme vous vous y donnez tout entier, vous ne pouvez manquer de réussir, avec les grands talents que Dieu vous a donnés. Vous me faites un compliment sur la critique que M. l'approbateur a louée, comme si vous m'en étiez redevable. Je vous suis obligé de la bonne opinion que vous avez de moi. Je ne puis vous dire autre chose sinon que j'ai fait de mon mieux, laissant à corriger et retrancher tout ce que jugeroit à propos celui qui seroit à la tête de l'ouvrage, coupez et taillez comme il vous plaira et à Dom Clément; je trouverai tout bon; celui-ci vous a abandonné le treizième siècle, il a sans doute quelque autre besogne plus pressée; car ce n'est point pour entamer le treizième siècle. Car en ce cas là je lui envoirai, s'il le souhaite, dans quelques mois tout ce que j'ai ici de mémoires pour ce siècle.

« J'approuve fort le parti que vous avés pris sur nos romanciers, feu D. Rivet s'était engagé à être fort lacouique sur cet article. Pour les troubadours on peut s'étendre un peu plus. Votre lettre m'en dit assez pour me faire entendre que vous

en direz assés pour les faire connoître et indiquer les avantages qu'on peut en tirer. M. de Sainte-Palaye a suivi son goût, et suivant un de ses mémoires qui est dans ceux de l'académie des incriptions, il croit trouver dans ces auteurs des traits intéressants, mais c'est chercher, comme je le crois, des perles dans un fumier avec beaucoup de dégoût et de travail.

« Vous ne me dites point si vous avés proposé à M. Foucher un changement de libraires, cela vous regarde particulièrement. Dom Renaudin vous aura sans doute remis un paquet dont il a bien voulu se charger.

« La citation que vous avés trouvée dans la note de M. Foncemagne n'est point le sixième jour de juin, il a sans doute cité le sixième tome du mois de juin qui est un supplément aux tomes précédents.Il n'y a rien sur la chronique de Hugues de Saint-Victor. On y trouve un long extrait de la chronique de Hugues de Flavigni, Boll. 6 juin, p. 167, 2, 169, 2, pour servir de supplément à l'histoire du Pape Grégoire VII, donnée par le P. Papebrok au 25 mai. Il a tiré de cette chronique de Hugues tout ce qu'il a dit du Pape Grégoire VII et de son différend avec l'empereur Henri, avec des notes dont quelques-unes sont fort infamantes contre l'empereur Henri et contiennent des principes bien dangereux pour les têtes couronnées ; il paroit étonnant que le P. Conrad Janning qui en est l'auteur ait eu la hardisse de dédier à l'empereur Charles VI, successeur de Henri, un livre si contraire aux intérêts et aux véritables droits de ce prince, qui paroit les approuver en en acceptant la dédicace et qu'il n'y ait eu personne qui l'en ait averti. C'est dans la dernière note, p. 197, 198, qu'il maltraite Sigebert, et paroit le taxer de faussaire ou du moins de menteur, dans ce qu'il rapporte de la mort du pape Grégoire, contraire au narré de Hugues.

« C'est dans le même tome que le même père Janning a donné un supplément à l'histoire de Saint Norbert, au p. 22, n. 7, où il dit qu'après un mûr examen, il croit que tous ceux qui ont écrit que Robert du Mont avoit continué la chronique de Sigebert jusqu'en 1220, se sont trompés, qu'il croit être mort environ vingt-quatre années avant cette épo-

que, que cette continuation est de trois différents auteurs, de manière que la première partie de cette continuation, depuis 1112 qu'est mort Sigebert, ne va qu'à 1125, et on en ignore l'auteur, que la seconde partie est véritablement de Robert du Mont, qu'elle va jusqu'en 1186, et que la dernière est d'un moine de Jumièges. Il promet de donner là-dessus une dissertation particulière pour prouver son opinion qu'il avoit conçue depuis peu ou elle trouvera vraisemblablement sa place dans ce même supplément de juin. Je puis vous assurer qu'il n'a pas tenu parole et qu'elle n'y est pas. On a assez de lumière aujourd'hui sur cette continuation pour n'avoir pas besoin de sa dissertation.

« On trouve dans le ms. 1100 de la bibliothèque du Roi parmi les in-8°. *Guillelmi Corborensis explicatio quorumdam vocabulorum Græcorum ad Gillebertum, episcopum Pictaviensem.* Ce doit être Gilbert de la Porée, ou Poirée, car depuis lui il n'y a point d'évêques à Poitiers de ce nom. Ce qui nous fait connoître un auteur du douzième siècle et qui sçavoit la langue grecque, et Gilbert lui-même ne l'ignoroit pas; le ms. me paroit être du treizième siècle. Cela pourra trouver place à l'article de ce prélat; on pourra faire connoître ce Guillaume Corborensis que je crois inconnu. Ce ms. est au tome Ier, p. 323, 2, du catalogue.

« On trouve aussi dans le manuscrit 7124 ibid. un ouvrage d'un docteur ès-arts et en médecine nommé Hector, que je crois avoir vécu au treizième siècle, ou au douzième. Ce manuscrit, qui a appartenu à M. Philbert de la Mare, est du douzième siècle; au num. 2° de ce manuscrit est *scholium de philosophis et medicis, et quo tempore singuli vixerunt.* Il s'agit de sçavoir s'il parle des anciens ou des modernes philosophes et médecins. Il seroit intéressant s'il parloit de ces derniers. Ce manuscrit est au tome 1er, pag. 2, 314, 2, du catalogue des manuscrits de la Biblothèque du roi. — Fr. Jean Colomb. »

Au Mans à S. Vincent, 14 juin 1758.

« 22 mars 1759.

XXXII. Manuscrits de S. Benoît-sur-Loire. Asbaldus; traité des dons du Saint-Esprit.

« Je ne sais où vous avés trouvé que nous devons avoir un traité d'Abelard sur le sacrement de l'autel. Le père Chazal qui a fait un catalogue très-exact des manuscrits qui restent à S. Benoit ne fait mention nulle part d'Abelard, et je ne vois pas qu'il se soit trompé. Il a ajouté à son catalogue une collection des manuscrits qui ont été cités par des auteurs entre les mains desquels ils sont tombés, et je n'y trouve point non plus Abelard. Il manque même déjà quelques-uns de ceux qui étoient à la maison quand il a fait son catalogue. Le manuscrit par exemple cotté 215 de huit cents ans qui contenoit une partie du martyrologe de l'église de Sens n'y est plus; on pourroit peut-être en demander des nouvelles à M. l'abbé Le Beuf, car je crois qu'il a été à Saint-Benoit depuis que ce catalogue a été fait.

« Pour le second manuscrit d'Asbaldus, il y est suivant votre citation, mais non en entier: *Plura in fine deesse videntur*, dit le P. Chazal. En effet, il est à la fin du manuscrit 153 qui renferme plusieurs sermons et dont la forme est un petit in-12 auquel il donne 400 ans; mais il n'y en a que huit à neuf feuillets entiers, et trois ou quatre rongés en partie. Je vous avouerai que je n'ai pu le lire qu'en partie, ne pouvant deviner les abbréviations de beaucoup de mots. Je n'y ai rien vu de relatif au tems où vivoit l'auteur; il l'a écrit à la prière de quelqu'un de ses confrères; car après ce petit proœmium, il appelle celui qui luy donne occasion de traiter des sept dons du Saint-Esprit, *valde amabilis frater religiose*. Il paroit assez versé dans l'Ecriture sainte et rempli d'humilité; aussi rapporte-t-il le don de science à l'humilité, et il dit que c'est là ce qui manquoit à l'homme avant Jésus-Christ : *nam ante adventum Christi scientia litterarum, scientia artium liberalium cæterarumque in mundo erat; sola perfectæ humilitatis scientiæ deerat*. Cecy est de son prologue.

« Après avoir expliqué dans l'espace de cinq feuillets ce qu'il avoit à dire des sept dons, et que je n'ai pas pu lire de suite, comme je l'ai déjà remarqué, il cherche une ressemblance entre ces sept dons et les sept jours de la création du

monde, et comme son traité n'est plus dans son entier, tout ce qui est à la suite manque bientôt. J'aurois souhaité vous être vraiment utile dans cette rencontre, mais vous voiés tout ce qui en a empesché. J'ai encore remarqué dans son 8e paragraphe sur les dons du Saint-Esprit ce trait : « Sapientia de qua agimus in tantum bona est ut omnes sectatores suos bonos faciat ; nullusque nisi per eam efficiatur bonus : et ipsa quidem sine intellectu isto sufficit ad salutem : cum ipse intellectus nisi a sapientia dirigatur, magis elonget a salute. »

« Fr. Nicolas Clément vous présente ses respects. Notre père prieur qui va à Paris pour le prieuré que M. notre abbé nous a donné, vous salue. — Fr. Alexis Sebelon, M. B. A Saint-Benoit-sur-Loire, ce 22 mars 1759. »

XXXIII. Le tome XI de l'*Histoire littéraire.*

Vers 1759, Dom Clément commença à prendre une part active à l'*Histoire littéraire* La plupart des lettres des collaborateurs lui sont adressées dès cette époque, et nous trouvons quelques-unes des siennes. Au mois d'août de ladite année il écrit à Dom Colomb :

« 19 août.

« Les lettres que nous recevons de vous ne vont presque jamais sans quelque fruit de votre travail. Dom Clémencet à qui j'ai communiqué votre dernière avec les mémoires que vous y avez joints, me charge de vous remercier du tout. Vous ne doutez pas que je ne partage la reconnoissance avec lui. A l'égard du sujet que l'on vous présente pour travailler avec vous, si vous jugez qu'il peut vous être utile, vous nous ferez un très-grand plaisir de l'employer. Je ne vous ai rien mandé jusqu'à présent sur la nouvelle édition de Moréri, parce que je n'ai point vu de jugement fixe dans le public sur le mérite de ce travail. Il n'en a encore rien paru et l'éditeur qui se nomme Drouet, n'a point de réputation faite par d'autres essais de son érudition. Si vous voulez hasarder une souscription, je la lèverai pour vous dès que j'en aurai reçu l'ordre.

« Je voudrois bien que vous eussiez la bonté de me tirer à part toutes les chroniques du douzième siècle qui sont dans

le catalogue de la Bibliothèque du Roi, et les marquer par leurs numéros. Je suis persuadé que tout ce qui concerne l'histoire forme la partie la plus essentielle de notre ouvrage. C'est en même temps celle qui a été le moins cultivée. Je suis résolu d'y donner ma plus grande attention.

« Notre onzième volume avance bien lentement. L'impression en est suspendue depuis trois mois, non par la faute de nos libraires, mais par l'avidité de l'imprimeur qui a pris des engagements pour d'autres ouvrages où il gagne d'avantage. Si D. Clémencet vouloit se remuer on pourroit faire cesser ces retardements. Mais d'autres soins l'occupent. — Fr. Clément. »

Ce 19 aoust.

La lettre suivante nous apprend quels sont dans le onzième volume de l'*Histoire littéraire* les articles de Dom Clément. Cette lettre est adressée à Dom Colomb :

« Il est bien tard de vous annoncer les souhaits que j'ai renouvelés avec l'année pour votre conservation. Mais comme ils sont sincères et persévérans, j'espère qu'un petit défaut de formalité qui n'a point dépendu de moi, ne les rendra pas moins agréables à vos yeux. Je vous supplie aussi de vouloir bien être mon interprète auprès de Dom Louvel et de lui dire mille choses de ma part. Je lui envoye les mémoires que vous m'avez demandés pour exercer son style. Son secours me seroit bien utile ici pour une besogne qui m'effraie et dans laquelle D. Clemencet n'est nullement disposé d'entrer. Il s'agit de copier quatre mille notices des auteurs françois que M. de Palaye veut bien me communiquer. Je n'y ai pas encore mis la main parce que j'ai encore deux choses à faire auparavant, sçavoir de transcrire et remanier une dissertation de Dom Rivet sur les caractères samaritains, que je me suis engagé de faire imprimer à la suite de celle de Dom Poncet qui sera bientôt achevée d'imprimer, et de faire l'article de Suger qui terminera le douzième volume de notre histoire. Dom Housseau m'a appris aujourd'hui que vous aviez reçu les huit exemplaires du onzième et que vous étiez content de notre tra-

vail. Ma part n'est pas la plus considérable ni probablement la mieux exécutée. Tous les articles depuis et compris Francon, abbé d'Afflighem, sont de moi avec les articles précédens de Boloten, d'Alger, de S. Norbert, de Gautier et Glaber, historiens, de Charles le Bon, de Galon, etc. Le volume suivant sera tout entier de moi. Mais quand sera-t-il imprimé? Je me donne des mouvements pour faire entrer le sieur Hérissans, imprimeur, dans la société de nos libraires et il y est assez disposé. C'est un homme tel qu'il nous convient. Mais il souhaiteroit que notre régime se chargeât d'une centaine d'exemplaires. Je doute fort que cela puisse s'obtenir, quoique ce ne soit qu'un objet de 750 fr. Peut-être nous renvoira-t-on au chapitre général? En ce cas il faudroit présenter une requeste tendante à obliger les maisons qui ont les premiers volumes de l'ouvrage d'en prendre la suite. Ce seroit la seconde que nous aurions présentée pour le même objet. Car en 1758 j'adressai à la Diète un mémoire sur le préjudice que les études souffroient parmi nous du peu de zèle de nos maisons pour acquérir les ouvrages de nos confrères, et j'insistois particulièrement sur l'*Histoire littéraire*. On fit à cette occasion un règlement pour exhorter les monastères à faire plus d'accueil aux écrits sortis de la congrégation. Mais ce règlement a eu le sort de tous les autres, c'est-à-dire qu'il n'a point été exécuté. Voyez, mon révérend Père, s'il y auroit quelque autre parti à prendre.

« Nous n'avons encore touché aucun argent des libraires sur le onzième volume; mais le premier que nous recevrons sera pour vous, après avoir prélevé les avances que j'ai faites sur la bourse d'autrui.

« On a conduit à la Bastille le jour des Rois un ecclésiastique qui débitoit un mémoire adressé à l'assemblée provisoire du clergé pour l'engager à consommer le schisme.

« Le parlement a fait un arrêté qui enjoint aux gens du Roi de faire une recherche exacte des congrégations établies sans lettres patentes.

« Accordez-moi, s'il vous plait, une part dans vos saintes prières. Je le mérite par le respectueux dévouement avec le-

quel j'ai l'honneur d'être, mon révérend Père, votre très humble et obéissant serviteur. — Fr. Clément. »

« M. Romanet, votre neveu, m'a rendu deux visites depuis Noël. C'est un jeune homme fort aimable et de beaucoup d'esprit.

« Dom Tassin et Dom Clémencet vous font mille compliments. »

Dom Colomb accepta de faire le triage proposé des auteurs français, et fit même avec Dom Louvel, jeune religieux mort peu après, la table générale des notices d'auteurs de tous pays, ramassées par M. de Sainte-Palaye.

Dans une note adressée à Dom Clément, Colomb rectifie une erreur concernant Patrice de La Lande, qui fut des principaux chevaliers de Guillaume le Conquérant.

« Obligé d'examiner les chartes de notre monastère, elles m'ont fourni de quoi faire une correction peu importante en elle-même; le seul amour du vrai et peut-être la connoissance d'une illustre maison de Normandie peuvent la rendre intéressante.

« M. Lancelot, dans la *suite de son explication d'un monument de Guillaume le Conquérant*, c'est-à-dire dans son explication de la belle tapisserie conservée dans l'église cathédrale de Bayeux, qu'on lit au tome huitième des Mémoires de littérature... de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, expliquant l'endroit de cette tapisserie où est représenté le voyage de Guillaume le Conquérant, duc de Normandie, en Bretagne pour son expédition contre Conan, comte de cette province, en 1064, qui l'avoit défié et lui avoit fait dire qu'il entreroit un certain jour qu'il désignoit, en Normandie. Guillaume n'étoit pas homme à se laisser prévenir dans ces sortes d'expéditions. Il marcha vers son ennemi, et connoissant la bravoure d'Harold et de ceux qui l'avoient suivi, il leur proposa ce voyage comme une partie propre à leur faire acqué-

rir de l'honneur. Harold étoit un grand seigneur anglais qui étoit venu en Normandie par ordre du roi Edouard III, qui se voyant infirme et sans enfants, l'avoit député pour notifier au duc Guillaume qu'il l'avoit déclaré son successeur, comme le prouve fort bien M. Lancelot. C'est en effet le sentiment le plus vraisemblable et le mieux établi par les historiens contemporains. Harold s'empara cependant de la couronne après la mort d'Edouard. Mais Guillaume étant passé en Angleterre y gagna contre lui une bataille dans laquelle il perdit la vie et la couronne.

« Dans le récit que Robert Vane ou Waine a fait dans son roman du Rou de cette bataille qui décida de la couronne d'Angleterre, il rapporte que Patrice de la Lande, gentilhomme Normand, souhaitoit pouvoir rencontrer Harold dans la mêlée.

« Ce qui a fait dire à Lancelot : « Il est vrai qu'il y a une terre considérable près d'Avranches, du nom de la Lande, ou de la Lande Dairon. » C'est ici où est la faute, c'en est une dans M. Lancelot, dont l'objet n'est point de faire connoître ce seigneur de la Lande. Mais il est constant que Guillaume Patrice avoit son château non auprès d'Avranches, mais au lieu du diocèse de Bayeux qui porte encore le nom de la Lande Patrice, paroisse dont la cure est à la nomination des abbés de Saint-Vincent du Mans, et où cette communauté possède encore un prieuré fondé le 14 de mai de l'an 1140, par Guillaume Patrice, seigneur de la Lande. Ce Guillaume Patrice, *Patricus*, étoit sans doute le petit-fils de Guillaume Patrice dont parle Vaine dans son Roman du Rou. On voit que les aînés de cette maison portoient tous le nom de Guillaume, car le père du fondateur et son fils aîné se nommoient de même. Ce devoit être une puissante maison, car on voit par une charte du fils, auteur de cette charte, qui a son mérite, que plusieurs gentilshommes s'étoient rendus à la cour de Guillaume Patrice pour y passer les fêtes de Pâques, et qui signèrent comme témoins à cette charte. Le lieu de la Lande Patrice n'est qu'à deux lieues du chemin de Bayeux à Avranches, peut-être étoit-il encore plus près alors, et il n'y a point d'inconvénient à croire qu'une si

nombreuse armée marcha par différents chemins, et qu'Harold ait été logé à la Lande chez Guillaume Patrice, qui étoit un grand seigneur, fort en état de le bien recevoir.

« Et il est certain par les vers du Roman du Rou, qu'il avoit couché et passé à la Lande. Ainsi on ne peut pas douter que ce ne soit de Guillaume Patrice seigneur de la Lande au diocèse de Bayeux dont parle ce roman, et non de la Lande-Dairon près d'Avranche.

« Vous ferez, Monsieur, l'usage qu'il vous plaira de ce petit éclaircissement, je vous en fais absolument le maître, car je pense qu'il ne peut être de quelque utilité qu'à quelqu'un de MM. les académiciens vos confrères qui pourront avoir occasion de parler du roman du Rou.

« J'ai l'honneur d'être, avec le plus sincère respect, votre très-humble serviteur.— Fr. Jean Colomb. Au Mans, en l'Abbaye de Saint-Vincent. »

Dom Poncet continuait d'envoyer des mémoires pour les discours préliminaires du treizième, quatorzième et quinzième siècle. Il écrit à Dom Clément, en 1760 :

« Voici, M. R. P., une suite de mes Mémoires pour les discours préliminaires du treizième, quatorzième et quinzième siècle que vous aurez la bonté de joindre aux autres que vous avez déjà. Vous trouverez encore ici quelques broutilles pour le douzième. Je continue de travailler toujours de mon mieux pour préparer vos matériaux pour les trois siècles cy-devant marqués. Dieu veuille que mon travail vous soit un jour de quelque utilité. Je suis fort en peine au sujet de la santé de notre cher et respectable D. Clémencet que j'ai appris avoir encore été malade. Si vous jugiez à propos de me tirer là-dessus d'inquiétude, ce seroit une vraie obligation que je vous aurois.

« J'ai l'honneur d'être toujours, et de vous et de lui, le très-humble et dévoué serviteur en J.-C. — Fr. Maurice Poncet, M. B. De Coulomb, le 21 août 1760. »

XXXIV. Abélard.

Dom Jourdan, bénédictin d'Orléans, reçut communication de l'article d'Abélard avant que cet article fût

livré à l'imprimerie. Il consigna ses observations critiques dans une lettre à Clémencet :

« Orléans, 20 octobre 1760.

« J'ai lu plus d'une fois votre article d'Abélard avec toute l'attention dont je suis capable, et le plaisir que j'ay eu le lisant n'est devenu que plus vif et plus sensible dans une seconde lecture. Je ne vois rien de mieux écrit en ce genre, ni de plus sage, ni de plus judicieux. Vous êtes laconique sans être obscur et sans rien retrancher de ce qu'il est nécessaire de sçavoir pour connaître le génie d'Abélard et tout ce qui est intéressant dans sa vie et ses écrits. Vous m'apprenez autant de choses que l'abbé Gervaise dans tout son volume et vous avez le merite de l'impartialité qu'il n'a pas. Je vous sçais bon gré de ce que vous luy avez donné sur les doigts. Quand vous l'auriez encore moins menagé, je n'y trouverois pas à redire. Vous avez très-bien fait de passer légèrement sur l'événement scandaleux qui a rendu notre philosophe si célèbre. Ce récit est très-bien tourné et il n'est pas possible de le faire avec plus de décence et de retenue. Ce n'est point un compliment que je vous fais ici. Je dis ce que je pense. Si j'avois trouvé dans votre extrait des endroits faibles, je vous en avertirois sans rien dissimuler. Je n'ai remarqué dans votre manuscrit que trois ou quatre termes qu'il faudroit corriger, et deux ou trois mots qui ont été omis et quelques-uns qu'il est à propos de retrancher.

« Dans la première feuille, pag. 2, il est dit que Guillaume de Champeaux ne se contenta pas de l'admettre dans *sa classe*. Il me semble que le terme *d'école* conviendrait mieux que celui de *classe* qui est plus propre pour les colléges où il y a plusieurs professeurs et différentes études. Je ne sçais aussi si on peut dire *lever une école de philosophie* comme on dit *lever un régiment ou une compagnie de cavalerie*.

« Dans la même feuille et la suivante il y a des expressions qui me paroissent trop populaires, v. g., *c'est dommage qu'un, etc.; un beau jour donc il s'échappa ; — il la refusa net.*

« Dans la seconde feuille, pag. 3, on a oublié l'adverbe *rien*.

Il me semble qu'au lieu de dire qui *n'étoient moins*, il faut dire *qui n'étoient rien moins*. Dans la feuille la particule *en* se trouve omise dans l'endroit où il est dit que les disciples d'Abélard convertirent son petit oratoire *en* une église spacieuse.

« A la page première de la troisième feuille, au lieu de dire *dans un pays aussi reculé*, je voudrais mettre *dans un pays si reculé*. Dans la même page où il y *fatale destinée*, je retrancherais l'adjectif *fatale*, qui semble favoriser le système des fatalistes de nos jours. Dans la page suivante où il est dit que le concile de Reims fut assigné pour le *champ de bataille*, je voudrois un terme plus sérieux pour exprimer le lieu de la conférence. La comparaison des combats d'Abélard avec ceux des champions et des chevaliers errans est très-heureuse, mais si on y insiste trop, l'allusion devient affectée et perd son mérite.

« A la page 3 de la même feuille le terme *d'embarrasser* se trouve deux fois dans la même phrase.

Dans la feuille 9 pag.2,ces mots *tâchons maintenant de rendre sensible ce mystère par des raisons directes*, semblent être de l'historien ; cependant ils sont d'Abélard, c'est pourquoi il faudrait dire : *Tâchons maintenant* (ajoute-il), *de rendre sensible, etc.* La même addition seroit nécessaire dans la feuille suivante page 2, afin de *faire* sentir que c'est Abélard lui-même qui explique son système. Il y a un *non* de trop dans la page trois de la neuvième feuille ; il y est dit *le fils seul a la propriété d'être non engendré*. C'est tout le contraire puisqu'il n'y a que le fils qui ait la propriété d'être engendré.

« A la page 4 de la dixième feuille, on lit *n'étaient favorables* ; je crois qu'il faut mettre, *n'étaient pas favorables*.

« La qualification de théologien réprouvé que vous donnez Abélard me paroit trop forte à cause de l'équivoque de cette epithète; quoique dans votre sens elle soit bien appliquée, tous vos lecteurs ne seront pas en état de vous comprendre. Il s'en trouvera qui prendront le terme *de réprouvé* dans sa signification la plus commune.

« Il n'étoit pas aisé de rendre intelligibles les subtilités

et les innovations d'Abélard sur le mystère de la Trinité. Vous y avez parfaitement réussi. En vous lisant on voit du premier coup-d'œil tout ce système à découvert. Il me semble que vous le rendriez plus sensible si vous mettiez au bas de la page 3 de la feuille 9 une note qui contiendroit la fameuse proposition latine d'Abélard. *Pater est omnipotentia, Filius aliqua potentia, Spiritus Sanctus, nulla potentia.* Je ne cite que de mémoire et peut-être mal.

« Vous ne dites presque rien d'Astrolabe. Je ne sçais pourquoi je m'intéresse pour ce jeune homme dont je souhaiterois apprendre quelque chose de plus que ce que vous en dites dans la vie de son père.

« Je ne vous ai fait part de toutes ces remarques que pour vous prouver que j'ai lu votre ouvrage avec toute l'attention possible. Ce ne sont que des minuties qui ne dépareroient jamais cet article, quand même vous les laisseriez subsister. Je compte qu'à la fin vous rapporterez les différentes éditions des œuvres d'Abélard en cas qu'il y en ait plusieurs, ce que j'ignore.

« Je suppose aussi qu'il y aura un article particulier d'Héloïse et un extrait plus étendu de ses lettres ; elles contiennent quelques singularités qu'il seroit à propos de remarquer et qui sont très-propres à faire connoître le génie de cette femme. Il seroit encore bon de dire un mot des fausses lettres que certains auteurs ont mises sur le compte d'Abélard et d'Héloïse. Il s'en trouve parmi les lettres de Bussi Rabutin. Le sieur Godard de Beauchamp a donné un volume au public et il y a dans Orléans un jeune poète qui travaille sur le même sujet et qui doit bientôt faire paroître des semblables lettres de sa façon.

« Ayez la bonté de me faire sçavoir le prix de chaque volume de votre ouvrage. J'en ai lu le dernier volume avec beaucoup de satisfaction. Cette lecture m'a fait d'autant plus de plaisir que je l'ay trouvé tout différent de ce qu'on m'en avoit dit. On avoit voulu me faire entendre que les volumes de Rivet étoient travaillés avec plus de soin, que ses extraits étoient moins prolixes, qu'il étoit exact à remarquer les par-

ticularités et les anecdotes intéressantes qui se trouvent dans les écrits des auteurs, qu'il donne la notice de toutes les éditions de chaque ouvrage, et que ses volumes sont toujours enrichis par des tables chronologiques fort utiles ; que dans la continuation de cet ouvrage il y a une affectation trop marquée à rapporter tout ce qu'il y a dans les anciens de favorable aux sentiments des appellants. J'ai été charmé d'avoir découvert par moi-même l'injustice et la fausseté de cette critique. J'ai reconnu dans l'onzième volume la même exactitude et le même discernement et la même impartialité. Je n'ai rien trouvé à retrancher dans les articles les plus longs. C'est sur quoi j'espère convaincre la personne qui a tâché de me prévenir lorsque je pourrai avoir une conversation avec elle. Je ne sçais si je m'avancerai trop vis-à-vis d'elle en l'assurant que vous réserviez la table chronologique pour le volume qui terminait le siècle. Il seroit à souhaiter que tous les ouvrages de nos pères fussent de la même trempe et aussi bien écrits. On doit vous sçavoir gré de ce que vous consacrez vos veilles à l'avantage de la littérature et à l'honneur de la Congrégation, et moi en particulier je ne cesserai de demander pour vous au Seigneur la santé dont vous avez besoin pour continuer un si bon ouvrage avec les mêmes succès. Je suis avec tout l'attachement et la considération possibles, mon révérend père, votre très-humble et très-obéissant serviteur. — Fr. JOURDAN, M. B. »

A Orléans le 20 octobre 1760.

XXXV. Fauste de Riez. Romanciers. Edition de S. Hilaire, de Budé. Castoiement. Alain del'Isle.

Voici trois lettres de Dom Colomb à Dom Clémencet ou à Dom Clément, des années 1761 et 1762 :

« A Saint-Vincent du Mans, ce 13 septembre 1761.

« Je ne pensai pas d'abord au motif qui vous avoit porté à mettre dans la lettre que vous m'avez écrite par Dom de Cosniac, de dépouiller le dernier volume des Bollandistes, je suis bien trompé si ce n'étoit point l'article de Fauste de Riez. Il n'y a point de vie, mais ils y ont suppléé par un commentaire d'une longueur énorme qui est du père Jean Stilting. Il contient les pages 641, 714 de ce volume ; il est au 28 de

septembre dans le septième volume du même mois. Il faudroit plus de patience que j'en ai pour avoir le courage de le lire en entier, tant il est rempli de choses inutiles et de répétitions. Il me suffit de vous dire que ce Jésuite y justifie ou prétend justifier Fauste contre tous et envers tous, pour sa doctrine, qu'il se déchaîne contre le cardinal Noris, mais surtout M. de Tillemont, à qui il dit les injures les plus grossières, qu'il le traite sans ménagement comme ont fait ses prédécesseurs dans quelques-uns des tomes du mois d'août. Il n'est pas iusqu'à Suarez dont il réfute ce qu'il a dit de Fauste. Je remarque qu'il ne dit rien qui n'ait été réfuté par avance. Ce qui m'a surpris est que quoiqu'il cite en trois endroits l'*Histoire litteraire de la France*, dont deux sont indifférents, il ne dit pas le moindre mot de la réponse à M. Leclerc qui est à la tête de notre quatrième volume qui suffiroit seule pour réfuter son long commentaire, etc. Il y prétend que Fauste n'a point été prévenu contre la doctrine de saint Augustin, qu'il n'a eu en vue que la secte des prédestinatiens, et saint Augustin, les pélagiens, ce qui seul met la différence qui se trouve dans les écrits de l'un et de l'autre.

« Comme il ne nous attaque point, il faut laisser le soin de réfuter ce commentaire à quelque habile théologien. Sa mauvaise humeur contre notre histoire paroît néanmoins dans ce qu'il dit p. 311, nº 314. Voici ses propres termes : « Auctores *Historiæ litterariæ*, p. 608 et 609 (du second tome), dicunt memoratam homeliam sive pro stilo, sive pro dictis, omnium esse pulcherrimam, ideoque S. Cæsario mallent eam attribuere, quam Fausto. Non capio hanc rationem, nam si forte velint eloquentiam S. Cæsarii majorem facere, quam S. Fausti, non erunt meliores de stilo judices, quam de theologicis mox erat Tillemontius. » Lisez l'endroit et vous y verrez que Dom Rivet fait peu de fond sur le style, et qu'il appuie son sentiment par la doctrine énoncée dans ce sermon. Il y a là une réticence maligne. Je crois m'apercevoir qu'il a cru un coup de patte suffisant pour donner à penser sur ce qu'on a dit de Fauste, mais qu'il n'a pas voulu se commettre avec les auteurs. C'est tout ce que je puis vous dire sur ce sujet. Je crois

que Dom Prudent Maran à qui je présente mes respects, devroit lire le commentaire du père Jean Cléo sur la vie de saint Cyprien et sainte Justine, au 26 septembre dans le même volume, 195-217.

« J'ai fait passer vendredi dernier les treize volumes de recueils de M. de la Curne. Quoiqu'ils aient été bien maniés, je suis persuadé qu'il ne s'en apercevra point, car il n'y paroit pas. Vous les trouverez tels que vous me les avez envoiés.

« Vous y trouverés la table que je ne voudrois pas commencer pour bien de l'argent. Ce n'est pas un petit travail ; ce n'est qu'un brouillon que je ne voudrois pas mettre au net, quand même je le pourrois, et que j'aurois quelqu'un pour la copier. Peut-être que l'ordre dans lequel je l'ai faite ne sera pas du goût de M. de la Curne ; il pourra le changer lorsqu'il la fera copier, et lui donner l'arrangement qu'il lui conviendra le mieux, pour trouver plus facilement ce qu'il voudra chercher dans ses recueils. Je n'ai pas cru devoir marquer les numéros des manuscrits parce que ou il en a des copies, ou il faut qu'il y ait recours pour en faire usage; le numéro des notices m'a paru suffisant.

« Vous trouverés dans la boîte un petit paquet qui contient ce qui est de plus remarquable dans les miniatures des ms. Comme il y a beaucoup de répétitions, c'est-à-dire que plusieurs ms. du même siècle représentent par exemple les mêmes habillements, les mêmes armures, etc., il les fera arranger suivant son goût, retrancher ce qu'il croira superflu et se procurer la connoissance de tout ce qu'il y a dans les miniatures des ms. dont il est parlé dans ses recueils; d'après cette remarque, il est plus à propos qu'il fasse faire lui-même cette besogne suivant son goût.

« Vous trouverés encore quelques mémoires sur nos romanciers dont quelques-uns, comme Gautier Map, Lucce de Gast, sont du douzième siècle, à ce que je crois, d'autres du treizième. Ces deux romanciers paroissent avoir été anglais de nation. Ils ont écrit en français, ou plus tôt traduits en français; mais ne pourraient-ils pas plus tôt avoir été des Normans attachés au roi Henri II, qui possédoit tant de grandes terres en

France, et avoir eu des terres ou des bénéfices en Angleterre, ce qui étoit alors fort commun, et ce prince auroit-il employé des Anglais plustôt que des Français pour faire traduire des ouvrages en langue française. Il est vrai qu'elle étoit fort commune alors en Angleterre, et surtout à la cour de ce prince, mais un naturel du païs écrit toujours mieux en sa langue qu'un étranger. Au reste, s'ils sont véritablement Anglais, il ne faut pas les leur envier. Les mémoires que je vous envoie sur ce sujet ne vous donneront pas sans doute beaucoup de satisfaction; ils m'ont causé bien du dégoût, il est juste que vous en ayez votre part.

« J'ai mis aussi un paquet contenant des arrêts du parlement, dont M. Chabaud m'avoit envoié un grand nombre ; on les a imprimés ici, ce qui fait que je suis obligé de les renvoier. Vous y trouverés une lettre adressée à ce Monsieur que je vous prie de lui faire tenir, afin qu'il vienne ou envoie chercher ce paquet chés vous.

« Nos pères n'ont pas oublié le volume où se trouvent les conciles; s'ils l'ont oublié, ils peuvent avoir recours à la table au mot *conciles*. J'en avertirai Dom de Cosniac à son retour.

« C'est dom Blanchard qui demeure aujourd'hui à la Couture qui a copié les notices de main moderne sur les poëtes provenceaux, que j'ai cru pouvoir vous être utile ; je n'ai pas copié ou fait copier des longues listes d'auteurs de contes et de fabliaux parce que celui qui a donné au public en 1759 l'ordonnance de chevalerie s'est engagé de les publier.

« Mes respects au R. P. prieur, à mon cher délateur Dom Ursin Durand, Dom Clément, Dom Tassin et son compagnon, etc. — Fr. Jean Colomb. »

« 20 septembre 1761.

« Par ma dernière je vous ai promis une anecdote littéraire ; la voici : C'est une lettre du célèbre Guillaume Budé, que je crois écrite de sa main, car l'écriture est différente de celle du reste du manuscrit et fort mal peinte ; elle est adressée : *Honorando patri et amico integerrimo Charolo Parnando, J. D. Budeus.* Il dit à ce religieux qu'il avoit reçu la

lettre qu'il lui avoit écrite au retour d'un voyage qu'il avoit fait en Flandre, et au retour de la foire de Lyon *amicitiæ et limati leporis tui plenas ;* mais qu'il n'a pu lui faire plus tôt réponse, parce qu'à son retour il lui a fallu mettre en ordre ses copies, *exemplaria*, pour les donner aux imprimeurs et mettre aussi ordre à ses affaires domestiques. Il ajoute : *exemplariorum autem eo major est cura, quod opera divi Hilarii quæ nunc sub incude sunt nondum plene collecta sunt, habeo enim duntaxat opus de Trinitate et contra hereticos quod impressi, et in psalterium quod imprimo, licet imperfectum, quia duntaxat in 60 psalmos rev. Jacobus Faber noster in colligendis id genus operibus vigilantissimus... Harluinus reliquum potuit (?) vidi posset; confessarius autem regis auditor pollicitus est opus ejusdem in Matthæum nobis mittere... sicuti certum est opus in psalmos plenum vidisti, aut alia ubi lateant opera per sinceram amicitiam nostram rogatus prode atque indica nobis, etc.*

« Dom Rivet (pag. 192, part. 2 de son premier tome) fait mention d'une édition des œuvres de saint Hilaire faite en 1510 avant Pâques, c'est-à-dire en 1511. Il en fait honneur à Robert Fortunat de Saint-Malo, qui travailla, dit-il, à cette édition. Mais il est constant par cette lettre que Budé est celui qui y a le plus travaillé, et qu'on doit l'en regarder comme l'éditeur. Et qu'*Harluïnus* que je ne connois pas, lui avoit beaucoup aidé. On lit dans un petit post-scriptum : « Ora Deum pro nobis qui nos. » Je n'ai pu lire le mot qui suit, *Harluinus incolumis servaris.* Je voudrois qu'on pût retrouver l'édition de 1510, qui est à Chezal-Benoît, et l'examiner de nouveau, pour voir si elle est différente de celle dont il est parlé dans cette lettre. Ceci est tiré du Recueil de lettres de Charles Purnand, moine de Saint-Vincent du Mans, divisé en deux livres, qui contient aussi celles qui lui ont été écrites par plusieurs des plus grands hommes de son temps. Ce recueil est intéressant. Comme on ne le trouve pas ailleurs, j'ai cru devoir le dépouiller ; on le fait aveugle-né ; je crois avoir trouvé que c'est une fable. On le fait mourir en 1496 ; il était encore plein de vie, mais fort âgé le 18 d'octobre 1516 ; la nécrologie de

notre monastère marque le jour de sa mort, mais n'en marque point l'année. Ce manuscrit contient, outre ses lettres, ses ouvrages qui n'ont pas été imprimés.

« Je vais dépouiller la vie de saint Thomas par le Père Touron, dans peu de jours, où je m'attends à trouver bien des choses pour le discours et pour les auteurs du 13e siècle. Si vous avez quelque chose de plus pressé, mandez-le moi.

« Je lis le beau nouveau Joinville, mais comme il faudra l'avoir sous les yeux tant pour son article que pour celui de Saint Louis et de Nangis, je n'en ai tiré jusqu'à présent que deux traits qui regardent Robert du Sorbon, que Joinville appelle Robert de Cerbonne, et de Cerbon.

« Je vous souhaite bien de la santé, conservez-moi toujours quelque part dans votre amitié. Je le mérite par le sincère et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc. — Fr. Jean Colomb. »

« A S. Vincent, ce 20 7bre 1761. »

Le Castoiement.

« Le poëte auteur de cet ouvrage moral ayant vécu dans le douzième siècle, puisque le ms. est écrit sur la fin de ce siècle je n'en dirai rien ; l'édition de ce poëme donné par M. Barbazan en 1760, vous est connue d'autant plus qu'on m'a dit que vous étiez son ami. Mais j'ai fait dans des articles particuliers les petites poésies d'auteurs du treizième siècle que M. Barbazan a données à la suite du castoiement.

« N'ayant rien de particulier à vous dire, je me borne à vous apprendre quelles sont actuellement mes occupations, pour n'être pas oisif, plutôt que pour faire quelque chose d'intéressant; je deviens pesant, paresseux, et je ne fais pas en huit jours ce que je faisais en deux ci-devant.

« J'ai pris les articles du treizième siècle que j'ai en main arrangés par ordre alphabétique; je les remplis de suite. Il y manquera des traits tant par rapport à la vie des auteurs que pour leurs ouvrages, manquant des dépouillements que vous avez entre les mains. J'en suis à Alain de l'Isle, le docteur universel, mort en 1202, que je suis prêt de finir, sur lequel

je me suis fort étendu, sauf à abréger quand vous ferez son article. Si on l'avoit examiné il y auroit eu des traits intéressants à placer dans le discours pour le douzième siècle. Je le fais Languedocien, et je pense l'avoir bien prouvé. Il est mort à Citeaux, mais je ne crois pas qu'il ait jamais porté l'habit de cet ordre. Je continuerai à remplir les mémoires que j'ai sur les auteurs du treizième siècle, sans m'embarrasser de l'ordre chronologique qu'on leur donnera facilement quand on voudra travailler dessus. Un ouvrage comme le nôtre n'est guère du goût de notre siècle; il est trop sérieux; on n'aime que le frivole, et les brochures qui paroissent sur les grands événements qui se passent sous nos yeux dont on est inondé, détournent l'attention du public, épuisent sa bourse, et enrichissent les imprimeurs. Je ne suis pas surpris que le douzième volume languisse si longtemps sous la presse.

« Vous devez avoir des mémoires sur Adam abbé de Perseigne, que je suis persuadé être parmi ceux du douzième siècle. Néanmoins il a signé à une charte qui est dans notre cartulaire, en date de 1204; il vivoit encore après 1208, et le Cenomania ne met sa mort qu'en 1220, ou 1221.

« J'ai cru voir notre ami Dom Clem. dans le *Secret du gouvernement jésuitique*. Je suis contraint de renoncer à l'acquisition de la seconde partie, qui est promise, faute de moyen; on est fort aise de lire ces ouvrages, mais à condition qu'il n'en coûte rien. Je renonce à la bibliomanie, et aux commissions que j'ai faites jusqu'à présent pour des amis respectables de cette ville. Cela me donne trop d'embarras et d'inquiétude.

« J'attends de chez le relieur les douze volumes des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui viennent de paroître; j'en ferai le dépouillement en cas qu'il y ait quelque chose de notre compétence; ce sera vraisemblablement les deux derniers qui entreront dans notre bibliothèque, à moins qu'il n'arrive bien du changement dans notre maison.

« Je vous souhaite bien de la santé et à D. Clem. Aimez-moi toujours et soyez persuadé d'un parfait retour.

« Votre très-humble Fr. Jean Colomb. Au Mans à Saint-Vincent, ce 22 janvier 1762. »

Les dernières lettres de Dom Colomb sont de 1762 et 1763. Le douzième volume de l'*Histoire littéraire* parut au commencement de 1763. C'est le dernier qui ait vu le jour avant la révolution. L'histoire des provinces et la transcription des chartes occupèrent les dernières années des Bénédictins.

XXXVI. L'abbé Velly. Bollandistes. Origine du christianisme dans les Gaules. Ulger. Poëtes provençaux.

« 30 juillet 1762.

« Je vous envoie un petit article qui sera peut-être inutile; en ce cas, vous le supprimerez.

« Un de nos pères qui demeure ici depuis peu, a fait l'acquisition de l'Histoire de France de l'abbé Velly; la curiosité m'a porté à la lire. C'est un hardi censeur et encore plus hardi penseur. J'ai été frappé de ce qu'il dit d'Abbon, abbé de S. Benoît sur Loire, à l'occasion du concile de S. Denis. Un historien qui auroit aimé le vrai auroit fait mention de son apologie. Mais c'est un homme qui semble n'avoir d'autre but que de rendre surtout les moines odieux et ridicules. M. Fleury n'est pas exempt de ce défaut. J'en ai fait des remarques à l'article de quelques auteurs du XIII^e^ siècle qui se trouveront dans mes mémoires. Pour l'abbé, j'ai cru pouvoir copier de son histoire les portraits de quelques-uns de nos hommes de lettres. Il ne mérite peut-être pas qu'on le cite. Je crois qu'au moins ces extraits donneront des idées à celui qui fera ces articles. J'en suis au 4^e^ tome. Vous me feriez plaisir de me faire sçavoir si je dois continuer ou non.

« Il n'y a rien dans le dernier volume des Bollandistes pour le XII^e^ siècle. Je n'ai fait que le parcourir fort superficiellement. Il n'y a que deux articles pour le XIII^e^ siècle, et à leur ordinaire, à l'article de S. Jérôme une critique maligne et chagrine contre M. de Tillemont. Ils se déchaînent contre lui sans garder de mesure, comme ils ont fait dans quelques-uns des volumes précédens. J'en suis indigné, mais comme cela n'entre pas dans notre plan, je n'ai point d'observation à faire là-dessus.

« Je remarque que l'abbé Velly, pag. 423 de son second volume, dit que le pape Urbain II était né dans l'obscurité, et

cite Guilleaume de Malmesbury, l. 4; ce qui est faux. Je tâcherai de relever les noires idées de cet abbé contre les moines, quand je pourrai le faire sur de bonnes preuves.

« Je n'ai rien à vous dire de plus. Mille compliments à D. Tassin, D. Clement, D. Lamy, etc. Je suis de tout mon cœur votre très-humble, etc. — Fr. Jean Colomb. Saint-Vincent, ce 30 juillet 1762. »

« 30 mars 1763.

« Voici, M. R. P., une suite de mes petites recherches pour la continuation de notre XII^e^ siècle. Je suis bien aise de vous avertir que j'ai entièrement dépouillé la *Bibliotheca bibliothecarum* de D. de Montfaucon par raport au XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècle. Je l'ai fait de manière que vous n'aurez point à y revenir, en cas que vous parveniez jusqu'à ces siècles-là. Ce n'a pas été pour moi un petit travail, et je n'en serois jamais venu à bout sans les connoissances que j'ai d'ailleurs par rapport à ces siècles-là. Dom Lami ne vous a-t-il pas laissé le maître de sa dissertation sur l'origine de l'antiquité de la religion dans nos Gaules? Je ne sais s'il y aura fait usage de la Dissertation de D. Hugues Mosthoud *De Sacra Senonum origine christiana*, dans laquelle cependant il auroit trouvé bien des choses qui auroient pu beaucoup lui servir. A-t-il fait aussi usage du témoignage de S. Athanase qui dans sa lettre à l'évêque Draconce, atteste que S. Paul, de Rome passa en Espagne? Voyez Fleury, *Hist. ecclésiastique*, t. 3, p. 430. Or ce voyage de S. Paul en Espagne confirme puissamment l'ancienne tradition de l'Eglise de France, qui veut que ce grand apôtre en chemin faisant établit les premiers évêques de notre Gaule Narbonnaise, savoir : S. Trophime à Arles, S. Paul à Narbonne etc. C'est peut être bien inutile si je vous avertis de ceci; mais j'ai pour principe de m'exposer plus tôt à donner à mes amis des avis inutiles que d'omettre à leur en donner d'utiles. J'attends avec impatience votre dernier volume. Vous pouvez le remettre au présent porteur qui trouvera bien le moyen de me le faire tenir. — Fr. Maurice Poncet, M. B. »

« De Colombes, ce 30 mars 1763. »

» 26 mai 1763.

« J'ai reçu le douzième volume de l'Histoire littéraire que vous avez eu la bonté de m'envoier, je vous en rends mes actions de graces. Je n'ai pas oublié que vous m'avez marqué dans une de vos lettres que le douzième volume étoit tout de votre façon, il doit vous faire bien de l'honneur; je l'ai lu avec la plus grande satisfaction, je vous dirai ce que vous a dit M. de Foncemagne sur votre apologie de S. Colomban et de Jonas; je l'ai trouvé bien en tout point.

« Vous faites erreur à l'article d'Ulger p. 310, sur M. Pocquet du Livonnière, professeur en droit françois dans l'université d'Angers, auteur de l'histoire de cette université. S'il s'agit d'une histoire manuscrite, elle est d'un nommé Rangeard, mort il y a longtemps et fort jeune. Ce qu'a donné M. Pocquet a pour titre *Priviléges de l'Université d'Angers* et a été imprimé in-4° à Angers, chez la veuve Olivier, 1736. Il a mis à la tête une *dissertation sur l'ancienneté de cette université et l'époque de son rétablissement*. On lit pag. 28 de cette dissertation que l'hotel de S^t^ Eloi dans la paroisse du Saint servait aux étudiants religieux de l'abbaye de Marmoutier. Il ajoute qu'il fut fondé par Ulger, et par la page 126 que vous citez pag. 309, il est clair que c'est l'histoire manuscrite; car à cette page dans les priviléges, il n'y est pas dit un mot de ce collége, il s'y agit de toute autre chose : c'est celle de M. Rangeard, à qui il faut en faire honneur.

« Je croirois que le surnom ou l'épithète de *Silvestris* a été donnée à Bernard de Chartres, parce qu'il a donné dans son *Megalosmus* ou cahos le nom de *Sylva*, terme qu'il y emploie, ce me semble, fréquemment. C'est une idée qui m'est venue, que vous prendrez pour ce qu'elle vaut.

« L'ouvrage d'Honoré d'Autun intitulé l'*Image du monde* a été mis en vers françois, par Gaultier de Mest, mort en 1215. Je n'ai pas le temps d'examiner ce fait; si vous le souhaitez, vous me le ferez sçavoir; il me sera aisé de vous en instruire.

« Je vous envoie quelques poètes provençaux qui semblent être morts sur la fin du douzième siècle. Obligé de dépouiller

le troisième volume de l'histoire de Languedoc de Dom Vaissette, j'en ai tiré tout ce qu'il dit dans ce volume et le précédent de ces poètes, quoique bien persuadé que vous aurez recours aux manuscrits de la bibliothèque du Roi qu'il cite ; j'ai cru que les traductions qu'il en a faites vous aideroient à entendre le langage de ceux qui n'entroient pas dans son plan.

« Je crois avoir lu en quelque endroit que le Glossaire de M. de La Curne paroissoit. La table que je lui ai faite, qui m'a beaucoup coûté, mériteroit une petite récompense, c'est-à-dire un exemplaire en présent. Faites là-dessus ce que vous croirez convenable.

« Il y a près de douze ans que j'ai prié Dom Housseau de me procurer l'ouvrage suivant que j'ai prêté, je ne sçais plus à qui ; il me le fait espérer, cependant il ne m'en parle plus et il m'est nécessaire, c'est « Bibliothèque historique et chronologique des principaux auteurs et interprètes du droit civil, canonique et particulier, de plusieurs états et provinces, par M. Denis Simon, etc. » Le premier volume a paru in-12 à Paris, en 1692, et le second en 1693. Si vous pouviez me les procurer, je vous en serois obligé.

« Votre très-humble serviteur et confrère. Fr. Jean Colomb. »

Au Mans à S^t^-Vincent, ce 26 mai 1763.

XXXVII. Dissertation apologétique sur l'*Histoire littéraire*.

Dom Ildefonse Cathelinot, dans une lettre que nous avons publiée ci-dessus (§. 16), écrivait à Rivet :

« Je vous envoie l'apologie de votre ouvrage, dont je n'ai encore vu que les trois premiers tomes. »

Ayant retrouvé cette apologie dans les manuscrits de Dom Grenier (vol. 154), nous croyons utile de la publier, comme conclusion de nos documents inédits.

PROLOGUE. — IDÉE DE CET OUVRAGE.

Dans le siècle où nous sommes, il n'y a point d'ouvrage qui échappe à la critique, si excellent et si bien exécuté qu'il puisse être. On ne peut sans injustice refuser ces deux éminentes qualités à celui dont nous entreprenons la défense. Il

contient la partie la plus noble, la plus utile, la plus curieuse et en même temps la plus ample et la plus difficile à traiter de toute l'histoire sacrée et profane, ecclésiastique et civile de la nation Françoise, qui a produit dans tous les temps un nombre prodigieux de célèbres écrivains. Quel travail ne faut-il pas essuyer pour parcourir tous les âges, pour déterrer et recueillir tout ce qu'ils ont écrit sur toutes sortes de matières ? On en peut aisément juger par la bibliothèque du père Le Long qui n'est qu'un simple catalogue des seuls auteurs qui ont écrit l'histoire de France, qu'il fait monter à plus de 7,000, et leurs ouvrages jusqu'à 18,000. Le dix-septième siècle seul avec le commencement du 18e est un océan où l'on se perd. Quelles recherches n'a-t-il pas fallu faire, et par conséquent, quelles peines et quelles fatigues pour entrer dans le détail de tant d'autres écrits soit imprimés, soit manuscrits, tant ceux qui subsistent encore que ceux qui ne subsistent plus ; pour en faire la critique, en marquer les principaux caractères, en indiquer les différentes éditions, en faire quelquefois l'analyse ?

Voilà pour ce qui regarde l'entreprise. Quant à l'exécution, il a fallu donner la nouveauté à ce qui est déjà vieilli, autoriser ce qui est nouveau ; rendre son lustre à ce qui n'est plus d'usage, éclairer ce qui est obscur et accréditer ce qui est décrié ou douteux, donner à chaque chose un air naturel et ne rien représenter que conformément à sa propre nature. Telles sont les lois indispensables pour un historien, selon Pline le Naturaliste, s'il se propose de plaire et d'instruire tout à la fois, qui sont les deux points de vue qu'il doit toujours envisager.

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci,

dit Horace dans son art poétique.

Lectorem delectando pariterque monendo.

C'est à quoi l'on s'est particulièrement étudié : l'utilité de l'Eglise et de l'Etat ; ce qui est du devoir d'un chrétien et d'un bon citoyen, l'agréable dans les différentes recherches et la manière de les écrire ; la méthode, le style, la justesse, le bon

goût, le discernement, la discussion exacte des faits, du vrai d'avec le faux, le certain d'avec l'incertain ou le douteux.

Ici le royaume entier a l'agrément de voir d'une part, comme sur un théâtre, le grand nombre de beaux esprits et de gens de lettres qui y ont paru; et de l'autre le succès merveilleux avec lequel on y a presque toujours cultivé les sciences et les beaux-arts dans l'enceinte de son étendue. L'Eglise Gallicane y voit non-seulement réunis dans son sein tous les écrivains qu'elle a formés dans tous les siècles; mais elle y en trouve même plusieurs qui jusqu'ici ont été peu connus. Ce qu'on y rapporte du zèle et de la science de ces grands hommes pour édifier, défendre ou consoler l'Eglise, pourra inspirer une pieuse et généreuse émulation à tant d'ecclésiastiques qui ont de l'étude et du talent; sinon à marcher sur les traces de leurs illustres ancêtres, au moins à s'instruire avec plus de soin de ce qu'ils ont écrit pour leur édification; enfin la république des lettres en particulier y trouve un recueil d'écrivains en tout genre de littérature, le plus parfait, le plus ample et même le plus méthodique, dont elle se soit vue enrichie jusqu'ici. C'est cet agréable mélange de sacré et de profane, aussi utile qu'il est agréable, qui rend cet ouvrage si lucratif pour les libraires par le débit qu'ils en font, qui le transporte au delà des mers, et qui procurera une espèce d'immortalité à ses savants auteurs, s'il est permis de se servir des expressions énergiques du même poète :

Hic meret æra liber Sosiis, hic et mare transit.
Et longum noto scriptori prorogat ævum.

Cependant à peine a-t-il paru, ce magnifique ouvrage, qu'on l'a exposé à la plus sévère critique de deux écrivains connus avantageusement dans la république des lettres. L'un se pare du suffrage d'une nation entière pour le mettre beaucoup au-dessous du Dictionnaire de Bayle, de l'Histoire littéraire de Guillaume Cave, et de la Bibliothèque ecclésiastique de M. Dupin. Il ose même avancer au nom de cette même nation qu'il est dépouillé de la bonne et véritable critique. L'autre voudrait

qu'on retranchât de cet ouvrage ce qui en fait le caractère distinctif, la beauté et la simplicité, en sorte qu'il serait confondu avec tant d'autres où l'on n'a qu'ébauché la matière dont il traite. C'est à quoi il faut répondre dans les six paragraphes suivants, en y joignant un troisième critique qui n'en parle pas plus avantageusement.

PARAGRAPHE PREMIER.

Première réponse au premier critique.

Je lui demande depuis quand le mérite d'un livre est devenu un titre suffisant pour passer condamnation d'un autre livre dont l'objet est tout différent. Il faut cependant que cela soit, sans quoi son raisonnement ne serait rien moins que concluant. Or, la bonne critique, et encore moins l'équité naturelle, ont-elles jamais permis d'établir un tel parallèle pour favoriser l'envie qu'on aurait de décrier un ouvrage ?

Pour en juger sainement, il faut l'examiner en lui-même, et non relativement à d'autres qui lui sont étrangers. Il faut voir si le plan en est juste, puis entrer dans le détail et observer s'il est bien exécuté. Ce sont là les règles de la bonne critique. Quiconque ne les suit pas, mérite d'être critiqué lui-même. Il en est des écrits comme des personnes, au sujet desquelles on sait qu'en ce sens toutes comparaisons sont odieuses. C'est bientôt fait de dire les défauts essentiels de l'un et les perfections de l'autre. Quand même il serait vrai que le Dictionnaire de Bayle, les ouvrages de M. Cave et de M. Dupin ont encore plus de perfections qu'on ne leur en suppose, s'ensuit-il que l'*Histoire littéraire de la France* soit un mauvais livre ? S'ensuit-il que le plan n'en soit pas juste ou que l'exécution ne réponde pas au dessein ? S'ensuit-il qu'il ne s'y trouve ni érudition, ni recherches, ni découvertes intéressantes ? S'ensuit-il enfin que ce soit un ouvrage dénué de toute critique ? C'est là néanmoins le raisonnement qu'établit notre censeur pour le persuader.

Ne passons pas si rapidement sur l'injuste parallèle qu'il fait du Dictionnaire de Bayle. Que les Anglais l'estiment tant qu'il leur plaira ; c'est leur goût particulier. Il n'en est pas de même parmi les autres nations, même en Hollande où il a été

composé ; témoins les actes du consistoire de l'Eglise Vallone de Rotterdam, dressés au sujet des obscénités et des opinions dangereuses qui y sont répandues ; témoins les mémoires qu'il présenta et les éclaircissements qu'il fut obligé de donner pour se justifier. Tout cela se trouve à la tête du premier volume de l'édition de 1730. Quelles disputes n'a-t-il pas eues avec ceux mêmes de sa religion touchant la providence, le manichéisme et le pyrrhonisme ! M. Jacquelot n'a-t-il pas réfuté en particulier ses folles imaginations dans l'examen qu'il a fait de sa théologie imprimé à Amsterdam en 1705, in-12. Et M. Crousaz dans un in-f° à la Haye, 1733, où en traitant du pyrrhonisme, il s'est fort étendu sur tout ce que Bayle a écrit en sa faveur. Il le suit pas à pas et dans tous ses retranchements. Il rapporte ses paroles et il en dévoile tous les sens cachés avec force et netteté, non par esprit de parti, mais par le seul motif d'intérêt et de zèle pour la vérité et la religion. On ne peut rien ajouter à ce qu'il écrit sur ce sujet si important. C'est une entreprise digne de tous les éloges. On y trouve de quoi se précautionner contre tout ce qu'il y a de plus dangereux et de plus insinuant dans le dictionnaire critique. On ne craint pas cependant de le mettre beaucoup au-dessus de l'*Histoire littéraire de la France*, dont les mémoires de Trévoux et les journaux des savants parlent si avantageusement. C'est vouloir donner le change au public que d'oser prêter son organe à toute une nation qui ne juge pas moins sainement que toutes les autres du mérite des ouvrages. Mais le public n'y sera point trompé ; il saura toujours discerner le bon d'avec le mauvais, le médiocre d'avec le sublime, et donner la juste préférence à l'un au-dessus de l'autre.

Or, comment le public jugerait-il favorablement d'un ouvrage dont l'auteur déclare qu'il ne s'est pas mis en peine s'il lui donnerait un bon ou un mauvais livre ; qu'il ne l'a fait que pour s'occuper d'une façon qu'il ne fût pas à charge à lui-même ? Faut-il s'étonner s'il ne s'est fait aucun scrupule de le scandaliser par ses contes et ses objections. N'était-il pas plus à propos ou qu'il ne l'entreprît pas, ou qu'il le condamnât à un éternel oubli ? Le public ne se paie pas de ces frivoles

excuses. Quand on travaille pour l'utilité commune, on ne doit rien négliger de tout ce qui y peut contribuer, et éviter tout ce qui ne tend pas à cette fin. Il a fait tout le contraire. Il avoue ingénuement que son Dictionnaire n'est qu'une compilation informe de passages, cousus les uns à la queue des autres. Je dirois plutôt que c'est un répertoire pour ne pas dire un égout de tout ce que l'on pourrait ramasser de plus dangereux contre la pureté des mœurs, la vérité de l'histoire et la sainteté de notre religion. On y voit partout qu'il se fait un plaisir de dire le pour et le contre soit en fait de doctrine, soit en fait d'histoire, soit en fait de morale, ce qui va au pyrrhonisme le plus pernicieux, comme je me suis proposé de le faire voir dans une dissertation particulière. Il n'en est pas ainsi de l'*Histoire littéraire de la France*. Toutes les nations y sont intéressées par l'utilité qu'elles en peuvent tirer, qui est la connaissance exacte d'une histoire également importante par sa matière, son antiquité et sa vaste étendue. Ce n'est pas moins l'objet des recherches des étrangers que des Français. On n'y voit rien de superflu comme dans le Dictionnaire de Bayle, qui pourrait être réduit à un seul volume si on en retranchait les obscénités et les remarques inutiles qui défigurent le texte dont on pourrait se contenter. Ici tout est dans l'ordre par un assortiment si juste et si bien lié des parties les unes avec les autres, qu'on n'en peut pas détacher une pièce sans causer la ruine de tout l'édifice.

Bayle dans son Dictionnaire n'a choisi que quelques personnes distinguées soit par les armes, soit par les sciences, et il s'est borné à en faire connoître seulement l'extérieur, leurs éditions, leur âge, leur patrie. Ici on va plus loin : on pénètre jusqu'à leurs pensées et à leurs sentiments. On expose leur esprit au grand jour; on en fait, pour ainsi dire, un bien public : *Ingenia hominum rem publicam faeit.* On fait voir quelles ont été leurs favorables dispositions pour les belles lettres, quels soins ils ont pris pour les cultiver, quels moyens ils ont employé pour les relever de leur chute, lorsqu'elles sont tombées dans une triste décadence. Est-il rien de plus intéressant et de plus digne de piquer la curiosité que de sa-

voir ce qui s'est passé au sujet des lettres et des beaux-arts, et de connoître les grands hommes qui ont travaillé à soutenir les unes et les autres? Le texte de Bayle serait assez supportable s'il avait pu en demeurer là. On s'en seroit contenté pour la correction du Dictionnaire de Moréri, qui étoit son principal but. Mais il l'a surchargé de notes et de remarques, qui souvent n'y ont point de rapport ou en sont fort éloignées. Ici tout y coule de source. Il y a une telle harmonie entre les faits détachés qu'ils ne font qu'un tout uniforme et comme naturel. Bayle en voulant se rendre plaisant, s'est rendu ridicule; en voulant faire parade de sa vaine science par ses réflexions philosophiques, il est tombé dans l'athéisme, ou au moins dans le socinianisme. Ici on est bien éloigné de ces fâcheux écueils et de ces précipices. Tout y est sérieux, grave et pesé au poids du sanctuaire. On peut juger maintenant auquel des deux ouvrages il faut donner la préférence.

Il n'en est pas de même de l'Histoire littéraire de M. Cave et de la Bibliothèque ecclésiastique de M. Dupin. On ne peut leur refuser les éloges qu'ils méritent. Si les Anglais se tiennent fiers du laborieux travail du premier, c'est avec raison, puisqu'ils n'ont rien eu chez eux de plus complet et de plus achevé après ce que Bale et Pitsee avaient donné en ce genre d'écrire. Si la France savante se sait bon gré du prodigieux ouvrage du second, c'est avec justice, puisqu'il a effacé celui des Gesner, Simler, Possevin, Bellarmin, Labbe et tant d'autres. Ces deux nations se piquent d'une noble émulation par les heureuses productions qui s'y voient sans jalousie, sans envie. Elles concourent également à faire fleurir les sciences par les obligeants et prévenants secours qu'elles se prêtent l'une à l'autre. Pourquoi les mettre aux prises? Pourquoi élever l'une au-dessus de l'autre, surtout quand on n'y a point d'intérêt? Ce qu'on loue dans Messieurs Cave et Dupin ne préjudicie en rien à ce qui est louable dans la nouvelle *Histoire littéraire de la France*. Ceux-là se sont bornés à faire connoître seulement les auteurs et leurs ouvrages; en quoi ils ont parfaitement bien réussi et on ne leur dispute point la gloire qu'ils se sont acquise, ayant beaucoup enchéri

sur ceux qui leur avaient frayé le chemin dans cette pénible carrière. Mais il y a encore quantité d'autres traits de littérature qu'ils n'ont point touchés et qu'il était important de ne pas ignorer.

Qu'y a-t-il en effet de plus capable d'intéresser une noble curiosité que de savoir quel a été le sort des lettres en chaque siècle chez une célèbre nation : leurs progrès, leur décadence, leur rétablissement ? De connaître leur origine et la constitution de tant de savantes académies anciennes et modernes qui y ont perpétué l'amour pour les lettres et fait briller les sciences et les beaux-arts. De voir comment se sont formés et établis ce grand nombre de colléges et d'universités qui sont autant de pépinières de savants ? D'apprendre quel a été le succès du secret immortel de l'imprimerie, et jusqu'où l'on a porté dans les divers âges le goût et l'ardeur à former des bibliothèques.

Or, ces traits magnifiques de littérature et beaucoup d'autres, on a eu soin de les recueillir en un corps d'histoire, ou discours historique à la tête de chaque siècle. Là réunissant ce qui a rapport à ce dessein, on entre dans le détail de tout ce qu'on a mis en usage et qui a contribué à soutenir les lettres, ou à les faire fleurir avec plus d'éclat dans les Gaules et le royaume de France depuis son établissement jusqu'à présent. Là on découvre les voies par lesquelles elles sont arrivées quelquefois au point d'une entière décadence et les moyens qu'on a pris pour les relever de leur chute, et leur donner un nouveau lustre. Par cette suite et cet enchaînement de traits ou littéraires ou qui ont rapport à la littérature, on voit d'un coup d'œil l'état des lettres parmi notre nation, et quel a été le goût et le génie des Gaulois et des Francs dans tous les temps. N'est-ce pas déjà un grand avantage que nous procure cette histoire littéraire ? Ce qui ne se trouve point ni dans celle de Cave ni dans la Bibliothèque de M. Dupin, ni dans les autres ouvrages de cette nature. C'est ce qui lui donne un nouveau relief, et ce qui l'élève beaucoup au-dessus de tout ce qu'on avait vu jusqu'à nos jours, soit en partie, soit en général sur le même sujet. Il serait à souhaiter que quelque savant de cha-

que nation suivît un si bel exemple pour la gloire de sa patrie; qu'il nous donnât, comme l'on fait ici, un tableau vivant et animé non des faits d'une nation policée, puissante, belliqueuse, qui se borne à former des politiques, des héros, des conquérants, mais des actions d'un peuple savant qui tendent à former des sages, des doctes, de bons citoyens, de fidèles sujets.

Nous sommes sans doute redevables aux anciens écrivains grecs et latins qui nous ont dépeint avec soin les mœurs des peuples, leur génie, leurs lois, leurs coutumes, et surtout le caractère, les talents, les vertus, les vices mêmes de ceux qui les ont gouvernés, et qui par leurs bonnes ou mauvaises qualités ont contribué à l'élévation ou à l'abaissement des Etats qui les ont eus pour conducteurs et pour maîtres. Ce sont les grands objets que nous présente l'histoire ancienne, en faisant passer comme en revue devant nous tous les royaumes et tous les empires de l'univers, et en même temps tous les grands hommes qui s'y sont distingués de quelque manière que ce soit, et en nous instruisant, moins par des leçons que par des exemples, sur tout ce qui regarde l'art de régner, la science de la guerre, les principes du gouvernement, les règles de la politique, les maximes de la société civile et de la conduite de la vie pour tous les âges et toutes les conditions. Mais ils n'ont fait qu'effleurer et parler comme en passant de la connaissance des sciences et des arts; de leur commencement et de leur perfection, de leur origine et de leurs progrès.

De même la plupart de nos écrivains se sont appliqués à donner l'histoire de la nation, de ses rois, de leurs conquêtes sur les autres peuples, de leur manière de gouverner, de conduire les armées pour les rendre victorieuses; de leurs alliances avec les princes étrangers, de leurs traités de paix et de leurs différentes négociations avec les potentats de la terre; mais il y en a très-peu qui aient touché ce qui regarde l'état des sciences dans ce royaume, si on en excepte Colomiès qui dans son *Gallia orientalis* ne parle que des auteurs français qui ont écrit sur les langues orientales; Du Bouloi qui a donné l'histoire de l'université de Paris en six volumes in-fol., Lau-

noi celle des écoles, et Pélisson celle des académies, de même que de Fontenelle et autres. Ce ne sont tout au plus que des morceaux détachés, et non pas une histoire complète. Ils ne montrent les richesses de la nation en genre de littérature que par quelques endroits. Ce sont d'excellentes parties qui doivent faire désirer tout le corps; et c'est ce que l'on trouve heureusement exécuté par nos savans Bénédictins qui peuvent dire avec autant de vérité qu'un ancien poète :

Avia pieridum peragro loca, nullius ante
Trita solo.

Venons au second reproche que notre critique leur fait. Il n'est pas moins injuste que le premier.

PARAGRAPHE DEUXIÈME.

Deuxième réponse au même critique.

Il dit en second lieu que la critique ne consiste pas dans quelques réflexions hasardées sur le mérite d'un auteur, dans le récit de quelques traits de sa vie, et dans le catalogue de ses ouvrages : que cependant une histoire littéraire qui n'est point en même temps une histoire critique, ne saurait être un ouvrage fort utile. On convient avec lui de son principe ; mais on lui nie que ces caractères désavantageux soient ceux de l'ouvrage dont il s'agit. Qu'on choisisse quel article ou quelle page on voudra, et on verra s'il n'y a véritablement que quelques réflexions hasardées sur le mérite des auteurs ; ou si ce n'est pas plutôt un jugement hasardé que de le prétendre.

Comment peut-on s'imaginer et comment ose-t-on avouer que des auteurs ont hasardé des réflexions, voyant l'attention qu'ils ont eue à citer leurs garans, et au défaut des garans, à appuyer ce qu'ils disent sur des raisonnements tirés des choses mêmes? Pour leur faire un pareil reproche, il faut ou n'avoir pas lu l'ouvrage, ou vouloir passer soi-même pour un homme qui hasarde ses conjectures. Qu'on continue à le parcourir et pour peu qu'on veuille faire usage de ses yeux et de sa bonne foi, y trouvera-t-on qu'on s'y soit borné au simple récit de quelques traits de la vie de nos écrivains ?

Il ne faut que deux articles pour se convaincre du contraire

et juger plus sainement de tous les autres. C'est celui de Pytheas et de Pétrone. Quel fond de critique et combien de recherches dans l'un et dans l'autre ? On ne s'en tient pas à ce que les autres en ont déjà écrit dans ces derniers temps ; on remonte jusqu'aux premières sources de leur histoire pour y recueillir de nouvelles fleurs, à l'imitation du poète que nous venons de citer.

..... Juvat integros accedere fontes
Atque haurire ; juvatque novos decerpere flores.

On y remarque avec soin la chronologie, le sujet, l'occasion, le sort, les principales aventures ; tout cela y est discuté jusqu'au dernier scrupule. On y porte encore les choses plus loin dans les autres articles qui fournissent une plus ample matière. Or, une histoire exécutée de la sorte ne doit-elle pas passer pour littéraire et critique en même temps ?

Qu'est-ce, en effet, que la critique dans le monde savant, sinon un goût, un discernement, une science, une certaine sagacité qui fait juger sainement des choses, qui fait démêler le vrai d'avec le faux, le certain d'avec le douteux, l'effectif d'avec le supposé, et qui porte à choisir l'un, à rejeter l'autre, à préférer un sentiment mieux fondé à celui qui l'est moins. Car il faut bien distinguer entre une bonne et mauvaise critique. Celle-ci blâme tout, ne pardonne rien, et se fait une étude de chercher et un plaisir de trouver quelque chose à redire dans les meilleurs ouvrages ; elle est maligne, piquante, chagrine, mal fondée. C'est une maladie contagieuse dont le venin après avoir corrompu le jugement de celui qui en est frappé, se répand avec une malignité incurable sur les écrits et même sur les personnes. Cette sorte de critique renferme presque toujours la mauvaise foi et l'envie de nuire aux auteurs. Elle entreprend d'examiner les livres à dessein de n'y trouver que des choses à reprendre, et à triompher d'un endroit ambigu. Elle tâche de faire violence aux pensées des meilleurs auteurs, et de leur donner de mauvais tours. L'autre est toujours accompagnée du pur amour pour la vérité, de la charité, de la douceur, de la sagesse, de l'honnêteté et de la bonne foi. Autant que

celle-là est odieuse, autant celle-ci est aimable à ceux sur qui elle s'exerce. C'est une lumière bienfaisante qui perfectionne le fond d'où elle sort. C'est une espèce de flambeau qui nous éclaire et nous conduit sûrement dans les routes obscures de l'antiquité, en nous faisant distinguer le vrai d'avec le faux, l'histoire d'avec la fable, l'antiquité d'avec la nouveauté.

C'est là ce qui fait un excellent critique, qui est digne de l'estime du public, et qui est la gloire de notre siècle. Telle est celle des savants auteurs de l'*Histoire littéraire de la France.* Ils évitent tous les défauts de la mauvaise critique, la précipitation dans les jugements, la pédanterie, l'esprit de chicane qui a quelque chose de plus fâcheux et de plus indigne que n'a la précipitation ni la pédanterie. Ils suivent au contraire toutes les règles de la bonne et sage critique dans la discussion des faits historiques, des ouvrages certains ou supposés, des actes des martyrs et des conciles ; des vies des Saints, des écrits des Pères, des traités dogmatiques ou de théologie, des pièces de poésie ou d'éloquence ; en un mot de tout ce qui leur tombe sous la main dans la construction d'un si magnifique édifice. Ce qu'ils font avec toute la modération et le tempérament nécessaires sans enlever la couronne à ceux qui l'ont méritée, comme Horace le disait de lui-même en censurant les vers de Lucilius :

..... Neque ego illi detrahere ausim
Hærentem capiti multa laude coronam.

sans toutefois épargner ce qui mérite d'être repris ; sans se mettre au-dessus de ceux qui sont dignes de censure. Car il est certain que si la plupart de nos premiers écrivains vivaient à présent, ou ils écriraient autrement qu'ils n'ont fait, ou ils retrancheraient beaucoup de choses qui étaient du goût de leur siècle, comme le même poète le fait dire à Lucilius.

Si foret hoc nostrum fato dilatus in ævum
Deleret sibi multa.

Il est donc à propos d'en faire connaître le bon et le mauvais, selon les différents âges où ils ont vécu. C'est à quoi nos prudents et discrets critiques se sont très-particulièrement appliqués.

Au lieu donc de leur faire d'injustes reproches sur un prétendu défaut de critique qu'on veut bien leur supposer, ne faut-il pas plutôt leur savoir gré de leur travail, à juger sainement, à discerner le style des ouvrages d'esprit; à éclairer les faits obscurs, à démêler les fausses circonstances dans le récit de ceux qui sont vrais; à rassembler les témoignages des différents auteurs qui en avaient déjà parlé, les peser, et en tirer une narration fidèle, entière et aussi assurée qu'elle le peut être? Bien loin de leur rendre justice là-dessus, un autre auteur s'est mis sur les rangs pour détruire entièrement leur ouvrage qui leur a tant coûté et qui leur coûtera encore plus dans la suite à mesure qu'ils avanceront. Voyons ses raisons et examinons si elles sont aussi solides.

PARAGRAPHE TROISIÈME.

Première réponse au second critique.

Il objecte d'abord la difficulté qu'il y a d'exécuter un si vaste dessein; qu'il est au-dessus des forces de l'humanité, et peu convenable à la courte durée de la vie; que sa seule idée fait frémir la paresse humaine; qu'il exige des connaissances d'une prodigieuse étendue. A quel dessein rappeler ici une difficulté que les auteurs eux-mêmes ont précisée et fait sentir avec plus d'energie? N'est-ce pas vouloir les taxer de témérité d'entreprendre un ouvrage auquel tant d'habiles gens n'ont pas osé toucher? Car s'il est permis d'en rechercher les raisons, il ne s'en présente point de plus naturelle que le travail immense qu'il impose à ceux qui ont osé le tenter. Les épines qui s'y présentent en le considérant de ce côté-là, leur ont fait disparaître les attraits qu'il cache de l'autre côté. La vaste étendue de la matière qu'il offre à traiter, les soins, les peines, les fatigues pour la préparer, la faculté de réussir à épuiser un sujet si fécond, et à en lier ensemble toutes les parties avec une justesse convenable; tout cela sans doute a rebuté les esprits les plus laborieux et les plus entreprenants. Mais il est de grandes âmes que rien n'étonne, à qui une noble ardeur fait franchir toutes les difficultés; qui mettant toute leur confiance dans le puissant secours du Père des lumières, arrivent à un glorieux succès dans toutes leurs

entreprises, surtout quand elles n'ont point d'autre fin que l'utilité de l'Eglise et de l'Etat, qui est l'unique qu'on se propose ici. N'y a-t-il pas tout lieu d'espérer que Dieu qui est la force des faibles y répandra ses bénédictions les plus abondantes pour le conduire jusqu'à sa dernière fin: *Gratiam et gloriam dabit Dominus.* Les premiers tomes qui ont déjà paru presque successivement, en sont des assurances qui ôtent tout lieu d'en douter. Les applaudissements que les personnes équitables leur ont donnés, l'empressement des savants à fournir des mémoires et des remarques pour perfectionner l'ouvrage et l'achever, sont des garants de l'espérance qui nous flatte si agréablement. Et comment pourrait-il manquer de parvenir à la fin dans une congrégation aussi illustre que celle de Saint-Maur où il a été enfanté. Si on y voit mourir comme partout ailleurs les hommes les plus distingués par la science, parce que c'est le sort des mortels, les ouvrages n'y meurent point. *Generalis præterit, generalis advenit.* Les savants s'y succèdent les uns aux autres. A commencer par D. Luc d'Acheri, le premier qui a donné de nouvelles éditions des pères, les actes bénédictins et le spicilége, n'a-t-il pas eu D. Mabillon pour continuateur; celui-ci, D. Ruinard et D. Massuet. Ainsi des autres qui ont fait revivre ces illustres morts en mettant la dernière main à ce qu'ils avaient entrepris.

Il en est de même dans le sujet dont nous parlons. Car D. Guillaume Roussel, cet écrivain si poli dont le public avait reçu avec applaudissement la traduction française des lettres de saint Jérôme, s'était proposé le même dessein.

Déjà il avait ramassé des matériaux considérables; déjà il les avait disposés pour mettre la main à l'œuvre. Mais à peine en avait-il tracé le plan qu'une mort prématurée qui l'ôta du monde en 1717, âgé de 39 ans, fit échouer ce projet dès sa naissance, et trancha le cours de l'autre. Cette perte si fatale à la république des letres et à la gloire de la France est avantageusement réparée par l'étude et l'application de plusieurs de ses confrères qui raniment les pieuses cendres du défunt et les mémoires qu'il a laissés. De ce petit nombre d'élite sont Dom Antoine Rivet, auteur laborieux au delà de tout ce qu'on

peut dire, exact et judicieux critique ; D. Maurice Poncet, qui a bien voulu s'associer à lui dès 1723 pour partager le même travail qu'il a été obligé de cesser en 1732 à cause de son peu de santé ; D. Jean Colomb qui dès 1727 est entré dans la même carrière, qui y marche d'un pas ferme, sans que rien soit capable de ralentir son zèle infatigable : et les autres dont nous ne connaissons pas encore le mérite.

Tel est l'avantage des corps religieux et des ordres monastiques où l'on cultive les sciences. Elles s'y perpétuent d'âge en âge comme les fleuves et les rivières qui coulent sans cesse sans rien perdre de leurs eaux. Le premier travail de D. Rousset n'est pas demeuré infructueux ; on a mis à profit ce qu'on a trouvé dans ses papiers sur la vie de saint Irénée, quoique seulement ébauchée, et on profitera encore de ce qu'il a laissé sur les derniers siècles, ayant apparemment commencé par ceux-là parce qu'ils présentent une moisson plus abondante. Est-il donc à craindre qu'un tel ouvrage soit arrêté dans son cours puisqu'il passera de main en main jusqu'à ce qu'il soit heureusement fini ? Peut-être même que le Dieu des miséricordes et de toute consolation donnera assez de vie et de santé à ceux qui s'en sont chargés pour le rendre complet ! Que ne fait-il, ce Dieu, tout-puissant, pour ses élus et pour la gloire de son nom ? Qu'on ne dise non plus qu'il est impossible qu'un seul homme donne à un pareil ouvrage la perfection qui lui est nécessaire ; qu'il puisse parler comme il faut en judicieux critique, d'un si grand nombre de livres qui ont inondé toute la France, surtout depuis un siècle ? Ce qui paraît impossible à un seul homme, ne peut-il pas être possible à plusieurs ? Passons à ce qu'on nous objecte encore.

PARAGRAPHE QUATRIÈME.

Deuxième réponse au même critique.

Il désapprouve en second lieu qu'on ait fait entrer dans l'Histoire littéraire tous les écrivains qu'ont produit les Gaules, et qu'on y donne place à quelques hommes de lettres qui n'ont rien écrit. Il voudrait qu'on ne parlât que de ceux qui ont laissé quelques ouvrages à la postérité, et qu'on ne fît pas même cet honneur à ceux dont il ne reste aucun monument ; si ce n'est

à quelques auteurs célèbres dans l'antiquité, dont les ouvrages ont été malheureusement perdus. C'est sur quoi nos savants Bénédictins se sont expliqués d'une manière à écarter toute critique. Tant s'en faut qu'ils aient passé les bornes qu'ils s'étaient prescrites; ils déclarent même qu'on ne doit pas s'attendre de trouver dans leur histoire généralement tous les grands hommes qui se sont distingués par les belles lettres, qu'il ne leur a pas été possible de les déterrer tous, quelques recherches qu'ils en aient faites; que ceux qu'elle contient, surtout pour les premiers siècles, ne sont que la moindre partie de tous ceux qui ont illustré nos provinces. En effet, une antiquité aussi reculée que celle de nos anciens Gaulois, où rien ne nous éclaire, en cache le plus grand nombre. Pour en avoir une connaissance entière, il faudrait qu'en chaque siècle et en chaque principale ville de nos Gaules, il se fût successivement trouvé des personnes studieuses et intelligentes qui eussent fait pour chaque classe d'hommes de lettres ce que fit Ausone en son temps à l'égard des professeurs à Bordeaux. Ce qui aurait été dans la suite d'un grand secours pour l'histoire de la nation. Mais dans ces premiers temps ténébreux jusqu'au grand Clovis, on ne pensait qu'à s'établir et à se défendre; nullement à écrire pour la postérité.

D'autres au contraire, d'un sentiment bien différent de celui de notre critique, voudraient qu'ils se fussent réglés sur la Gaule chrétienne, et qu'ils eussent enveloppé dans leurs desseins tous les pays qu'elle embrasse. Tels sont les hommes dans leurs idées particulières : les uns veulent plus; les autres moins. Ceux-ci demandent qu'on se resserre; ceux-là qu'on s'étende. Mais à quoi bon surcharger un ouvrage tout consacré à l'histoire de la littérature française, de tant d'auteurs qui ne sont Français ni de mœurs, ni de langue, ni de naissance? Nos propres richesses nous suffisent sans que nous ayions besoin de nous parer de celles des autres. Cette sage et juste disposition est la règle invariable qu'on suit ici; on s'est fixé à parler seulement de ceux qui sont ou natifs ou originaires du pays dont on fait l'histoire littéraire, ou au moins qui y ont

été habitués, surtout s'ils y ont passé un temps considérable et fini leur jours : comme S. Irénée à Lyon, Pomère abbé à Arles, Fortunat à Poitiers, Prudence à Troyes et tant d'autres. Car en ce cas ils nous appartiennent par leurs siéges.

Ne suffit-il pas qu'ils aient illustré quelqu'une ou de nos villes ou de nos provinces, soit pour y avoir enseigné les belles lettres ou l'éloquence, soit pour y avoir publié quelques-uns de leurs ouvrages. Sur ce principe on y voit paraître entre nos écrivains l'orateur Lactance ; liberté néanmoins dont on n'use qu'avec beaucoup de ménagement. Il en est de même de ceux qui n'ont pas laissé ou d'exceller dans les sciences, ou de briller dans le monde savant quoiqu'ils n'aient point fait usage de leur plume. On a cru qu'ils devaient y avoir place. C'est un honneur qu'on n'a pas cru pouvoir leur refuser sans une espèce d'injustice; particulièrement dans les temps les plus reculés où tout est précieux sur cette matière ; ce qui ne passe pas le sixième siècle. Pour ce qui est de ceux qui n'ont fait que se montrer dans les Gaules sans y être habitués comme S. Athanase relégué à Trèves et rappelé de son exil, S. Jérôme qui ne fit qu'y passer, et une infinité d'autres, on ne fait qu'indiquer le personnage qu'ils y ont soutenu et on n'en dit rien au delà.

Est-ce là s'étendre plus qu'il ne faut ? N'est-ce pas prendre toutes les précautions pour ne pas mendier des écrivains qui appartiennent aux nations étrangères et ne se pas enrichir de leurs dépouilles ? Que dirait notre critique si comme La Croix du Maine on avait mis dans cette histoire tous ceux qui ont écrit en notre langue, qui est aujourd'hui répandue dans presque tous les Etats ? Qu'il rende donc justice à nos célèbres auteurs ; qu'il reconnaisse que le plan qu'ils se sont formés n'a rien au delà de ce qui doit y entrer. Ne serait-ce pas favoriser la paresse, trop naturelle à l'homme, si on avait suivi le sien qui épargnerait infiniment de travail ? D'ailleurs en s'y attachant, dans quel embarras se serait-on jeté tant par rapport à faire choix des auteurs que pour contenter le public sur ce choix. Si quelques-uns approuvaient qu'on eût mis à couvert tels et tels auteurs, combien s'en trouverait-il d'autres

qui le blâmeraient, prétendant qu'ils mériteraient moins d'être rejetés que ceux qu'on aurait choisis ? Cet inconvénient se fait encore mieux sentir qu'on ne le peut exprimer. En voici un autre d'une plus grande conséquence.

PARAGRAPHE CINQUIÈME.

Troisième réponse au même critique.

Il voudrait encore qu'on eût mis à l'écart les pères, les auteurs ecclésiastiques, les hérétiques, les controversistes et tout ce qui regarde les hérésies et les conciles, parce que ce sont des matières si souvent traitées et maintenant épuisées, c'est-à-dire qu'il voudrait qu'on se fût réduit à une simple bibliothèque choisie des écrivains seulement profanes de la France. Mais que penserait-on d'un géographe qui ayant entrepris de faire une carte ancienne et moderne d'un royaume, n'y ferait pas entrer les principales villes et rivières parce qu'elles sont assez connues ? De même quel vide affreux ne serait-ce pas dans le nouveau plan qu'on se propose ? A la vérité, MM. Dupin dans sa Bibliothèque, de Tillemont dans ses Mémoires, Hermant dans ses Vies des pères Grecs, et Fleuri dans son Histoire ecclésiastique, Mainbourg dans celles des différentes hérésies, ont traité à fond toutes ces matières. Mais croira-t-on qu'ils aient tout dit, et qu'il ne leur a rien échappé pour ce qui regarde la France en particulier ? Si cela est, que d'écrivains français ou anéantis ou renvoyés peupler un autre monde ? Il ne sera donc pas permis de faire sortir de l'obscurité où ils étaient ensevelis, des auteurs ecclésiastiques de quelque mérite qu'ils puissent être, parce qu'on a suffisamment parlé des autres déjà connus ? Il sera encore moins permis de revendiquer à quelques autres de ceux-ci des ouvrages qu'on leur aurait ôté pour les transporter à des étrangers. Ce qui est arrivé plus d'une fois.

On pensera plus équitablement si on fait attention que l'Histoire littéraire, dans le projet qu'on s'en est formé, est un tout, et ne peut par conséquent subsister sans toutes ses parties. Or les ouvrages des Pères, les controverses, les traités de théologie et leurs auteurs qui ont paru en France, les conciles qui s'y sont tenus pour maintenir la doctrine et la discipline de

l'Eglise; les hérésies même, et ceux qui ont eu le malheur d'y tomber, en sont les parties les plus essentielles pour ce qui regarde le sacré. Ce serait donc la réduire à rien ou à très-peu de chose, si après en avoir retranché une grande partie des auteurs profanes, on voulait lui interdire les auteurs ecclésiastiques de la France. Quand même on voudrait le restreindre aux seuls conciles qui semblent n'avoir rien de littéraire, on doit considérer que leurs actes et leurs canons sont des monuments qui ne sont pas moins précieux que ceux des Pères, des controversistes et des théologiens. Ce n'est point à la vérité l'ouvrage de quelque particulier, le plus souvent ou obscur ou même inconnu. Ce sont des résultats d'assemblées presque toujours nombreuses et éclairées, où de sages et quelquefois de saints évêques attestent la foi de leurs églises, s'il s'agit de dogme; ou bien prescrivent des règles de conduite, soit pour remédier aux scandales ou corriger des abus, s'il s'agit de morale ou de discipline. Il n'est point de pièces plus authentiques et dont les dates soient plus certaines et les auteurs plus connus. C'est donc à juste titre qu'on leur donne rang dans cette histoire.

PARAGRAPHE SIXIEME.

Réponse au troisième critique.

Avant même que l'ouvrage eût paru, un autre critique avait déjà tâché de prévenir le public contre l'idée avantageuse qu'il aurait pu s'en former. Il n'en parla qu'après l'annonce qu'il en avait lue dans le *Journal des Sçavans* qui n'en contenait que le projet et un petit essai. Il en fut tellement effrayé qu'il dit que c'était un dessein aussi vaste qu'il était difficile de le remplir. Ce qu'il appuie de cette réflexion, qui ne laisse pas d'être juste. Dans les premiers moments où un auteur forme un dessein de cette nature rien ne lui coûte, et sa propre complaisance lui aplanit tous les obstacles. Mais à peine s'est-il appliqué au travail qu'il commence de sentir la difficulté de son entreprise. Combien d'ouvrages qui n'ont subsisté que dans l'imagination de leurs auteurs? Il pourrait citer pour exemple celui du Père Labbe et de Louis Jacob, religieux carme, deux écrivains infatigables qui firent en leur temps

quelques tentatives pour exécuter le même dessein, et dont le projet est demeuré en idée. Mais doit-on craindre la même chose de celui-ci dont les premiers volumes déjà imprimés sont des garants de ceux qui les suivront, comme nous l'avons déjà dit? N'y trouve-t-on pas toute la perfection nécessaire que ce critique exige et qu'il croit impossible à un seul homme, qui est de nous instruire du lieu de la naissance des auteurs; de fixer l'année le plus exactement qu'il est possible; de distinguer en critique habile ses ouvrages véritables d'avec ceux qu'on lui a faussement attribués; de redoubler pour ainsi dire le plaisir du lecteur en éclaircissant ce qui regarde les contestations qu'ils ont eues à l'occasion de leurs ouvrages; de marquer les différentes éditions, et de porter un jugement fixe et certain sur le prix et la bonté de chaque livre. D'où il conclut : quel est l'homme qui puisse ainsi parler de ce grand nombre d'ouvrages qui ont inondé la France surtout depuis un siècle ?

S'il avait attendu quelques années, il serait aisément revenu de son étonnement. Tous ces devoirs d'un bibliothécaire et bien d'autres qui lui ont échappé, il les aurait trouvés exactement remplis dans l'ouvrage dont l'exécution lui paraissait impossible, et il aurait vu la preuve des louanges qu'il donne à son principal auteur. Qu'il revienne donc à présent de ces préjugés et qu'il convienne qu'il y a des hommes laborieux à l'excès et d'un courage surprenant, que ces grandes entreprises littéraires n'effraient point; et ce qui doit nous confondre, c'est qu'ils en viennent à bout. Si on veut savoir quel est ce critique qui a frayé le chemin aux deux autres, il est aisé de le connaître par sa Bibliothèque historique et critique des auteurs de la Congrégation de Saint-Maur, imprimée à la Haye, en 1726, in-8°, sans approbation de ses supérieurs, étant lui-même de cette Congrégation. Faut-il s'étonner s'il s'est donné la liberté de ne pas ménager ses propres confrères; de décrier la plupart de leurs ouvrages et de leur ôter l'estime qu'ils se sont acquise dans le public? C'est que s'étant accoutumé aux faux brillants ou familiarisé avec le nouveau, le magnifique, il voudrait ne voir paraître de livre que dans le

même goût. Tout ce qui n'est pas conforme, il en badine, il plaisante comme Horace faisait des vers de Cheribus qu'il admirait en deux ou trois endroits de ses ouvrages en se moquant toujours de lui :

Quem bis terque bonum cum risu miror.

Comme on le peut voir dans les articles de D. Martianay, D. Martenne, dom Liron et plusieurs autres.

CONCLUSION.

Quelque grande que soit l'exactitude que l'on apporte dans un si grand ouvrage, et quelque louables que soient les soins qu'on emploie pour le soutenir, il est bien difficile qu'il ne s'y glisse des fautes. Car nous sommes toujours hommes et l'esprit est partagé par les différentes occupations de la vie : *Homines enim sumus et occupati officiis*, dit Pline l'ancien. Mais il est des fautes que l'on pardonne sans peine, dit Horace dans son art poétique, quand elles viennent de la fragilité humaine qui ne peut pas tout savoir ou de l'uniformité du style.

Sunt delicta tamen quibus ignovisse velimus.

Ce qu'il prouve par deux exemples familiers. L'un est la corde d'un instrument qui ne rend pas toujours le son harmonieux que demande celui qui le touche ; l'autre un habile tireur qui ne donne pas toujours dans le but.

Il ne faut donc pas prétendre que tout ce qui sort de la main des hommes puisse être parfait. Les meilleurs ouvrages sont où le bon surpasse le mauvais, et où ce mauvais est fort léger et fort peu considérable, comme les plus parfaits entre les hommes et les plus vertueux sont ceux qui ont les plus petits défauts et en plus petit nombre ; car personne n'en est exempt dans cette vie mortelle.

Or ces fautes dont on ne doit pas se choquer sont, dit encore Horace, quand elles viennent ou d'une négligence pardonnable ou de l'infirmité qui est si naturelle à l'homme.

On ne doit condamner ou blâmer que ceux qui sont les seuls

admirateurs de leurs ouvrages ; qui ne veulent pas en connaître les défauts ni les corriger. C'est se rendre idolâtre de ses productions, et s'exposer à la risée du public. Il n'y a rien de semblable à craindre pour l'ouvrage dont nous parlons. On l'a humblement soumis à la censure des savants dans le dessein de rectifier les fautes qu'ils y trouveraient, sitôt qu'ils les auraient fait connaître avec cette équité naturelle qui porte à rendre aux autres ce qu'on est en droit d'attendre d'eux. Et déjà on a profité des sages avis qu'on a donnés sur ce qui a paru défectueux ; et on l'a fait avec cette politesse ingénieuse qui sied si bien aux gens de lettres, et leur donne un nouveau relief.

Mais il y a certaines gens qui se font une espèce de mérite de critiquer tout ce qui se présente à eux. Ils veulent passer pour les aristarques de notre siècle, ce fameux critique du temps de Ptolomée Philadelphe, qui avait fait plus de quatre-vingt volumes de commentaires sur Homère, sur Aristophane et sur tous les autres poètes grecs ; et souvent en voulant l'imiter ils se rendent l'objet ridicule de la plus sévère critique. ils tombent dans des fautes plus grandes que celles qu'ils reprochent aux autres. N'est-ce pas ce qu'on peut dire de ceux qui n'ont fait qu'une critique générale de l'*Histoire littéraire de la France* ? Il y en a d'autres qui ont cru voir des fautes dans certains articles qu'ils n'ont pas bien examinés. Car il est aisé de leur montrer qu'ils se sont trompés eux-mêmes, et qu'il n'y a rien qui ne soit très-exact.

(EXTRAIT DES LIVRAISONS 116 ET 117 DES ANALECTA).

NOTES.

—

P. 4. Cette critique de l'*Histoire littéraire* paraît avoir été faite par un religieux de Montmajour. L'auteur l'avait signée, mais il a ensuite effacé son nom. Elle est intitulée : *Lettre d'un religieux bénédictin au père Dom M..., du même ordre, sur le plan du premier tome de l'Histoire littéraire de la France.* Elle a 24 pages d'une écriture très-fine et très-serrée ; elle est datée « : De Montmajour, ce 20 novembre 1736. » (Ms. fr. 19681, fol. 217-229).

P. 5. Outre l'éloge de Dom Rivet par Dom Taillandier, publié en tête du tome IX de l'*Histoire littéraire*, outre les notices de l'*Histoire littéraire de la Congrégation de S. Maur*, des *Suffrages* en faveur de Montgeron, de la *Bibliothèque historique du Poitou*, et du *Journal historique* de Verdun, il y a une notice biographique intitulée : *Essai sur Dom Rivet et l'Histoire littéraire de la France*, lue en séance publique de la Société des Antiquaires de l'Ouest, par M. Lecointre Dupont. *Poitiers, imp. de Dupré*, 1846, in-8°. — Cette biographie ne donne aucun renseignement nouveau sur Dom Rivet.

P. 5. Voir aux pages 98 et 102 les lettres où il est parlé d'André Rivet.

P. 6. Mouvance de Bretagne. — Les deux lettres de Dom Rivet sur la mouvance de Bretagne sont dans le ms. fr. 12804, fol. 224 et 226. Il y en avait, paraît-il, une troisième ; nous n'avons pu la retrouver.

Cette question avait déjà auparavant soulevé une discussion assez vive entre Dom Lobineau, l'abbé de Vertot et l'abbé des Tuilleries. Dom Liron s'y trouva aussi mêlé. (*Histoire littéraire de la Congrégation de S. Maur*, pp. 487 et 671).

P. 6. Lettre de l'évêque de Poitiers à Dom Rivet, ms. fr. 19681, fol. 107.

P. 7. Lettre de Dom Villicy à Dom Boucicaut, ms. fr. 19681, fol. 211 ; lettre de Coignard dans le même ms., fol. 54.

P. 7 et 8. Dictionnaire bénédictin. — Le dessein de ce dictionnaire fut conçu par Dom Charles Petey de l'Hostallerie ; il ne fut malheureusement pas exécuté. Voici, d'après une note manuscrite, dont un exemplaire fut sans doute adressé à tous les monastères bénédictins, quel devait en être le plan :

« Quadraginta abhinc annis aut circiter prodiit in lucem Lutetiæ Parisiorum Dictionnarium magnum universam complectens historiam. Tantum fuit ordinum omnium in hocce libro comparando studium, ut Parisienses bibliopolæ Batavique quotannis illum typis mandaverint ; hodieque de illo excudendo cogitant. Incredibilis libri hujus fortuna nonnullos e congregatione sancti Mauri Benedictinos monachos movit sui ordinis historiam ut sub hac forma ostenderent ; horum institutum et consilium paucis expediam.

« 1° Breviter et dilucide congregationum omnium, quæ e benedictino ordine derivatæ sint, historiam prosequentur, Cluniacensem nimirum, Cartusianam, Cistercicnsem, Camaldulensem, Vallumbrosanam, Fontebraldensem, Celestinam, Silvestrinam, Olivetanam, Vallisoletanam, etc.

« 2° Compendiosam monasteriorum omnium, et quæ existant et quæ in cathedrales, collegia, seminaria conversa sint, et quæ diruta soloque æquata, historiam exhibebunt.

« 3° Qui monachi ordinem nostrum, vel pietate, vel doctrina, vel dignitatibus illustraverint, hos non omittent. Elogia illorum historica elucubrabunt, verbi gratia, si sancti, si beati in Ecclesia habeantur ; si tractatus ediderint ; si pontifices summi, si cardinales, archiepiscopi aut episcopi fuerint ; si claris orti natalibus ; si publice docuerint, etc.

« Quanti opus illud pretii futurum sit haud ægre quisque perspiciet, at illud perficere summi est laboris. Ni regionum omnium Benedictini sancti Mauri monachos sua juvent opera, hi nequicquam suam contendant fidem liberare. Quapropter superiores et inferiores monasteriorum hispanorum orant sancti Mauri Benedictini quæ apud se in archivis sint ut secum communicent. Qui suppetias tulerint, hos honorifice nominabunt. Cum illis beneficiis certasse pigebit neminem ; in rem suam maxime facient qui diligenter nominaverint 1° monasteriorum hispanica et latina nomina ; 2° situm, diœcesim, vicmiorem urbem ; 3° quo anno condita ; 4° variam fortunam ; 5° cui subjecta congregationi ; 6° fundatoris et

præcipuorum benefactorum nomina ; 7° præsentem statum ; 8° cui ecclesiæ cathedrali, collegiatæ, collegio aut seminario unita ; 9° privilegia et prærogativas ; 10° si sint in commendam redacta, et quo tempore hæc oborta calamitas ; 11° reliquias ; 12° regum aut principum monumenta ; 13° bibliothecam, manuscriptos codices ; 14° diversarum congregationum superiorum generalium nomina, annos vitæ, quo anno, mense, die mortem occubuerint, patriam, parentes et cætera quæ scitu digna videbuntur. » (Ms. fr. 17003, *Matériaux pour l'histoire littéraire*, f. 295).

Ce plan est traduit dans l'*Histoire littéraire de la Congrégation de S. Maur*, p. 431 et 432.

P. 8. Lettre de Dom Conrad, ms. fr. 19681, fol. 56.

P. 9. Dom Roussel avait réuni des matériaux considérables pour une *Histoire littéraire de la France*, lorsqu'il fut appelé par ses supérieurs à Argenteuil pour travailler à une histoire de l'ordre de S. Benoît. Il mourut le 5 octobre 1717, à Paris. Ses travaux sur l'*Histoire littéraire* furent remis à Dom Rivet, qui ignorait que Dom Roussel eût entrepris le même ouvrage.

P. 9. Lettre de Dom Catelinot à Dom Rivet, ms. fr. 12803, fol. 157.

P. 12. Dom Méry travailla sans relâche à la *Bibliothèque des écrivains du Berry* et ses mémoires furent envoyés à Dom Rivet, pour qu'il en fît usage dans l'*Histoire littéraire*. Il eut Dom Géron pour continuateur. Voy. p. 99.

P. 12 et 13. Lettres de Barois, ms. fr. 19681, fol. 1 et 3.

P. 13. Lettre de l'abbé Granet, ms. fr. 19681, fol. 101.

P. 13. Bibliothèque chartraine. — Il y a un supplément considérable à la *Bibliothèque chartraine* dans les mss. fr. 17005 et 17006.

P. 14. Lettre de Barois, ms. fr. 19681, fol. 5. — La *Bibliothèque de Bourgogne* ne fut pas publiée par l'abbé Papillon, mort en 1738, mais par son frère.

P. 15. Lettre de Dom Rivet au cardinal de Fleury, ms. fr. 19681, fol. 216.

P. 16. Lettre de l'abbé Granet, ms. fr. 19681, fol. 214.

P. 17. Lettre de Dom Ceillier à Dom Rivet, ms. fr. 19681, fol. 20.

P. 19. Lettre de Barois à Dom Rivet, ms. fr. 19681, fol. 11.

P. 20 à 24. Lettres de Dom Doussot à Dom Rivet, ms. fr. 19681, fol. 59, 60, 62, 84, 66, 69.

P. 24 et 25. Lettres d'Osmont, Huart, Clousier, David et Gissey, ms. fr. 19681, fol. 135 et 207.

P. 26. Lettre de Dom Doussot à Dom Rivet, ms. fr. 19681, fol. 71.

P. 27 et 30. Lettres de Chaubert, ms. fr. 19681, fol. 24 et 26.

P. 33. Lettre de Dom Doussot à Dom Rivet, ms. fr. 19681, fol. 73.

P. 34. Lettre de Dom Lemerault à Dom Rivet, ms. fr. 19681, fol. 74.

P. 35. Lettre d'Osmont, ms. fr. 19681, fol. 205.

P. 36. Lettre de Dom Doussot à Dom Rivet, ms. fr. 19681, fol. 75.

P. 37. Lettre qui paraît être de l'abbé Prévost d'Exiles, ms. fr. 12804, fol. 280. Il était encore en Hollande, quand parut le premier volume de l'*Histoire littéraire*. Notre conjecture, en lui attribuant cette lettre, ne repose que sur des bases peu solides, à la vérité. Selon nous, *P. m. de S. Germain* peut se traduire par Prévost, moine de S. Germain.

P. 40. Lettre de Dom Doussot à Dom Rivet, ms. fr. 19681, fol. 77.

P. 41. Lettre de Chaubert à Dom Rivet, ms. fr. 19681, fol. 28.

P. 42 et 43. Lettres de Dom Ceillier à Dom Rivet, ms. fr. 12803, fol. 81 et 83.

P. 44. Lettre de l'abbé Granet à Dom Rivet, ms. fr. 19681, fol. 103.

P. 45. Lettre de l'abbé Goujet à Dom Rivet, ms. fr. 19681, fol. 93. — Au moment où il écrivait à Dom Rivet, l'abbé Goujet s'occupait de son côté d'une Histoire littéraire de la France, qui a paru en 18 volumes in-12; les volumes XIX et XX sont restés manuscrits.

P. 46. Lettre du P. Gasparini à Dom Rivet, ms. fr. 19681, fol. 81.

P. 47. Lettre de Dom Catelinot, ms. fr. 12803, fol. 159.

P. 50. Lettre de Dom Du Puy à Dom Rivet, ms. fr. 19681, fol. 198.

P. 51. Lettre de l'abbé Foucher, ms. fr. 19681, fol. 87.

P. 55. Les comptes de Dom Rivet sont dans le ms. fr. 19681, fol. 245. Nous empruntons à ses listes de dépenses les détails suivants qui se rapportent spécialement à l'*Histoire littéraire.*

« Mémoire de l'argent que j'ai déboursé, depuis mon arrivée à Paris, le 8e d'août 1739.

1740.

« A mon écrivain, le 14e d'octobre. 61 »
« En bougie dont j'ai fait présent à celui qui fait les épreuves de notre VIe vol. 10 »

1741.

« A notre écrivain, le 5e de juin. 36 »

1743.

« A notre copiste pour notre VIIe volume. 60 »

1744.

« Pour du papier à copier notre VIIIe volume. 3 10s
« A mon copiste le 3e de novembre pour le VIIIe volume. 60 »

1745.

« Pour des cartes à faire les tables de notre VIIe volume. 0 12s

1746.

« A mon copiste le 3e de mai pour le IXe volume de notre ouvrage. » 60 »

(Ms. fr. 19681, fol. 247 sqq.)

P. 56. Le séjour de Dom Rivet à Paris se prolongea jusqu'en octobre 1740, comme le prouve la note suivante :

« Le 10 octobre 1740, les sieurs Huart, Chaubert, Clouzier, Durand et Osmont se sont transportés à Suresnes à l'effet de supplier le Révérend Père Général de la Congrégation de Saint-Maur d'accorder au Révérend Père Dom Rivet, religieux bénédictin, de présent au monastère des Blanes-Manteaux, une place dans l'abbaye de Saint-Vincent du Mans. Sur la représentation des dits sieurs, le Révérend Père Général a dit qu'il faisoit un cas particulier de la personne et de l'érudition du R. Père Dom Rivet qu'il regardoit comme un religieux qui portoit partout la bonne odeur de Jésus-Christ et donneroit à la compagnie des marques de sa bienveillance en faisant pour un religieux qu'il respecte véritablement tout ce qui dépendra de lui. — A Paris, le 20 octobre 1740. »

Signé : Chaubert, Ch. Osmont, Huart, Jacques Clouzier, Durand. (Ms. fr. 19681, fol. 238).

P. 56. Pour les aumônes de Dom Rivet, consulter les comptes qui sont dans le ms. fr. 19681, fol. 245 sqq.

P. 57 et 61. Lettres de Dom Tassin à Dom Rivet, ms. fr. 12804, fol. 340 et 342.

P. 63. Lettre de Chaubert à Dom Rivet, ms. fr. 19681, fol. 31.

P. 64. Voici un mémoire que les Bénédictins rédigèrent, sans doute pour stimuler l'ardeur de leurs libraires.

Nous croyons qu'il est inédit:

« Mémoire pour des libraires étrangers.

« Les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, dont il a déjà paru six volumes in-4° ont de si justes et si graves sujets de mécontentement de la part de leurs libraires, qu'ils sont résolus de rompre avec eux, et d'avoir recours aux étrangers.

« Il s'agiroit de trouver un imprimeur libraire, qui eût autant de probité dans son commerce que d'habileté dans son art, et sçavoir de lui, s'il voudroit continuer l'édition de l'ouvrage, dont le succès n'est nullement douteux après l'accueil favorable qu'a fait le public aux premiers volumes. Il y a même cet avantage, qu'il deviendra encore plus intéressant à mesure qu'on approchera de notre siècle.

« Les conditions seront les mêmes qu'avec les libraires de

Paris, bien entendu qu'elles seront mieux exécutées qu'elles ne l'ont été de leur part, surtout pour le papier.

« 1° Le nouvel imprimeur libraire s'obligera à imprimer l'ouvrage en beau et bon papier et beau caractère de différente grandeur convenable, et sur le plan que l'ouvrage est déjà commencé, soit pour les citations, les notes, les tables diverses, les vignots, les vignettes, lettres grises, culs de lampe, etc.

« 2° Il s'engagera à païer aux auteurs par chaque feuille dix livres monnoïe de France; païement qui se fera à deux termes, l'un qui sera de 400 l. en recevant le ms.; l'autre du reste de la somme totale, lorsqu'il sera fini d'imprimer.

« 3° Il en fournira gratuitement aux auteurs quarante exemplaires en blanc par chaque volume, en s'engageant à les faire voiturer à ses frais et entrer dans.....

« 4° Qu'il n'en entreprendra point une nouvelle édition sans le consentement des auteurs.

« 5° Qu'il sera exact à suivre l'orthographe et la ponctuation du ms.

« Les tables des matières ont fait l'admiration des sçavants. De crainte qu'on ne réussît pas à les imiter dans la suite, les auteurs auront soin de les envoïer toutes dressées. De sorte qu'il n'y aura qu'à ajoûter les chiffres des pages de l'imprimé; ce qu'il sera facile de faire en les rapportant à leur lieu, à mesure qu'on lira le corps de l'ouvrage. » (Ms. fr. 19681, f. 236, 237).

P. 65. Lettres de Chaubert à Dom Rivet, ms. fr. 19681, fol. 35 v° et 37.

P. 66. Lettre de Durand, libraire, à Dom Rivet, ms. fr. 19681, fol. 79.

P. 67. Le mémoire des auteurs de l'*Histoire littéraire*, contre leurs libraires est dans le ms. fr. 19681, fol. 239.

P. 74 sqq. Lettres de Le Vayer, ms. fr. 19681, fol. 111, 113, 115, 117, 121, 123, 125, 127, 128.

P. 78. Lettre de Chaubert, ms. fr. 19681, fol. 41.

P. 79. Lettre de Dom Rose, ms. fr. 12804, fol. 221.

P. 82. Billet de Dom Rivet à Dom Ursin Durand, ms. fr. 12804, fol. 213.

P. 82. Lettre de Pocquet, ms. fr. 19681, fol. 137.

P. 83 et 86. Lettres de Chaubert à Dom Rivet, ms. fr. 19681, fol. 50, 52.

P. 87. Lettre de Le Vayer à Dom Rivet, ms. fr. 19681, fol. 130.

P. 88. Lettre de l'abbé Goujet, ms. fr. 19681, fol. 99.

P. 90. Lettre de Dom Housseau, ms. fr. 12804, fol. 219.

P. 91. Lettre de Chaubert, ms. fr. 19681, fol. 186. — Dom Galbaud avait eu Dom Rivet pour collaborateur dans ses travaux sur la Religion.

P. 92 et 93. Lettre de Dom Colomb à Dom Taillandier, ms. fr. 19681, fol. 163, 165.

P. 94. Lettre de Dom Poncet à Dom Taillandier, ms. fr. 19681, fol. 139.

P. 94. Lettre de Dom Colomb à Dom Taillandier, ms. 19681, fol. 167.

P. 95-98. Lettres de Dom Poncet, ms. fr. 19681, fol. 141, 143, 145.

P. 99 et 100. Lettres de Dom Gérou, ms. fr. 19681, fol. 182, 184.

P. 101. Lettre de Dom Poncet, ms. fr. 19681, fol. 147.

P. 105 et 106. Lettres de Dom Colomb à Dom Taillandier, ms. fr. 19681, fol. 170, 196.

P. 107. Lettre de Dom Poncet, ms. fr. 19681, fol. 150.

— Lettre de Dom Colomb, ms. fr. 19681, fol. 172.

P. 108. Lettre de Dom Poncet, ms. fr. 19681, fol, 151.

P. 109-113. Lettre de Dom Colomb, ms. fr. 19681, fol. 174, 176, 178, 180.

P. 112, 103 et 105. Robert d'Arbrissel. — Voir à ce sujet l'article de M. de Petigny, publié dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 3e série, t. V, p. 209, sous ce titre : *Lettre inédite de Robert d'Arbrissel.*

P. 113. Lettres de Dom Poncet, ms. fr. 19681, fol. 54, 158.

P. 115. Lettre du P. Bouchet, ms. fr. 12803, fol. 75.

P. 116. Lettre de Dom Giot à Dom Clément, ms. fr. 12803, fol. 248.

P. 119. Lettre de Dom Colomb, ms. fr. 12803, fol. 110.

P. 122. Lettre de Dom Sebelon, ms. fr. 12804, fol. 292.

P. 182 et 124. Lettres de Dom Clément à Dom Colomb, ms. fr. 12803, fol. 117, 115.

P. 126. Lettre de Dom Colomb, ms. 12803, fol. 104.

P. 128. Lettre de Dom Poncet à Dom Clément, ms. fr. 12804, fol. 207.

La Bibliothèque nationale possède tous ou presque tous les mémoires dont Dom Poncet, dans cette lettre et dans une autre (voy. p. 114, annonce l'envoi. Ils sont compris dans la série des mss. fr. 17002 à 17008. Dans le ms. 17002, il y a un catalogue chronologique des écrivains français et une table alphabétique des auteurs par Dom Poncet. A partir du fol. 161, sont des fragments de catalogues, du XI^e^ au XVIII^e^ siècle, par Dom Rivet.

Dans le ms. 17003, discours sur l'état des lettres aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles par Dom Poncet; fol. 132, notes de Dom Rivet pour ses discours préliminaires sur l'état des lettres; fol. 217, mémoires pour la préface du XV^e^ siècle; fol. 237, mémoires pour la préface du XVI^e^ siècle; fol. 281, notes sur des bibliothèques d'abbayes bénédictines.

Ms. 17004. Dom Poncet, discours sur l'état des lettres au XIV^e^ siècle; fol. 91, discours sur l'état des lettres au XV^e^ siècle.

Ms. 17007. Catalogue alphabétique des auteurs des XI^e^ et XII^e^ siècles, en partie par Dom Rivet.

Ms. 17008. Dom Poncet, auteurs des XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^ siècles.

P. 128. Lettre de Dom Jourdan, ms. fr. 12803, fol. 306.

P. 132, 135, 137 et 139. Lettres de Dom Colomb, ms. fr. 12803, fol. 101, 112, 113, 103.

P. 140. Lettre de Dom Poncet, ms. fr. 12804, fol. 210.

P. 141. Lettre de Dom Colomb, ms. fr. 12804, f. 162.

P. 142. Apologie de l'*Histoire littéraire*, par Dom Catelinot, ms. 154, de la Collection de Dom Grenier, fol. 31. — Voir au sujet des critiques auxquelles il répond, l'avertissement qui est en tête du t. II de l'*Histoire littéraire*.

ERRATA.

—

Dans plusieurs lettres, la terminaison de l'imparfait en *oi* a été par erreur changée en *ai*.

P. 13, l. 5, au lieu de : Monsieur de Lorchers, lisez : de Lorchère.

P. 36, l. 15, au lieu de : avant d'obtenir, lisez : avant qu'on obtint.

P. 57, l. 20, au lieu de : *cy fini*, lisez : *cy fine*.

P. 61, l. 10, au lieu de Dom Coutant, lisez : Dom Coustant. — Les deux formes étaient employées, comme on peut le voir par la lettre de Dom Tassin, pages 61 et 62.

P. 65, l. 11, au lieu de : est si, lisez : et si.

P. 67, l. 11, au lieu de : *Clausier*, lisez : *Clousier*.

P. 73, l. 27, au lieu de : mêmes, lisez : même.

P. 76, l. 17, au lieu de : 17 août, lisez : 29 août. — l. 32, au lieu de : 20 juillet, lisez : 24 juillet.

P. 108, l. 20, au lieu de : dans cœur, lisez : dans le cœur. — l. 28, au lieu de : vous me parutes, lisez : vous ne parutes.

P. 109, l. 6, au lieu de : 15 février, lisez : 11 février.

P. 114, l. 10, au lieu de : à la prière D. Rivet, lisez : à la prière de Dom Rivet.

P. 124, l. 28, au lieu de : M. de Palaye, lisez : M. de Sainte-Palaye.

P. 147, l. 35, au lieu de : employé, lisez : employés.

P. 153, l. 25, après : *multa*, ajoutez : *cum*.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Avis préliminaires 3

I. Notice sur Dom Rivet. La mouvance de Bretagne. Histoire des évêques de Poitiers . . 5

II. Dictionnaire Bénédictin 7

III. Collaborateurs de Rivet. Dom Roussel et Dom Catelinot 9

IV. Le *Journal des Savants*. Papiers de Dom Méry. 12

V. L'abbé Granet. Bibliothèque de Bourgogne. Voyage de Rivet à Paris. 13

VI. Lettre de Dom Ceillier à Rivet 17

VII. Traité avec les éditeurs de *l'Histoire littéraire*. 20

VIII. Religion des Gaulois. Caractères grecs. . . 26

IX. Orthographe de Rivet. Guillemets. Titre courant des pages. 27

X. Table des matières du premier volume. . . 33

XI. Remarques critiques sur ce volume. . . . 36

XII. Lenteur des libraires 39

XIII. Lettres de Dom Ceillier. Apologie d'Origène. 42
XIV. Unité de S. Eucher. Nicéron. 44
XV. Le Général des Antonins. Claude Boudet . . 46
XVI. Dom Ildephonse Catelinot. Du Puy 47
XVII. Remarques critiques sur les tomes VI et VII de *l'Histoire littéraire*. 51
XVIII. Finances de Dom Rivet 54
XIX. Dom Tassin. Martyrologe d'Usuard. . . . 56
XX. Faux titres. Dom Coustant. La Taste, évêque de Bethléem 61
XXI. Lenteur des libraires sur le septième volume. Plainte de Rivet au directeur de la librairie. 63
XXII. Dom Rose. Ancien rituel de S. Nicolas. . . 79
XXIII. Pocquet. L'hérésiarque Béranger 82
XXIV. Difficultés que fait le censeur sur le neuvième volume 83
XXV. Mort de Dom Rivet. 89
XXVI. Dom Taillandier et ses collaborateurs . . . 92
XXVII. Ecrivains du Berry. Dom Gérou. 98
XXVIII. Renseignements sur la famille Rivet. Robert d'Arbrissel. Sixième volume des Annales Bénédictines. Bibliothèque de Fabricius. . 101
XXIX. Dom Clément est chargé de *l'Histoire littéraire*. 113
XXX. Dom Giot. Ms. d'Orderic. Chronique de S. Evroult 116
XXXI. Romanciers et troubadours. Robert du Mont. Gilbert de la Porée 119
XXXII. Manuscrits de S. Benoît-sur-Loire. Asbaldus; traité des dons du S. Esprit. 122
XXXIII. Le tome XI de l'*Histoire littéraire* 123
XXXIV. Abélard. 126

XXXV. Fauste de Riez. Romanciers. Edition de S. Hilaire, de Budé. Alain de l'Isle. . . . 132

XXXVI. L'abbé Velly. Origine du christianisme dans les Gaules. Poëtes provençaux 139

XXXVII. Mémoire apologétique sur *l'Histoire littéraire.* 142

Notes 165

Errata 175

Bruxelles. — Imprimerie A. Vromant, rue de la Chapelle, 3.

PQ 101 H552P3
Paris. Bibliothèque nationale.
Département des manuscrits
Documants inédits concernant l'Histoire littéraire de la France

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY